CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de l'Ile de Ré

ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Île de Ré, représenté par son Président, Lionel QUILLET, autorisé par délibération en date du 21 octobre 2021,

Le Conseil Départemental de Charente Maritime, représenté par Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Conseil Départemental de Charente Maritime,

L'État, représenté par M. Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan "France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- Accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- Accord départemental de relance conclu entre l'État et le Département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- Des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

Article 2 - Présentation du territoire

Article 2.1 - Le territoire du contrat

D'une superficie de 85 km² et située dans le département de la Charente-Maritime en région Nouvelle Aquitaine, l'Ile de Ré comprend dix communes : Rivedoux Plage, La Flotte, Sainte Marie de Ré, Saint Martin de Ré, Le Bois Plage en Ré, La Couarde sur Mer, Loix, Ars en Ré, Saint Clément des Baleines et Les Portes en Ré.

Article 2.2 - Le diagnostic du territoire

1- Démographie et population

Principales caractéristiques :

- après une forte croissance entre 1982 et 1999, stabilisation de la population autour de 18 000 habitants,
- déséquilibre entre le Nord et le Sud de l'Ile,
- population vieillissante : les plus de 60 ans représentent 38,1% de la population permanente en 2013
- population saisonnière maximale estimée à 120 720 personnes, en fonction des capacités d'hébergement.

Les enjeux démographiques :

- ▶ Développer une dynamique démographique pour que les villages du Nord de l'Ile puissent maintenir les conditions nécessaires à une vie à l'année (écoles, commerces, services publics...)
- Accueillir de jeunes ménages afin de renouveler la population et stabiliser les effectifs scolaires
- ► Répondre à la demande de services et d'équipements des plus de 60 ans
- Adapter la production de logements au desserrement des ménages
- Maîtriser la capacité d'hébergement en période estivale
- Assurer un équilibre entre population permanente et population saisonnière
- Assurer l'équilibre intergénérationnel

2- Le logement

Principales caractéristiques :

- 22 135 logements en 2013 : 60,9% sont des résidences secondaires, 36,7% sont des résidences principales et 2,4 % sont des logements vacants
- Ancienneté du parc de logements : 25% du parc de résidences principales sont constitués de constructions antérieures à 1949, 39% du parc sont constitués de logements construits entre 1949 et 1989,
- Le parc privé potentiellement indigne concerne 355 logements sur l'Île de Ré, soit 4,1 % du parc de logements.

Les enjeux en termes de logements :

- Proposer une offre de logements qui réponde à la diversité des besoins et permette la mixité sociale :
 - maintien à domicile des personnes âgées
 - accueil des jeunes ménages
 - desserrement des ménages
- ▶ Rééquilibrer la proportion entre résidences secondaires et résidences principales
- Favoriser un habitat plus performant sur le plan énergétique
- Définir les besoins potentiels en logements pour les travailleurs saisonniers

3- Le tissu économique

Principales caractéristiques :

- Population active : la population active rétaise représente 68,3% de la population des 15-64 ans

- L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné et le nombre d'emplois dans cette zone) est de 102,5 % en 2013
- Les déplacements domicile travail (source INSEE 2011) entre l'ile de Ré et La Rochelle concernent près de 1300 actifs par jour
- Le secteur tertiaire est le principal secteur d'activité sur l'Île de Ré avec 463 établissements actifs dans le domaine du commerce et des services

Les enjeux socio-économiques :

- ▶ Permettre l'implantation des entreprises sur le territoire : optimiser les espaces économiques et les villages artisanaux existants, favoriser l'implantation de bâtiments agricoles individuels ou mutualisés
- ▶ Pérenniser les commerces de proximité, l'artisanat, les services et équipements indispensables à une vie à l'année, notamment dans le contexte de vieillissement de la population
- ▶ Assurer la cohérence entre développement commercial et dynamique démographique dans une logique de rapprochement des consommations
- ► Favoriser le rapprochement entre les emplois et la population active en permettant à une population en âge de travailler de se loger sur l'île
- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- Réduire les conflits d'usage dans les zones mixtes (logements et activités professionnelles)

4- Equipements et services

Principales caractéristiques :

- Enfance et jeunesse: 5 crèches (76 places), 60 assistantes maternelles (182 places), 9 ALSH, 2 accueils ados, 10 écoles, 1 collège
- **Sports et loisirs**: plusieurs équipements sportifs structurants à l'échelle de l'île et un maillage d'équipements locaux important, 110 kms d'itinéraires cyclables et concernant les activités nautiques, 1186 places de port et 338 mouillages autorisés.
- Santé et social : un hôpital (190 lits) avec une prise en charge des urgences en période estivale, 3 EHPAD (265 lits), un centre d'accueil pour adultes handicapés (55 résidents) et de nombreux équipements et services dans les secteurs médical et paramédical
- Aménagement numérique : dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN), le territoire devrait bénéficier d'une desserte en services haut débit (ou très haut débit) d'ici 2025.

Les enjeux liés aux équipements et services :

- ▶ Améliorer l'offre de services aux personnes âgées et anticiper sur le vieillissement de la population
- Conserver un taux d'équipement de santé important pour favoriser la vie permanente et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- ▶ Assurer la pérennité des équipements publics et l'offre associative diversifiée pour accueillir de nouvelles familles
- ▶ Organiser spatialement les activités nautiques pour éviter les conflits d'usage (pêche, ostréiculture, plaisance, sports de glisse)
- ► Améliorer l'accessibilité des personnes âgées et des handicapés aux équipements (culturels, sportifs, de santé) et des espaces publics
- ▶ Permettre aux personnes travaillant dans ces équipements de se loger dans l'Ile de Ré
- ► Maintenir un équilibre territorial en favorisant le développement de la vie permanente dans le Nord, grâce notamment à la desserte en transports en commun et au maintien des équipements et des services de proximité

5- Réseaux

Principales caractéristiques :

- Assainissement des eaux usées: 5 stations d'épuration qui traitent les effluents de 97,5% des logements (506 logements non raccordés). Tout le territoire est considéré comme zone à enjeux sanitaires au titre de la protection des zones conchylicoles ou de la baignade
- Assainissement des eaux pluviales : les réseaux eaux pluviales et eaux usées sont séparés ; les eaux pluviales sont majoritairement rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable.
- Eau potable: la capacité d'alimentation est de 25 000 m³/j avec une capacité de stockage de 13 500 m³
- **Déchets**: la collecte des déchets s'effectue en porte à porte, en points d'apport volontaire et en déchèterie
- Alimentations électrique et téléphonique: La gestion du réseau de distribution électrique est assurée par ENEDIS, celle du réseau téléphonique par la société ORANGE.

Les enjeux liés aux réseaux et aux déchets :

- ▶ Maintenir le contrôle sur les rejets des stations d'épuration et poursuivre le renouvellement des réseaux pour limiter les intrusions d'eaux pluviales
- ▶ Réaliser le contrôle, la mise aux normes et le suivi périodique de toutes les installations d'assainissement individuel
- ► Améliorer le taux de rendement des réseaux d'eau potable et augmenter la capacité de stockage
- ▶ Poursuivre la réduction des tonnages de déchets ménagers collectés, améliorer la collecte du verre et du papier

6- Déplacements et offre de transport

Principales caractéristiques :

- Réseaux viaires : deux axes structurants, la RD 735 et la RD201
- Dessertes aérienne et ferroviaire : le territoire est situé à proximité de l'aéroport de La Rochelle-Ré et de la gare SNCF de La Rochelle
- Desserte par transports collectifs : L'Ile de Ré bénéficie d'une offre de transport à l'année
- Les pistes cyclables : 110 km d'itinéraires cyclables et du stationnement en grande quantité (plus de 3 000 racks à vélos).
- Modes de déplacement : diagnostic de 2011 lors de l'élaboration du Plan Global de Déplacement :
 - Les résidents permanents utilisent essentiellement l'automobile,
 - Les visiteurs à la semaine et les résidents secondaires arrivent et partent en voiture;
 pendant leur séjour, ils privilégient les modes de déplacement doux (marche, vélo),
 - Le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail est la voiture

Les enjeux liés aux déplacements :

- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- ► Raccourcir le temps d'accès à La Rochelle par les transports en commun afin de rendre le recours aux transports propres concurrentiels
- ▶ Proposer des aires de stationnement « de délestage » en période estivale

7- Aménagement de l'espace

Depuis l'arrêt du SCOT en 2012, 80 % d'espaces naturels ou agricoles ont été conservés. Les espaces qui ont été consommés se situent dans les 20 % d'espaces urbanisés ou urbanisables.

8- Diagnostic environnemental

Principales caractéristiques :

- **Hydrologie :** pas de cours d'eau mais 1530 ha de marais ; des eaux souterraines peu profondes donc vulnérables aux activités humaines, en relation avec les eaux marines
- **Biodiversité :** des milieux naturels variés (forêts, milieux dunaires, marais, estran) avec de forts enjeux patrimoniaux
- Inventaires écologiques et zones de protection :
 - Tout le territoire est en site inscrit et 5 sites classés recouvrent la quasi-totalité des espaces non urbanisés
 - L'intérêt patrimonial de la biodiversité est attesté par 13 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, 3 sites Natura 2000, 1 site RAMSAR et 1 réserve naturelle nationale. Tout le littoral de l'ile est inclus dans le parc naturel marin.
- Maitrise foncière : Le Conservatoire du Littoral, le Département et l'Office National des Forêts sont des acteurs fonciers importants

Les enjeux environnementaux:

- ▶ Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés à préserver
- ▶ Un parcellaire très morcelé qui rend difficile la mise en place de mesures de gestion
- Des espèces végétales envahissantes qui colonisent les milieux et nuisent à leur biodiversité
- ▶ Une fréquentation importante en particulier des milieux littoraux (dunes et estran) qui fragilise les milieux

9- Pollutions et qualité des milieux

Principales caractéristiques :

- Qualité de l'air: globalement, la qualité de l'air est meilleure qu'à La Rochelle
- **Bruit :** une seule infrastructure routière, la D201, est classée en fonction de son impact sonore et de son trafic
- Pollution des sols : il n'y a pas de sols pollués recensés en 2015 sur les dix communes de l'Ile de Ré.
- Qualité des eaux : les enjeux portent essentiellement sur la qualité des eaux marines qui est suivie par de nombreux réseaux (qualité du milieu marin, des zones de production conchylicoles, des eaux de baignades, des zones de pêche à pied de loisirs, des marais)

Les enjeux liés aux pollutions et la qualité des milieux :

- ▶ Poursuivre le suivi de la qualité de l'air en particulier sur le paramètre « particules fines »
- ▶ Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet

10- Exploitation des ressources naturelles

Principales caractéristiques :

- Ressource en eau : les eaux souterraines sont utilisées par 24 exploitants agricoles

- **Production d'énergies renouvelables :** la production énergétique d'origine renouvelable représente une part modeste de la consommation énergétique sur le territoire (10,8%), essentiellement grâce à l'utilisation de bois de chauffage.
- Exploitation des sols : la surface agricole exploitée en 2014 était de 1531 ha
- **Exploitation des marais :** 450 ha exploités pour la saliculture et 310 ha pour l'ostréiculture. Quelques parcelles de marais sont également utilisées par l'aquaculture, ou pour la culture de la salicorne.
- Exploitation des ressources marines: 325 concessionnaires exploitent 1978 concessions ostréicoles sur 413,5 ha; l'estran est particulièrement apprécié des pêcheurs à pied de loisirs alors que la pêche professionnelle à pied est pratiquée par 4 pêcheurs. D'autre part, la pêche dans les écluses à poissons se pratique dans 14 écluses à poissons

Les enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles

- ▶ Maintenir et développer les activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources
- Développer le solaire thermique et le photovoltaïque en priorité sur les bâtiments collectifs ou professionnels
- ▶ Développer les transports collectifs propres et les déplacements doux pour les déplacements domicile/travail et l'accès aux commerces et aux services

11- Risques naturels et technologiques

Principales caractéristiques :

- Risques naturels: L'Ile de Ré est concernée par plusieurs risques naturels et technologiques recensés dans le Plan de Prévention des Risques Naturels de l'Ile de Ré (PPRN) approuvé le 15 février 2018 et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Charente-Maritime (DDRM): risques littoraux de submersion, d'érosion marine, de tempête, d'inondations, mouvements de terrains, risque feu de forêt, risque technologique du transport de matières dangereuses (TMD).
- Risques technologiques : Les ICPE sont au nombre de 4 sur l'Ile, toutes classées non-Seveso.

Les enjeux liés aux risques

- Les enjeux du risque submersion marine : enjeux humains et urbains pour les zones d'habitat proches des secteurs à risque : sécurité des personnes et des biens ; enjeux agricoles : la vigne et la pomme de terre sont sujets à la salinisation des sols ; enjeux conchylicoles (huîtres, salins) au vu de la localisation des installations ; enjeux économiques : installations et équipements proches des zones à risque (littoral, marais) et activités touristiques et de loisirs (nautisme, golf) ; enjeux environnementaux : la mosaïque de milieux naturels (dunes, marais, forêts, plages...) est sujette à érosion et dégradation
- Les enjeux du risque « feu de forêt » sont principalement liés à l'urbanisme (habitat et hébergement touristique), au tourisme (campings, pratique du camping sur parcelles privées) et aux infrastructures. L'expansion des friches aggravent le risque feu de forêt
- ► Coûts élevés induits par l'entretien et la reconstruction des ouvrages de défense des côtes régulièrement fragilisés
- L'adaptation aux enjeux de l'évolution climatique

12- Paysage et patrimoine

Principales caractéristiques :

- Une organisation territoriale en 2 systèmes insulaires avec des caractéristiques très différentes
- **Une grande variété de paysages :** zones humides de faible altitude, les terres agricoles surélevées, côte irrégulière ouverte sur le pertuis Breton, long cordon dunaire rectiligne du pertuis d'Antioche
- Un patrimoine architectural remarquable : des monuments protégés et repères patrimoniaux et des villages avec une forte identité

Synthèse des enjeux

- ▶ Préserver les silhouettes des villages anciens, valoriser l'ouverture paysagère et limiter les extensions urbaines tout en requalifiant les franges, notamment pour améliorer le paysage perçu depuis la route départementale
- ► Affirmer les coupures visuelles campagne / village, maintenir les grandes fenêtres vers la mer, conserver les points de vue dégagés, protéger les éléments structurants
- ► Garantir la qualité des entrées de villages
- ▶ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions
- ▶ Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture sans la banaliser ni faire de cliché, valoriser le patrimoine historique et traditionnel de façon cohérente à l'échelle du territoire
- ► Continuer à construire le patrimoine de demain de façon raisonnée tout en promouvant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité,
- ▶ Prendre en compte les risques de submersion dans la construction du patrimoine de demain

Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires

Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

Porteur de projet	Nom de l'opération	Montant et taux de subvention accordés
CdC Ile de Ré	Restructuration et extension de l'équipement culturel « La Maline » sur la période 2019-2021. Le prêt permet de financer la 2ème et dernière tranche des travaux	Prêt de la Banque des territoires de 2,3 M € sur 40 ans
CdC Ile de Ré	Conseiller numérique itinérant dans les 10 communes de l'ile de Ré	50 000 € sur 2 ans

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le diagnostic de territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi débattu en conseil communautaire le 7 février 2019. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Trois orientations stratégiques ont été définies :

- Favoriser la vie permanente
- Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie
- Protéger et aménager durablement le territoire

Article 4 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 4.1 – Définition des actions et validation

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat.

Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 5.1 -l'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 5.2 Le Conseil Départemental de Charente Maritime

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Article 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- Transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonations de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- Compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- Cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier:

- <u>L'ADEME</u> peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- <u>Le CEREMA</u> peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

Article 5.4 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens euxmêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 5.5 - Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés);
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 6.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de la Communauté de Communes de l'ile de Ré, des maires des dix communes, du représentant du Conseil Départemental de Charente Maritime et des services de l'État.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Article 6.2 - Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...).

Il assure également le suivi financier du CRTE.

Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

 Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 6.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Article 7.1 - Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 7.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 8 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Le & 0 JAN. 2022

Le Préfet

La Présidente

Le Président

Nicolas BASSELIER

Sylvie MARCILLY

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 - Les enjeux du territoire

Annexe 3 – Orientations stratégiques

Annexe 4 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 5 - Maquette financière





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de l'île de Ré

Diagnostic du territoire

1-	Présentation générale du territoire :	2
2-	Démographie et population :	2
3-	Le logement :	3
4-	Le tissu économique :	4
5-	Equipements et services :	5
6-	Réseaux	6
7-	Déplacements et offre de transport	7
8-	Aménagement de l'espace	8
9-	Diagnostic environnemental	8
10-	Pollutions et qualité des milieux	.11
11-	Exploitation des ressources naturelles	.12
12-	Risques naturels et technologiques	.13
13-	Paysage et patrimoine	.15



CRTE - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1- Présentation générale du territoire :

D'une superficie de 85 km² et située dans le département de la Charente-Maritime en région Nouvelle Aquitaine, l'Ile de Ré comprend **dix communes** : Rivedoux Plage, La Flotte, Sainte Marie de Ré, Saint Martin de Ré, Le Bois Plage en Ré, La Couarde sur Mer, Loix, Ars en Ré, Saint Clément des Baleines et Les Portes en Ré.

2- Démographie et population :

D'une densité de 204 habitants au km², la population de l'Ile de Ré compte **17 336 habitants** en 2018 (population légale au 1er janvier 2021). Les courbes d'évolution de la population permanente de l'Ile de Ré présentent une augmentation à partir de 1968 (+77% en 40 ans) avec une accélération nette de la croissance entre 1982 et 1999 (+45%), puis une certaine stabilité depuis les années 2000 :

Caractéristiques démographies :

- Un solde naturel négatif : -0,7% entre 2012 et 2017
- <u>Un solde migratoire qui se stabilise</u> depuis 2007 à +0,3%
- <u>Une population vieillissante</u>: les plus de 60 ans représentent 38,1% de la population permanente en 2013 (contre 31,8 % en Charente Maritime, 28,4 % en Nouvelle Aquitaine et 24 % en France). Ce chiffre est en augmentation, comme sur l'ensemble du territoire national en raison de l'allongement de l'espérance de vie
- <u>Une augmentation du nombre de petits ménages</u>: la taille moyenne des ménages sur l'Ile de Ré est de 2,1 personnes par ménage (2,1 dans le Département, 2,3 en France). Ce chiffre n'a cessé de diminuer depuis 1975. Parallèlement, on observe depuis 1999 une diminution du nombre de familles avec enfants (1 868 familles avec enfants en 1999 contre 1 692 en 2013, source INSEE, 2013).
- Un niveau de vie supérieur à celui du continent: le niveau des revenus sur l'Ile de Ré est supérieur à celui du continent: la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012 pour l'Ile de Ré s'élève à 22 744 € (19 144 € pour le Département de la Charente Maritime, 19 360 € à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, 19 786 pour la France métropolitaine).
- Une disparité entre le nord et le sud de l'île :
 - o Nord: 28% des résidences principales et 25% de la population permanente
 - o Sud: 72% des résidences principales et 75% de la population permanente
- <u>Les résidents secondaires</u>: L'île de Ré compte 13 473 résidences secondaires en 2013, soit un potentiel de 67 365 habitants supplémentaires sur une partie de l'année (suivant le ratio établi par l'article R.133-33 du code du tourisme qui estime à 5 personnes l'occupation des résidences secondaires).
- <u>La population saisonnière</u> : en fonction des capacités d'hébergement, la population saisonnière maximale est estimée en 2013 à 120 720 personnes.



Les enjeux démographiques :

- ▶ Développer une dynamique démographique pour que les villages du Nord de l'Ile puissent maintenir les conditions nécessaires à une vie à l'année (écoles, commerces, services publics...)
- ► Accueillir de jeunes ménages afin de renouveler la population et stabiliser les effectifs scolaires
- ▶ Répondre à la demande de services et d'équipements des plus de 60 ans
- ► Adapter la production de logements au desserrement des ménages
- ► Maîtriser la capacité d'hébergement en période estivale
- Assurer un équilibre entre population permanente et population saisonnière
- ► Assurer l'équilibre intergénérationnel

3- Le logement :

Résidences principales - Résidences secondaires :

L'Ile de Ré compte 22 135 logements en 2013. 60,9% sont des résidences secondaires, 36,7% sont des résidences principales et 2,4 % sont des logements vacants (source INSEE 2013), contre 22,2 % dans le département de la Charente-Maritime. Dans le nord de l'île, les résidences secondaires représentent 72 % des logements tandis que la proportion est plus équilibrée dans le sud où elles représentent 53,5 % des constructions à usage d'habitation.

Répartition propriétaires / locataires :

Le taux de propriétaires vivant dans leur résidence principale sur l'île de Ré est de 66,7% en 2013 (65,2% pour le département de la Charente-Maritime, 62,5 % à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine et de 57,7% à l'échelle nationale - source : INSEE 2013).

Répartition maisons / appartements :

La forme d'habitat dominante est la maison individuelle avec près de 90 % des logements (77% en Charente-Maritime, 72% à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine et 56% à l'échelle nationale).

Ancienneté du parc de logements :

- 25% du parc de résidences principales est constitué de constructions antérieures à 1949,
- 39% du parc est constitué de logements construits entre 1949 et 1989,
- 36 % du parc est constitué de maisons construites après 1990 (source : INSEE 2013). Les constructions récentes (post 1990) sont concentrées sur les communes du sud de l'Île (source : Filocom 2013). À l'échelle nationale, la proportion de résidences principales construites après 1990 s'élève à 22%.

L'habitat indigne et la vacance :

Le parc privé potentiellement indigne concerne 355 logements sur l'Ile de Ré, soit 4,1 % du parc de logements (source DREAL PPPI 2011). Ce chiffre est inférieur à la moyenne départementale (6,7%) et à la moyenne de l'ancienne région Poitou-Charentes (6,8%, source IATT, chiffres-clés).

Le parc de logements vacants comprend 665 logements en 2013 (source FILOCOM) soit 3% du parc (6,9% en Charente-Maritime, 8,3% du parc à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine et 7,8% du parc à l'échelle nationale).

Les enjeux en termes de logements :

- ▶ Proposer une offre de logements qui réponde à la diversité des besoins et permette la mixité sociale :
 - maintien à domicile des personnes âgées
 - accueil des jeunes ménages



- desserrement des ménages
- ► Rééquilibrer la proportion entre résidences secondaires et résidences principales
- ► Favoriser un habitat plus performant sur le plan énergétique
- ▶ Définir les besoins potentiels en logements pour les travailleurs saisonniers

4- Le tissu économique :

L'emploi :

- <u>Population active</u>: la population active rétaise représente 68,3% de la population des 15-64 ans (population en âge de travailler). A titre de comparaison, la population active du département de la Charente Maritime s'élève à 71,8%, celle de la région Nouvelle Aquitaine à 72,9%, et celle de la France à 73,2%.
- <u>Le taux d'activité</u>: le taux d'activité de l'Ile de Ré s'élève à 39,64% (43,23% en Charente Maritime, 45,27% en Nouvelle Aquitaine, 46,66% sur le territoire national)
- <u>Le chômage</u>: le taux de chômage dans le bassin d'emploi de La Rochelle s'élève à 10,7% de la population active en juin 2016 (source Pôle Emploi), taux identique à celui du département de la Charente Maritime (9,6% pour la région Nouvelle Aquitaine, 9,9% pour la France métropolitaine). Il est stable depuis 2014.
- <u>L'indicateur de concentration d'emploi</u> (rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné et le nombre d'emplois dans cette zone) : Il est de 102,5 % en 2013 pour l'Ile de Ré. Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie réalisée en 2009 révèle que 79% des emplois de l'Ile de Ré sont occupés par des Rétais.
- <u>Les déplacements domicile travail</u> (source INSEE 2011) :
 - 568 flux vers Saint-Martin-de-Ré depuis les communes du sud et 124 depuis les communes du nord
 - 529 flux en provenance de La Rochelle (235 vers Saint-Martin-de-Ré, 67 vers La Flotte, 56 vers Sainte-Marie-de-Ré, 47 vers Le Bois-Plage-en-Ré, 40 vers Ars-en-Ré)
 - o 728 flux à destination de La Rochelle (193 depuis Sainte-Marie-de-Ré, 164 depuis Rivedoux-Plage, 100 depuis La Flotte, 100 depuis Le Bois-Plage-en-Ré)
- <u>L'emploi saisonnier</u>: la Communauté de communes et les 10 communes de l'île vont lancer en août 2021 une étude spécifique sur cette thématique

Les secteurs d'activité :

- L'agriculture: après avoir connu une forte baisse des années 1980 aux années 2000, la surface agricole totale se stabilise à 1531 ha. Les exploitations viticoles sont prépondérantes, les exploitations d'élevage (surtout des centres équestres) et les exploitations maraîchères arrivent en second et troisième rang. Pour l'ensemble des exploitations, on estime le nombre d'emplois directs à 160 et le nombre d'emplois saisonniers à 125. Les exploitants agricoles sont relativement jeunes: l'âge moyen est de 46 ans.
- La saliculture: A ce jour environ 100 sauniers exploitent les marais (52 en 1991). Les surfaces salicoles ont augmenté passant de 250 ha en 1995 à 450 ha.
- <u>La conchyliculture</u> : l'île de Ré compte 66 entreprises ostréicoles pour 229 ha de concessions sur le Domaine Public Maritime et 310 ha de marais.
- <u>Le secteur secondaire</u>: Le secteur de l'industrie au 1^{er} janvier 2013 regroupait sur l'île 149 entreprises (4,79%) et celui de la construction 308 entreprises (10,91%). La part du secteur secondaire sur l'Île de Ré est sensiblement similaire au niveau du département, de la région ou dans le reste de la France (source : CENT1, INSEE 2013).
- <u>Le secteur tertiaire</u>: le pourcentage important d'établissements actifs dans le domaine du commerce et des services (463 entreprises) fait du tertiaire le **principal secteur d'activité sur l'Île de Ré**. La part du tertiaire est plus élevée sur l'Île de Ré (80,51%) qu'aux niveaux départemental (72,75%), régional (72,3%) et national (78,1%) (source : CENT1, INSEE 2013).



Enfin, la saisonnalité est très forte pour les commerçants non sédentaires, 43% d'entre eux ne sont actifs que pendant 1 à 3 mois, pendant la période estivale. Par ailleurs, l'activité commerciale liée au tourisme représente plus de 50% du CA

Les enjeux socio-économiques :

- ▶ Permettre l'implantation des entreprises sur le territoire : optimiser les espaces économiques et les villages artisanaux existants, favoriser l'implantation de bâtiments agricoles individuels ou mutualisés
- ▶ Pérenniser commerces de proximité, artisanat, services et équipements indispensables à une vie à l'année, notamment dans le contexte de vieillissement de la population
- ► Assurer la cohérence entre développement commercial et dynamique démographique dans une logique de rapprochement des consommations
- ► Favoriser le rapprochement entre les emplois et la population active en permettant à une population en âge de travailler de se loger sur l'île
- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- ► Réduire les conflits d'usage dans les zones mixtes (logements et activités professionnelles)

5- Equipements et services :

Enfance et jeunesse :

- 5 structures d'accueil collectif représentant 76 places agréées. En 2014, avec une moyenne de 21,22 places pour 100 enfants en structure collective, l'Ile de Ré est au-dessus de la moyenne nationale (13,3 pour 100 enfants).
- Le territoire compte également un réseau de 60 assistantes maternelles représentant 182 places agréées. Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant intercommunal a été créé en 2011
- 9 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) accueillent les enfants de 3 à 11 ans sur le temps périscolaire (matin, soir, mercredi après-midi) et pendant les vacances scolaires.
- 2 accueils ados situés à La Flotte et au Bois-Plage-en-Ré accueillent les jeunes de 11 à 17 ans sur le temps périscolaire (matin, soir, mercredi après-midi) et pendant les vacances scolaires.
- Le territoire rétais est doté de 10 établissements scolaires publics (maternelles et élémentaires), d'une école privée à La Flotte, et d'un collège.

Sports et loisirs :

- L'Ile de Ré dispose d'équipements sportifs structurants à l'échelle de l'île (centre aquatique intercommunal Aquaré à Saint-Martin-de-Ré, stade à Saint-Martin-de-Ré, gymnase multisports à Ars-en-Ré, golf 9 trous aux Portes-en-Ré...) et d'un maillage d'équipements locaux important.
- L'Ile de Ré dispose de plus d'un réseau de plus de 110 km d'itinéraires cyclables.
- Concernant les activités nautiques, en avril 2015, on comptait 1186 places de port et 338 mouillages autorisés.

Santé et social :

- L'hôpital Saint Honoré de Saint Martin de Ré a une capacité de 190 lits. Il assure en période estivale une prise en charge des consultations d'urgence.
- La protection Maternelle et Infantile : la Délégation territoriale d'action sociale La Rochelle-Ré dispose d'un service de proximité au Bois-Plage-en-Ré.
- Les Centres Communaux d'Action Sociale : chacune des 10 communes de l'Ile de Ré dispose d'un CCAS.



- Le Centre départemental d'accueil de l'Ile de Ré : hébergement et accompagnement éducatif et thérapeutique aux adultes handicapés mentaux (10 chambres, 55 résidents).
- Pôle Emploi : établissement public de l'Etat implanté à Sainte-Marie-de-Ré qui met en relation demandeurs d'emploi et recruteurs, et intervient dans le domaine de la formation.
- Les EHPAD:
 - EHPAD du centre hospitalier Saint-Honoré, Saint-Martin-de-Ré (établissement médicalisé, accueil Alzheimer) : 160 lits
 - EHPAD La Tonnelle, Sainte-Marie-de-Ré (établissement médicalisé, accueil Alzheimer): 35 lits
 - EHPAD Résidence d'automne, Ars-en-Ré (établissement médicalisé, accueil Alzheimer) : 70 lits

Aménagement numérique du territoire

Dans le domaine de l'aménagement numérique, le département de la Charente-Maritime conduit, via le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) une politique de desserte en services haut débit (2Mbits minimum) pour la population ou les professionnels (Très Haut Débit). L'objectif est de couvrir l'ensemble de la Charente-Maritime en fibre optique d'ici 2025.

Synthèse des enjeux liés aux équipements et services :

- ► Améliorer l'offre de services aux personnes âgées et anticiper sur le vieillissement de la population
- ► Conserver un taux d'équipement de santé important pour favoriser la vie permanente et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- ► Assurer la pérennité des équipements publics et l'offre associative diversifiée pour accueillir de nouvelles familles
- ▶ Organiser spatialement les activités nautiques pour éviter les conflits d'usage (pêche, ostréiculture, plaisance, sports de glisse)
- ► Améliorer l'accessibilité des personnes âgées et des handicapés aux équipements (culturels, sportifs, de santé) et des espaces publics
- ▶ Permettre aux personnes travaillant dans ces équipements de se loger dans l'Ile de Ré
- ▶ Maintenir un équilibre territorial en favorisant le développement de la vie permanente dans le Nord, grâce notamment à la desserte en transports en commun et au maintien des équipements et des services de proximité

6- Réseaux

Assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées s'effectue par 5 stations d'épuration situées sur les communes des Portes-en-Ré, d'Ars-en-Ré, de La Couarde-sur-Mer, de La Flotte et de Sainte-Marie-de-Ré.

L'intégralité des logements et bâtiments d'activité n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif : on compte, au 31/12/2013, 506 assainissements individuels.

Les 10 communes de l'Ile de Ré sont considérées comme des zones à enjeux sanitaires au titre de la protection des zones conchylicoles ou de la baignade.

Assainissement des eaux pluviales

Toutes les communes de l'Île de Ré disposent de réseaux séparés pour la collecte des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux pluviales sont majoritairement rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable.



Eau potable

L'eau potable qui alimente l'Île de Ré a deux origines : pour 2/3 de la consommation, l'usine Lucien Grand à St Hippolyte (17) et pour 1/3 de la consommation, le barrage d'Angle Guignard en Vendée. La capacité d'alimentation en eau potable est de 25 000 m³/j.

La capacité de stockage (en bâches au sol ou en châteaux d'eau) est de 13 500 m³

Déchets

La Communauté de Communes de l'Île de Ré est compétente pour la collecte des déchets sur le territoire.

La collecte des déchets se décline sous plusieurs formes :

- En porte à porte pour les particuliers (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) et les professionnels,
- En apport volontaire pour les particuliers (verre, papier, ordures ménagères, emballages ménagers recyclables),
- En déchèterie pour les particuliers et les professionnels (autres déchets).

Alimentation électrique

La gestion du réseau de distribution électrique est assurée par ENEDIS.

Alimentation téléphonique

Le réseau téléphonique est exploité par la société ORANGE.

Enjeux liés aux réseaux :

- ► Maintenir le contrôle sur les rejets des stations d'épuration et poursuivre le renouvellement des réseaux pour limiter les intrusions d'eaux pluviales
- ▶ Réaliser le contrôle, la mise aux normes et le suivi périodique de toutes les installations d'assainissement individuel
- ► Améliorer le taux de rendement des réseaux d'eau potable et augmenter de la capacité de stockage
- ▶ Poursuivre la réduction des tonnages de déchets ménagers collectés, améliorer la collecte du verre et du papier

7- Déplacements et offre de transport

Réseaux viaires

La desserte routière de l'île est caractérisée par deux axes structurants :

- la RD 735 qui traverse toute l'Ile (à noter que la RD 735 n'est plus classée « route à grande circulation » depuis un décret du 31 mai 2010)
- la RD201 qui relie Rivedoux-Plage, Sainte-Marie-de-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré et La Couarde-sur-Mer.

Desserte aérienne :

L'aéroport de La Rochelle-Ré dessert les agglomérations du Sud et de l'Est de la France via une correspondance à Lyon. Il propose par ailleurs des lignes régulières vers l'étranger. En 2015, l'aéroport de La Rochelle-Ré a accueilli 216 970 passagers,

Desserte ferroviaire:

La présence de la gare SNCF de La Rochelle, accessible en voiture et en transport en commun permet de relier le territoire insulaire au réseau ferré national.



Desserte en bus :

L'Ile de Ré bénéficie d'une offre de transport à l'année. Elle s'adresse à tous les publics, particuliers, scolaires ou associations.

Les pistes cyclables :

Le territoire dispose d'un linéaire important de 110 km d'itinéraires cyclables (40 km de pistes en site propre, 19 km de voies mixtes, le reste en voies de liaison), et du stationnement en grande quantité (plus de 3 000 racks à vélos). Il dispose de plus d'une offre importante de location de vélos.

Modes de déplacement

Le diagnostic réalisé en 2011 lors de l'élaboration du Plan Global de Déplacement de l'Île de Ré exposait des pratiques différentes selon les catégories d'usagers :

- les Rétais se déplaçant sur l'île utilisent essentiellement l'automobile,
- les visiteurs à la semaine et les résidents secondaires arrivent et partent en voiture. Pendant le séjour, ils aux modes de déplacement doux sur l'île (marche, vélo),
- les visiteurs à la journée sont très mobiles, et utilisent l'automobile pour voir l'ensemble des sites touristiques.

Le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail est la voiture (74 % des déplacements).

Enjeux liés aux déplacements :

- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- ► Raccourcir le temps d'accès à La Rochelle par les transports en commun afin de rendre le recours aux transports propres concurrentiels face à la
- ▶ Proposer des aires de stationnement « de délestage » en période estivale

8- Aménagement de l'espace

Depuis l'arrêt du SCOT en 2012, 80 % d'espaces naturels ou agricoles ont été conservés. Les espaces qui ont été consommés se situent dans les 20 % d'espaces urbanisés ou urbanisables.

9- Diagnostic environnemental

Approche géographique

A la naissance de l'île, environ 10 000 ans av JC, Ré est un archipel composé de quatre îlots : une grande île à l'Est, les îles d'Ars et de Loix et l'îlot des Portes.

L'Île de Ré s'étend sur 25 km de longueur et sur une largeur qui varie de 5 km à 70 m à l'endroit le plus étroit se situant au Martray. Sa superficie totale est de 85,3 km².

Les côtes de l'île de Ré présentent 3 faciès morphologiques :

- les plages et systèmes dunaires
- les falaises
- les estrans vaseux (Fier d'Ars et Fosse de Loix) et bordés par des levées en bri (vase consolidée)

Conditions climatiques

L'absence de relief marqué, l'influence océanique et le Gulf Stream procure à l'Ile de Ré un climat très favorable extrêmement doux. L'amplitude thermique reste faible (environ 13°C) et les



précipitations peu importantes. L'ensoleillement est quant à lui important (environ 2 300 heures par an / 2 700 heures pour la Corse la plus ensoleillée).

L'érosion côtière :

La Communauté de communes a mis en place en 2013 un Observatoire du Littoral permettant un suivi de l'évolution du trait de côte. Aucune évolution significative n'en ressort si ce n'est au niveau de certains secteurs connaissant soit une érosion plus significative (Peu Ragot, Zanuck, Trousse Chemise), soit un engraissement (Banc du Bûcheron, Pointe de Sablanceaux).

Hydrologie

<u>Eaux superficielles</u> : Sans cours d'eau, les eaux superficielles de l'Ile de Ré sont constituées de marais sur une surface de 1 530 ha soit environ 18% de la surface du territoire.

<u>Eaux souterraines</u>: Les eaux souterraines sont peu profondes, alimentées par les précipitations et vulnérables aux activités humaines exercées à la surface des sols. Cet aquifère est en relation avec les eaux marines, rendant l'équilibre « eau douce-eau salée » fragile.

Biodiversité et milieux naturels.

Milieux forestiers

La surface boisée de l'Ile, en intégrant les friches et landes boisées, s'élève à environ 1 358 ha, soit environ 15 % de la surface de l'Ile.

Les forêts de l'Île de Ré présentent deux ensembles distincts, essentiellement constitués de pins maritimes et de chênes verts :

- une forêt littorale de dunes boisées, plus ou moins altérées, en particulier en raison du dépérissement du pin maritime,
- un massif intérieur partiellement boisé en forte extension en raison du boisement spontané d'anciennes terres agricoles.

Milieux dunaires

Les dunes littorales de l'Ile de Ré se développent sur près de 19 km de longueur. La majorité appartient à l'Etat, au Conservatoire du Littoral, au Conseil Départemental et aux communes. Les dunes intérieures, situées essentiellement dans la partie sud de l'île, sont issues de l'abandon de terres anciennement cultivées.

Marais

Les premiers marais salants auraient été créés au XIIe siècle ; ils ont été gagnés sur la mer par endiguement. L'extension de ces « prises » a continué jusqu'au XIXe siècle jusqu'à atteindre une surface de 1 530 ha soit 18% de la surface de l'Ile.

Les marais se situent essentiellement dans la partie Nord de l'Île

Estran

L'estran, appelé aussi zone intertidale, est la bande littorale alternativement découverte et recouverte par l'océan, au fil des marées.

L'estran rétais compte 68 habitats différents recensés, accueillant 395 espèces animales et 84 espèces végétales.

Milieu marin

Les eaux au large de l'Île de Ré, et plus généralement les Pertuis Charentais, sont caractérisées par une forte productivité naturelle, relevant de plusieurs facteurs :

- faible profondeur des Pertuis et configuration en détroit,
- climat,
- courants de marée qui oxygènent l'eau,
- salinité moins élevée qu'en mer ouverte



- apports nutritifs des estuaires et du large.

Cette forte productivité se traduit par une intense activité phytoplanctonique, qui favorise le développement de la richesse halieutique (poissons, crustacés, mollusques) et des élevages de coquillages (huîtres, moules).

Les sites inscrits et classés

La quasi intégralité des espaces non urbanisés de l'Ile de Ré ont été classés de 1952 à 2000. Toute l'île est en site inscrit depuis 1979.

Les espaces naturels sensibles du Département (ENS)

Des périmètres de préemption ont été définis dans toutes les communes de 1977 à 1997 pour 4 916 ha.

Fin 2015, le Département avait acquis 480 ha au titre des ENS.

Les propriétés du Conservatoire du Littoral

Des périmètres de préemption ont été définis de 1979 à 2011 dans 6 secteurs pour 2 700 ha. Fin 2015, le Conservatoire avait acquis 650 ha.

La Réserve naturelle de Lilleau des Niges

La Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges a été créée le 31 janvier 1980 aux Portes-en-Ré. Elle s'étend sur une superficie de 228 ha, maritime et terrestre avec un découpage particulier entre 119 ha de réserve naturelle et 109 ha de zone de protection.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'Ile de Ré est concernée par 15 ZNIEFF définies entre 1982 et 1996 :

- 13 de type I : 4 055 ha- 2 de type II : 4 478 ha

Les sites Natura 2000

L'Ile de Ré est concernée par 3 sites Natura 2000 désignés de 1986 à 2008 :

- Fier d'Ars (ZPS et ZSC)
- Dunes et forêts littorales (ZSC)
- Pertuis Charentais (ZPS et ZSC)

La Convention Ramsar

Depuis le 2 février 2003, les marais du Fier d'Ars et de la fosse de Loix sont inscrits sur la liste des sites RAMSAR, pour une superficie de 4 452 ha.

Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais a été créé le 15 avril 2015 sur une surface de 650 000 ha et 700 km de côtes, répartis sur 117 communes et 3 départements.

Les dunes et forêts domaniales

Sur l'Ile de Ré, l'ONF gère

409 ha de dunes et de forêts domaniales réparties en quatre massifs principaux situés sur la partie Nord du territoire :

- Trousse-Chemise
- Le Lizay
- La Combe à l'eau
- Le Bois Henri IV.



Synthèse des enjeux environnementaux :

- ▶ Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés à préserver
- ▶ Un parcellaire très morcelé qui rend difficile la mise en place de mesures de gestion
- ▶ Des espèces végétales envahissantes qui colonisent les milieux et nuisent à leur biodiversité
- ▶ Une fréquentation importante en particulier des milieux littoraux (dunes et estran) qui fragilise les milieux

10-Pollutions et qualité des milieux

Qualité de l'air

Globalement, la concentration moyenne en particules fines est plus faible à l'île de Ré qu'à La Rochelle et reste bien en-dessous du seuil de dépassement.

Sur l'Ile de Ré, aucun dépassement du seuil pour le dioxyde d'azote n'a été observé, et les concentrations sont bien inférieures à celles de La Rochelle.

Bruit

Une seule infrastructure routière, la D201, est classée en fonction de son impact sonore et de son trafic. L'impact sonore diurne est compris entre 70 et 76 décibels, l'impact sonore nocturne est compris entre 65 et 71 décibels.

Pollution des sols

Il n'y a pas de sols pollués recensés en 2015 sur les dix communes de l'Ile de Ré.

Qualité des eaux

<u>Qualité des eaux souterraines</u> : D'après le SDAGE Loire-Bretagne, la masse d'eau souterraine de l'Île de Ré « FRGG107 – calcaires et marnes du jurassique de l'Île de Ré » atteindra l'objectif de bon état en 2021.

Qualité du milieu marin :

- Réseau REMI : la qualité microbiologique estimée sur les trois années de 2011 à 2013 est moyenne avec une tendance à l'amélioration.
- Réseau REPHY : des proliférations de phytoplancton producteur de toxines sont régulièrement observées, entrainant des fermetures de zones de pêche
- Réseau ROCCH : les mesures de contamination chimique sont inférieures aux seuils
- Réseau RESCO : le taux de mortalité des huîtres creuses reste très élevé : (adultes 13% et juvéniles 60%)

Qualité des zones de production conchylicole :

- Pour les bivalves non fouisseurs, toutes les zones sont classées en A
- Pour les bivalves fouisseurs, la zone de production est en classe B

<u>Qualité des eaux de baignade</u>: En 2015, la qualité des eaux de baignade est excellente sur 20 plages. Elle est de bonne qualité sur 3 plages (plage sud de la Chaussée à Rivedoux-Plage, plage de la Basse Benaie à Sainte-Marie-de-Ré et plage de l'Arnérault à La Flotte).

<u>Qualité des zones de pêche à pied de loisirs</u> : 8 points de suivi ont été définis sur le littoral de l'Ile de Ré : 2 points sont de bonne qualité (A), 6 points sont de qualité moyenne (B). Pour ces derniers, la cuisson des coquillages pêchés est recommandée avant consommation.

<u>Qualité des eaux des marais</u> : les eaux des marais de l'Ile de Ré ne présentent pas d'altération particulière.

Synthèse des enjeux liés aux pollutions et la qualité des milieux :

Poursuivre le suivi de la qualité de l'air en particulier sur le paramètre « particules fines »



▶ Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet

11-Exploitation des ressources naturelles

Ressource en eau

L'Île de Ré ne possède aucun cours d'eau; les eaux souterraines, autrefois exploitées pour l'alimentation en eau potable, ne sont plus utilisées pour cet usage.

En 2014, l'enquête agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture a relevé 24 exploitants irriguant 180 ha. Cette surface irriguée est consacrée pour 78% à la production de pommes de terre et 22% aux productions maraichères.

Cette irrigation est effectuée avec :

- de l'eau issue du réseau d'alimentation en eau potable ;
- des eaux usées après traitement ;
- des prélèvements en eaux souterraines grâce à 32 puits et 29 forages, (pour lesquels les volumes prélevés ne sont pas connus).

Consommation et potentiel énergétiques

L'Ile de Ré consomme 462 GWh, soit 1 % de la consommation régionale et émet 87 tonnes éq. CO2, dont 94 % d'origine énergétique.

La facture énergétique du territoire est de 54 millions d'euros, soit 3 051 euros par habitant. 51% de la facture énergétique est liée à la consommation d'énergies fossiles.

Production d'énergies renouvelables

La production énergétique d'origine renouvelable est stable depuis plusieurs années, elle ne représente qu'une part modeste de la consommation énergétique sur le territoire (10,8%), essentiellement grâce à l'utilisation de bois de chauffage.

Potentiel éolien terrestre

L'Ile de Ré est donc classée comme « espace avec incompatibilité règlementaire ».

Potentiel solaire

Les enjeux paysagers de l'Île de Ré semblent peu compatibles avec l'installation de « fermes » photovoltaïques

Exploitation des sols, extraction des matériaux

Le seul mode d'exploitation des sols est l'activité agricole. La surface agricole exploitée en 2014 était de 1531 ha

Exploitation des marais

Les marais de l'Île de Ré représentent environ 1500 ha dont 450 ha de marais exploités pour la saliculture et 310 ha pour l'ostréiculture.

<u>Saliculture</u>: Les surfaces salicoles ont augmenté, passant de 250 ha en 1995 à 450 ha aujourd'hui. Comme pour l'activité agricole, on note un regain d'intérêt pour la profession salicole avec des installations et la recherche de marais non exploités à remettre en état.

<u>Conchyliculture</u>: Le marais ostréicole exploité représente environ 310 ha. Le marais est aussi un espace de régénération sanitaire qui permet de passer des coquillages de zone B (zone nécessitant de passer par une étape de purification avant mise à la consommation) en zone A (zonage sanitaire autorisant la mise à la consommation sans étape intermédiaire).

C'est aussi dans le marais que s'exerce l'activité de nurserie, actuellement en développement. Dans le contexte de crise que traverse l'activité ostréicole, le marais constitue un enjeu fort.



<u>Autres activités</u>: Quelques parcelles de marais sont également utilisées par l'aquaculture, quelques parcelles sont utilisées pour la culture de la salicorne.

Exploitation des ressources marines

Conchyliculture: 325 concessionnaires exploitent 1978 concessions qui occupent 413,5 ha.

Pêche à pied professionnelle et de loisirs

La pêche:

L'estran de l'Île de Ré est particulièrement apprécié des pêcheurs à pied de loisirs principalement pour la pêche des palourdes, des coques ou des huitres.

La pêche professionnelle à pied est pratiquée par 4 pêcheurs professionnels, qui pêchent majoritairement des palourdes.

La pêche dans les écluses à poissons : actuellement, 14 écluses à poissons « fonctionnent », contre 114 en 1727 et 82 en 1855. Le principe consiste à piéger le poisson qui arrive à marée haute dans l'écluse, et de le retenir prisonnier dans l'enclos à marée basse. La pêche y est réservée aux détenteurs.

Synthèse des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles

- ▶ Maintien et développement des activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources
- ▶ Développement du solaire thermique et photovoltaïque en priorité sur les bâtiments collectifs ou professionnels
- ▶ Développement des transports collectifs propres et des déplacements doux pour les déplacements domicile/travail et l'accès aux commerces et aux services

12-Risques naturels et technologiques

Risques naturels

L'Ile de Ré est concernée par plusieurs risques naturels et technologiques recensés dans le Plan de Prévention des Risques Naturels de l'Ile de Ré (PPRN) approuvé le 15 février 2018 et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Charente-Maritime (DDRM) :

- les risques littoraux de submersion, d'érosion marine, de tempête, d'inondations,
- les mouvements de terrains,
- le risque feu de forêt,
- le risque technologique du transport de matières dangereuses (TMD).

Les risques littoraux de submersion :

- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :

Le PAPI 1 correspond aux travaux de niveau 3, c'est-à-dire au renforcement des dispositifs de défense des côtes (construction de nouveaux ouvrages, rehaussement de digues existantes...).

Celui de l'Île de Ré, porté par la Communauté de Communes, a été validé par la Commission Mixte Inondations de l'État le 12 juillet 2012.

Il se compose de 11 projets de travaux pour un montant de 45 millions d'euros.

Le PAPI 2 qui quant à lui concerne essentiellement le nord de l'île a été approuvé en CMI en juillet 2020.

- Les méthodes douces de protection :
 - Préserver le cordon dunaire :

Les dunes de l'Île de Ré se développent sur près de 19 km de longueur et représentent environ 235 ha. La majorité des espaces dunaires sont la propriété de l'État, du Conservatoire du Littoral, du Conseil départemental et des communes.

Rempart naturel contre la submersion marine, le cordon dunaire joue un rôle essentiel pour préserver les espaces, naturels ou construits, situés en arrière de la dune.



La Communauté de Communes a initié un programme pluriannuel de consolidation en partenariat avec l'ONF. Ce partenariat développe un programme d'actions financé par l'Ecotaxe, dédié aux travaux de protection dunaire et de défense douce des côtes, ainsi qu'à la sensibilisation du public. Par ailleurs, fin 2021, sera initiée l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte.

Gérer la circulation hydraulique dans les marais :

Les marais jouent un rôle primordial pour la protection de l'intérieur des terres. Véritables zones tampons, ils permettent de retenir l'eau en amont des terres cultivées ou habitées. Il est donc essentiel de les entretenir et de les restaurer, d'autant qu'ils possèdent par ailleurs une grande valeur écologique et un rôle économique essentiel.

Un Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques de l'Ile de Ré a été signé le 11 octobre 2012, avec un budget de 2,5 millions d'euros sur 5 ans. L'Association des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA) réalise les travaux pour le compte de la Communauté de Communes.

Un 2^{ème} CTMA est actuellement en cours (programme d'actions projeté pour 3^{ème} trimestre 2021), ainsi qu'une étude sur le rôle des marais en cas d'évènements tempétueux (ou de pollution marine).

<u>Le risque sismique</u>: L'Ile de Ré est entièrement comprise, comme la partie Nord du département de la Charente-Maritime, dans la zone à aléa sismique modéré, où l'accélération du sol est comprise entre 1,1 et 1,6 m/s².

<u>Le risque mouvement de terrain</u> : L'Ile est concernée par deux mouvements de terrain majeurs que sont le retrait-gonflement des argiles et les cavités souterraines (risque d'effondrement).

Les 5 communes du nord de l'île sont concernées par le risque retrait-gonflement des argiles : Les Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré, Loix et La Couarde-sur-Mer.

Le risque cavité souterraine ne concerne qu'une seule commune : Le Bois-Plage-en-Ré.

Risques technologiques

<u>Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</u>:

Les ICPE sont au nombre de 4 sur l'Ile, toutes classées non-Seveso. Deux se situent sur la commune du Bois-Plage-en-Ré (centre de transfert et coopérative viticole), une à Loix (ancienne ferme aquacole), une à Saint-Clément-des-Baleines (ancienne pisciculture).

Elles sont à faible risque pour les populations voisines.

A noter que les périmètres de danger des établissements Seveso de La Rochelle ne concernent pas le territoire de l'Ile de Ré.

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) :

L'ensemble des communes de l'Île est concerné par ce risque TMD. Cependant, à l'échelle de l'Île, seuls les secteurs traversés par les grands axes routiers sont réellement exposés. De plus, à l'échelle du département, les routes de l'Île de Ré ne sont pas des axes de trafic important, la potentialité d'accident est relativement faible.

Synthèse des enjeux liés aux risques

- L'enjeux du risque submersion marine :
 - enjeux humains et urbains pour les zones d'habitat proches des secteurs à risque : sécurité des personnes et des biens ;
 - enjeux agricoles : la vigne et la pomme de terre sont sujets à la salinisation des sols ;
 - enjeux conchylicoles (huîtres, salins) au vu de la localisation des installations ;
 - enjeux économiques : installations et équipements proches des zones à risque (littoral, marais) et activités touristiques et de loisirs (nautisme, golf) ;
 - enjeux environnementaux : la mosaïque de milieux naturels (dunes, marais, forêts, plages...) est sujette à érosion et dégradation

Ile de Ré COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes de l'Ile de Ré

- ▶ Les enjeux du risque « feu de forêt » sont principalement liés à l'urbanisme (habitat et hébergement touristique), au tourisme (campings, pratique du camping sur parcelles privées) et aux infrastructures. L'expansion des friches aggravant le risque feu de forêt
- ► Coûts élevés induits par l'entretien et la reconstruction des ouvrages de défense des côtes régulièrement fragilisés ou détruits
- L'adaptation aux enjeux de l'évolution climatique

13-Paysage et patrimoine

Organisation territoriale en 2 systèmes insulaires :

- Une partie nord caractérisée par de petits villages qui connaissent une stabilité démographique, un environnement naturel d'une extrême richesse et des activités primaires qui structurent le territoire,
- Une partie sud caractérisée par des villages de plus grande taille et au développement démographique et économique plus soutenu au-delà des activités primaires.

Paysages

- les zones humides de faible altitude du nord-ouest, le fier d'Ars
- les terres agricoles surélevées du sud-est,
- la côte irrégulière ouverte sur le pertuis Breton, abritant les ports et les zones ostréicoles
- Le long cordon dunaire rectiligne du pertuis d'Antioche ayant pour point de départ la pointe de Sablanceaux.

Patrimoine architectural

- Des monuments protégés et repères patrimoniaux
- Une identité patrimoniale des villages

Synthèse des enjeux

- ▶ Préserver les silhouettes des villages anciens, valoriser l'ouverture paysagère et limiter les extensions urbaines tout en requalifiant les franges, notamment pour améliorer le paysage perçu depuis la route départementale
- ▶ Affirmer les coupures visuelles campagne / village, maintenir les grandes fenêtres vers la mer, conserver les points de vue dégagés, protéger les éléments structurants
- ▶ Garantir la qualité des entrées de villages
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions
- ► Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture sans la banaliser ni faire de cliché, valoriser le patrimoine historique et traditionnel de façon cohérente à l'échelle du territoire
- ► Continuer à construire le patrimoine de demain de façon raisonnée tout en promouvant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité,
- ▶ Prendre en compte les risques de submersion dans la construction du patrimoine de demain



Communauté de Communes de l'Ile de Ré Enjeux

1- Démographie et population :

Les enjeux démographiques :

- ▶ Développer une dynamique démographique pour que les villages du Nord de l'Ile puissent maintenir les conditions nécessaires à une vie à l'année (écoles, commerces, services publics...)
- ► Accueillir de jeunes ménages afin de renouveler la population et stabiliser les effectifs scolaires
- ▶ Répondre à la demande de services et d'équipements des plus de 60 ans
- ► Adapter la production de logements au desserrement des ménages
- ► Maîtriser la capacité d'hébergement en période estivale
- Assurer un équilibre entre population permanente et population saisonnière
- ► Assurer l'équilibre intergénérationnel

2- Le logement :

Les enjeux en termes de logements :

- ▶ Proposer une offre de logements qui réponde à la diversité des besoins et permette la mixité sociale :
 - maintien à domicile des personnes âgées
 - accueil des jeunes ménages
 - desserrement des ménages
- ▶ Rééquilibrer la proportion entre résidences secondaires et résidences principales
- ► Favoriser un habitat plus performant sur le plan énergétique
- ▶ Définir les besoins potentiels en logements pour les travailleurs saisonniers

3- Le tissu économique :

Les enjeux socio-économiques :

- ▶ Permettre l'implantation des entreprises sur le territoire : optimiser les espaces économiques et les villages artisanaux existants, favoriser l'implantation de bâtiments agricoles individuels ou mutualisés
- ▶ Pérenniser commerces de proximité, artisanat, services et équipements indispensables à une vie à l'année, notamment dans le contexte de vieillissement de la population
- ► Assurer la cohérence entre développement commercial et dynamique démographique dans une logique de rapprochement des consommations
- ► Favoriser le rapprochement entre les emplois et la population active en permettant à une population en âge de travailler de se loger sur l'île
- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- ► Réduire les conflits d'usage dans les zones mixtes (logements et activités professionnelles)



4- Equipements et services :

Synthèse des enjeux liés aux équipements et services :

- ► Améliorer l'offre de services aux personnes âgées et anticiper sur le vieillissement de la population
- ► Conserver un taux d'équipement de santé important pour favoriser la vie permanente et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- ► Assurer la pérennité des équipements publics et l'offre associative diversifiée pour accueillir de nouvelles familles
- ▶ Organiser spatialement les activités nautiques pour éviter les conflits d'usage (pêche, ostréiculture, plaisance, sports de glisse)
- ► Améliorer l'accessibilité des personnes âgées et des handicapés aux équipements (culturels, sportifs, de santé) et des espaces publics
- ▶ Permettre aux personnes travaillant dans ces équipements de se loger dans l'Ile de Ré
- ▶ Maintenir un équilibre territorial en favorisant le développement de la vie permanente dans le Nord, grâce notamment à la desserte en transports en commun et au maintien des équipements et des services de proximité

5- Réseaux

Enjeux liés aux réseaux :

- ► Maintenir le contrôle sur les rejets des stations d'épuration et poursuivre le renouvellement des réseaux pour limiter les intrusions d'eaux pluviales
- ▶ Réaliser le contrôle, la mise aux normes et le suivi périodique de toutes les installations d'assainissement individuel
- ▶ Améliorer le taux de rendement des réseaux d'eau potable et augmenter de la capacité de stockage
- ▶ Poursuivre la réduction des tonnages de déchets ménagers collectés, améliorer la collecte du verre et du papier

6- Déplacements et offre de transport

Enjeux liés aux déplacements :

- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement
- ► Raccourcir le temps d'accès à La Rochelle par les transports en commun afin de rendre le recours aux transports propres concurrentiels face à la
- ▶ Proposer des aires de stationnement « de délestage » en période estivale

7- Aménagement de l'espace

Depuis l'arrêt du SCOT en 2012, 80 % d'espaces naturels ou agricoles ont été conservés. Les espaces qui ont été consommés se situent dans les 20 % d'espaces urbanisés ou urbanisables.



8- Diagnostic environnemental

Synthèse des enjeux environnementaux :

- ▶ Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés à préserver
- ▶ Un parcellaire très morcelé qui rend difficile la mise en place de mesures de gestion
- Des espèces végétales envahissantes qui colonisent les milieux et nuisent à leur biodiversité
- ► Une fréquentation importante en particulier des milieux littoraux (dunes et estran) qui fragilise les milieux

9- Pollutions et qualité des milieux

Synthèse des enjeux liés aux pollutions et la qualité des milieux :

- ▶ Poursuivre le suivi de la qualité de l'air en particulier sur le paramètre « particules fines »
- ▶ Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet

10-Exploitation des ressources naturelles

Synthèse des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles

- ▶ Maintien et développement des activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources
- ▶ Développement du solaire thermique et photovoltaïque en priorité sur les bâtiments collectifs ou professionnels
- ▶ Développement des transports collectifs propres et des déplacements doux pour les déplacements domicile/travail et l'accès aux commerces et aux services

11-Risques naturels et technologiques

Synthèse des enjeux liés aux risques

- L'enjeux du risque submersion marine :
 - enjeux humains et urbains pour les zones d'habitat proches des secteurs à risque : sécurité des personnes et des biens ;
 - enjeux agricoles : la vigne et la pomme de terre sont sujets à la salinisation des sols ;
 - enjeux conchylicoles (huîtres, salins) au vu de la localisation des installations ;
 - enjeux économiques : installations et équipements proches des zones à risque (littoral, marais) et activités touristiques et de loisirs (nautisme, golf);
 - enjeux environnementaux : la mosaïque de milieux naturels (dunes, marais, forêts, plages...) est sujette à érosion et dégradation
- Les enjeux du risque « feu de forêt » sont principalement liés à l'urbanisme (habitat et hébergement touristique), au tourisme (campings, pratique du camping sur parcelles privées) et aux infrastructures. L'expansion des friches aggravant le risque feu de forêt
- ► Coûts élevés induits par l'entretien et la reconstruction des ouvrages de défense des côtes régulièrement fragilisés ou détruits
- L'adaptation aux enjeux de l'évolution climatique



12-Paysage et patrimoine

Synthèse des enjeux

- ▶ Préserver les silhouettes des villages anciens, valoriser l'ouverture paysagère et limiter les extensions urbaines tout en requalifiant les franges, notamment pour améliorer le paysage perçu depuis la route départementale
- ▶ Affirmer les coupures visuelles campagne / village, maintenir les grandes fenêtres vers la mer, conserver les points de vue dégagés, protéger les éléments structurants
- ► Garantir la qualité des entrées de villages
- ► Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions
- ▶ Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture sans la banaliser ni faire de cliché, valoriser le patrimoine historique et traditionnel de façon cohérente à l'échelle du territoire
- ► Continuer à construire le patrimoine de demain de façon raisonnée tout en promouvant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité,
- ▶ Prendre en compte les risques de submersion dans la construction du patrimoine de demain



Communauté de Communes de l'Ile de Ré Orientations stratégiques

Orientation n°1: FAVORISER LA VIE PERMANENTE

THEMES RELATIFS A LA TRANSITION ECOLOGIQUE OU A LA COHESION DES TERRITOIRES :

- ► Accès à la culture
- ► Accès à la santé
- ► Accès aux services publics
- ► Développement du numérique
- ► Développement économique
- ► Soutien au commerce et à l'artisanat
- ► Mise en œuvre des politiques de l'habitat
- ► Réduction des inégalités sociales et territoriales
- ► Revitalisation urbaine
- ► Alimentation durable : circuits courts et vente de proximité

ENJEUX DU TERRITOIRE:

Les enjeux démographiques :

- ▶ Développer une dynamique démographique pour que les villages du Nord de l'Ile puissent maintenir les conditions nécessaires à une vie à l'année (écoles, commerces, services publics...)
- ► Accueillir de jeunes ménages afin de renouveler la population et stabiliser les effectifs scolaires
- ▶ Répondre à la demande de services et d'équipements des plus de 60 ans
- ► Adapter la production de logements au desserrement des ménages

Les enjeux en termes de logements :

- ▶ Proposer une offre de logements qui réponde à la diversité des besoins et permette la mixité sociale :
 - maintien à domicile des personnes âgées
 - accueil des jeunes ménages
 - desserrement des ménages

Les enjeux socio-économiques :

- ▶ Permettre l'implantation des entreprises sur le territoire
- ▶ Pérenniser les commerces de proximité, l'artisanat, les services et équipements indispensables à une vie à l'année, notamment dans le contexte de vieillissement de la population
- ► Assurer la cohérence entre développement commercial et dynamique démographique dans une logique de rapprochement des consommations
- ► Favoriser le rapprochement entre les emplois et la population active en permettant à une population en âge de travailler de se loger sur l'île
- ► Améliorer la desserte en transports en commun des lieux d'emploi, favoriser le covoiturage et les modes doux de déplacement



Les enjeux liés aux équipements et services :

- ► Améliorer l'offre de services aux personnes âgées et anticiper sur le vieillissement de la population
- ► Conserver un taux d'équipement de santé important pour favoriser la vie permanente et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- ▶ Maintenir un équilibre territorial en favorisant le développement de la vie permanente dans le Nord, grâce notamment à la desserte en transports en commun et au maintien des équipements et des services de proximité

Les enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles

► Maintenir et développer les activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources

OBJECTIFS

Economiser l'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- ► Améliorer les performances de l'éclairage public existant et des nouveaux aménagements, encourager la réduction de la pollution lumineuse, optimiser la gestion de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics
- ▶ Mettre en place des solutions architecturales et urbanistiques adaptées au changement climatique pour limiter les ilots de chaleur, conserver et créer des espaces de fraîcheur dans le tissu urbain, et favoriser des projets architecturaux économes en énergie ainsi que la rénovation thermique des bâtiments existants en veillant à leur intégration paysagère et patrimoniale
- ▶ Développer les offres alternatives à la voiture individuelle : transports en commun, déplacements sécurisés en vélo ou à pied

Développer des activités primaires durables et diversifiées

► Favoriser les circuits courts et de proximité, ainsi que la diversification des productions

Garantir un logement pour tous

▶ Offrir des logements diversifiés et adaptés à la demande et aux besoins, pour répondre à un objectif de mixité sociale en poursuivant les opérations de construction de logements locatifs aidés répartis sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'accession sociale à la propriété

Maintenir et développer une offre de services, de commerces et d'équipements dans chaque commune

- ▶ Maintenir et développer l'offre de services et de commerces de proximité, en priorisant leur implantation dans les centres-bourgs et les lieux de vie, préserver les linéaires commerciaux dans les centres-bourgs et les lieux de vie, et offrir ainsi une mixité fonctionnelle
- ► Maintenir et développer les équipements de santé dans chaque commune

Communauté de communes de l'Ile de Ré



- Assurer un maillage intercommunal de salles multi-activités et de structures sportives dédiées, d'espaces de loisirs, avec des équipements couverts ou de plein-air et moderniser les équipements existants
- ► Promouvoir et faciliter l'accès à la culture pour tous
- ► Faciliter l'usage des services numériques à tous les publics ainsi qu'aux professionnels, notamment grâce à la création d'espaces numériques et l'intervention de conseillers numériques

Des entreprises pour développer et équilibrer l'emploi sur le territoire

- ► Assurer la cohérence entre développement commercial et dynamique démographique dans une logique de rapprochement des consommations
- ► Faciliter la création d'espaces de travail partagé

Orientation n°2: PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

THEMES RELATIFS A LA TRANSITION ECOLOGIQUE OU A LA COHESION DES TERRITOIRES:

- ▶ Préservation de la biodiversité
- ► Restauration des milieux naturels
- ► Valorisation du patrimoine
- ► Préservation de la ressource en eau
- ► Réduction de la production des déchets

ENJEUX DU TERRITOIRE:

Les enjeux environnementaux :

▶ Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés à préserver

Les enjeux liés aux pollutions et la qualité des milieux :

▶ Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet

Les enjeux liés au patrimoine

► Valoriser le patrimoine historique et traditionnel

Les enjeux liés aux déchets :

▶ Poursuivre la réduction des tonnages de déchets ménagers collectés, améliorer la collecte du verre et du papier

OBJECTIFS:

Un patrimoine naturel d'exception à préserver

▶ Préserver et entretenir le patrimoine naturel remarquable (estran, milieux dunaires littoraux et intérieurs, milieux forestiers, zones humides) et ses fonctionnalités écologiques

Communauté de communes de l'Ile de Ré



- ► Encourager la gestion des espaces naturels afin d'éviter les phénomènes de dégradation comme l'assèchement de zones humides, l'embroussaillement des milieux, l'envahissement par des espèces invasives animales ou végétales
- ▶ Préserver la biodiversité « ordinaire » : encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, préserver et favoriser la biodiversité en ville (parcs, jardins, clos, arbres de haute tige, aménagements favorables à la nidification de la faune dans le bâti), autoriser de nouvelles formes de nature en ville (végétalisation de toits, murs, trottoirs...), favoriser les essences locales dans les espaces publics

Un patrimoine architectural à conserver

- ▶ Valoriser le patrimoine monumental, protégé
- ▶ Identifier, préserver et valoriser le patrimoine architectural marqueur du territoire, avec ses diverses typologies ainsi que le petit patrimoine, et le tissu bâti ancien, notamment dans les centres-bourgs

Garantir une bonne qualité des eaux marines

► Limiter l'imperméabilisation et renforcer la gestion des eaux pluviales à la parcelle, créer des bassins de traitement des eaux pluviales avant rejet en mer

Mener une gestion durable des déchets

▶ Poursuivre la politique de réduction des déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement notamment par le développement du tri à la source des biodéchets, une meilleure application des consignes de tri des emballages et la mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries

Orientation n°3: PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

THEMES RELATIFS A LA TRANSITION ECOLOGIQUE OU A LA COHESION DES TERRITOIRES:

- ► Adaptation au changement climatique
- ▶ Réduction des gaz à effets de serre et des polluants atmosphériques
- ► Sobriété et efficacité énergétique
- ► Mobilité douce

ENJEUX DU TERRITOIRE:

Les enjeux environnementaux :

► Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés à préserver

Les enjeux liés aux risques

Les enjeux du risque submersion marine : enjeux humains et urbains pour les zones d'habitat proches des secteurs à risque : sécurité des personnes et des biens ; enjeux agricoles : la vigne et la pomme de terre sont sujets à la salinisation des sols ; enjeux conchylicoles (huîtres, salins) au vu de la localisation des installations ; enjeux économiques :

Communauté de communes de l'Ile de Ré



installations et équipements proches des zones à risque (littoral, marais) et activités touristiques et de loisirs (nautisme, golf) ; enjeux environnementaux : la mosaïque de milieux naturels (dunes, marais, forêts, plages...) est sujette à érosion et dégradation

L'adaptation aux enjeux de l'évolution climatique

Les enjeux liés aux pollutions et la qualité des milieux :

▶ Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet

Les enjeux liés aux déplacements :

► Développer et améliorer les modes de déplacement doux

OBJECTIFS:

S'adapter aux risques naturels et aux changements climatiques

► Protéger, préserver et restaurer le cordon dunaire

Economiser l'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- ► Améliorer les performances de l'éclairage public existant et des nouveaux aménagements, encourager la réduction de la pollution lumineuse, optimiser la gestion de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics
- ▶ Mettre en place des solutions architecturales et urbanistiques adaptées au changement climatique pour limiter les ilots de chaleur, conserver et créer des espaces de fraîcheur dans le tissu urbain, et favoriser des projets architecturaux économes en énergie ainsi que la rénovation thermique des bâtiments existants en veillant à leur intégration paysagère et patrimoniale
- ▶ Développer les offres alternatives à la voiture individuelle : transports en commun, déplacements sécurisés en vélo ou à pied

Garantir une bonne qualité des eaux marines

► Limiter l'imperméabilisation et renforcer la gestion des eaux pluviales à la parcelle, créer des bassins de traitement des eaux pluviales avant rejet en mer

Développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle

- ▶ Développer, valoriser, et sécuriser le réseau de déplacements doux (dans les villages, entre communes) en s'appuyant sur un dispositif de stationnement relais ou de plateformes multimodales, connecté aux pistes cyclables et aux axes de circulation.
- ► Construire de nouvelles pistes cyclables pour assurer une continuité du réseau et pour desservir les zones d'emploi, les zones d'activités et les commerces

Orientation stratégique 1 : **FAVORISER LA VIE PERMANENTE**

ACTION 1.2

CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION POUR LE MARAICHAGE

DESCRIPTIF

Au regard de l'activité agricole sur le territoire de la Commune, il apparaît nécessaire de permettre l'accès à l'eau à de nouvelles surfaces agricoles. Cette réponse correspond aux besoins exprimés et prend aussi en compte le changement climatique.

La création de nouvelles surfaces irrigables par l'extension de réseau est à mettre en lien avec les économies d'eau effectivement réalisées.

Dans ce cadre il est envisagé de créer un réseau d'irrigation de terres agricoels soit à partir de la lagune de SAINTE MARIE DE RÉ soit à partir de la réserve de LA FLOTTE

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

Le projet porté par la Commune prend en compte lenouveau règlement européen (05/06/2020):

- établissement d'un plan de gestion des risques liés à la réutilisation de
- octroi d'un permis de produire et de fournir de l'eau de récupération destinée à l'irrigation agricole :
- obligations de l'exploitant d'installation de récupération
- réalisation de contrôles de conformité ;
- information du public et sa sensibilisation.

Enjeux à court terme :

- Préserver et développer le potentiel agricole irrigable local
- Permettre l'accès à l'eau à de nouvelles surfaces agricoles en réponse à un besoin et au regard du changement climatique

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse: 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DST

Coordonnées (tél - mail, ...) : dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

		1	CRTE de la communauté de communes de l'île de Re		
Des	scription de l'action	Irrigation des terres agricoles ➤ Etudes préalables (études de faisabilité et maîtrise d'œuvre) ➤ Information auprès des agriculteurs ➤ Travaux d'irrigation			
Loc	calisation du	LA FLOTTE EN RÉ			
	projet	SAINTE MARIE DE RÉ			
	tenaire(s) de	Pilotage	Commune SAINTE MARIE DE RÉ		
ľ	opération	Partenaires identifiés	Chambre d'agriculture		

CALENDRIER

Calendrier de réalisation	<u>2022</u> : <u>2023</u> :	Poursuite des études préalables (études de faisabilité et maîtrise d'œuvre) en lien étroit avec les agriculteurs Travaux d'irrigation
	T	

État d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	- Agriculteurs
Objectifs et	Objectif général : Développer le potentiel agricole local Objectifs spécifiques : Favoriser les circuits courts A long terme, réaliser des économies d'échelles

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de nouvelles parcelles agricole irriguées			
Nombre d'exploitants agricoles bénéficiaires			
Montant des économies d'eau réalisées			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

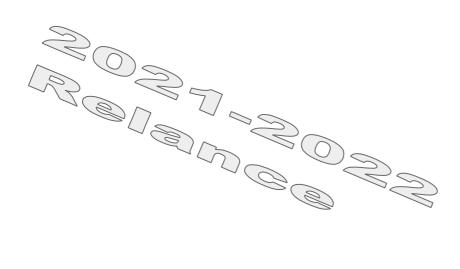
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Bassin de rétention de la FLOTTE			
Installation de chantier			
Réseau amenée amont			
Réseau amenée	9 000 €		
Réseau périmètre	25 000 €		
Fonçage	148 000 €		
Pistes cyclables	279 000 €		
(reprise structure)	20 000 €		
	126 000 €		
Bassin de rétention de SAINTE			
<u>MARIE DE RÉ</u>			
Chiffrage en cours			
Total HT	607 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.3

RELANCE DES MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET APPROVISIONNEMENT LOCAL

DESCRIPTIF

La restauration BIO sur SAINTE MARIE DE RÉ émane d'une volonté politique partagée par l'ensemble des élus.

Il s'agit d'un engagement fort de la municipalité depuis 2008 qui a fait le choix d'une restauration de qualité, avec une préparation sur site des repas bio.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La restauration est bio à plus de 85 %, le poisson n'étant pas pris en compte dans les statistiques.

Afin de maintenir la qualité des repas servis au restaurant scolaire et au centre de loisirs, le marché d'approvisionnement sera renouvelé fin 2021, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

La procédure sera allotie, afin de permettre aux exploitants y compris locaux de répondre à la consultation.

L'enjeu est également de diminuer l'impact des transports, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'emploi local.

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DGS

Coordonnées (tél - mail, ...): dgs@saintemariedere.fr / 05.46.30.21.24

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré Relance des marchés de denrées alimentaires pour la restauration scolaire : > Approvisionnement agriculture biologique ou équivalent Faciliter accès à la commande publique des producteurs locaux Poursuivre élaboration des repas sur site Privilégier le « fait maison » (collation, repas, goûters) Description de l'action Restaurant scolaire (Rue du Stade - 17740 SAINTE MARIE DE RÉ) Localisation du projet Commune SAINTE MARIE DE RÉ **Pilotage** Partenaire(s) de l'opération Partenaires identifiés CALENDRIER AAPC: Octobre 2021 DLRO: novembre 2021 Calendrier de Notification des marchés : décembre 2021 réalisation Début des prestations : janvier 2022

État d'avancement

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Scolaires (élémentaire et maternelle)

Objectifs et	
résultats	
attendus	

Objectif général:

Maintenir une alimentation saine et privilégiant les circuits courts

Objectifs spécifiques :

- •
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

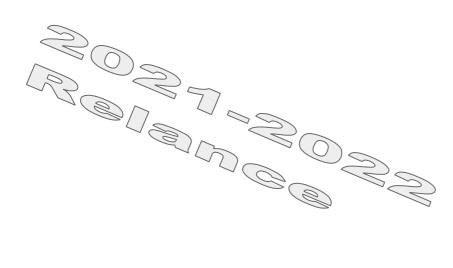
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Approvisionnement denrées alimentaires (durée du marché : 2 ans)	200 000 €		
Total HT	200 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.5 PROJET DE LOGEMENTS HLM AU HAUT DES TREILLES

DESCRIPTIF

La Commune des Portes-en-Ré (618 habitants l'hiver, 1640 résidences secondaires, surclassée 5000-10000 habitants) connaît une forte tension sur le marché du logement locatif. Cette pénurie en offre de logements nuit à l'activité économique de la commune (difficultés de recrutement) et à l'installation de nouveaux foyers.

c et

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) er

Au 1 janvier 2020, les données du parc locatif social communal étaient les suivantes :

Nombre de logements proposés à la location : 39

Densité pour 100 résidences principales (source RP 2017) : 12.26

Type de construction : Individuelles : 39

Collective: 0

Répartition du nombre de logement en fonction du nombre de pièces :

1 pièce : 3 logements 2 pièces : 3 logements 3 pièces : 15 logements 4 pièces : 17 logements 5 pièces et plus : 1 logement

Maître d'ouvrage

Commune des Portes-en-Ré 19 rue de la Grenouillère 17880 LES PORTES-EN-RÉ

Personne en charge du dossier : Claire Martiak, DGS Coordonnées : 05.46.29.11.51 / dgs@lesportesenre.fr

Le projet consiste en la démolition de la maison existante puis la construction de 6 à 8 logements de type T2 à T4.

Des places de parking seront aménagées sur la parcelle, conformément aux réglementations en vigueur.

Compte-tenu des contraintes d'urbanisme, le projet s'implantera à l'alignement de la voie départementale « avenue des Salines » et respectera les prescriptions du PPRN

Description de l'action

Le projet sera affiné en lien avec le bailleur social retenu pour le montage de l'opération.

2021/2000 P

Localisation du projet

15 avenue du Haut des Treilles 17880 LES PORTES-EN-RÉ

Partenaire(s) de	Pilotage	Mairie des Portes-en-Ré
l'opération	Partenaires identifiés	Bailleur social

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Définition du programme au sein des commissions : octobre-novembre 2021 Consultation des bailleurs sociaux : novembre-décembre 2021 Choix du bailleur social, délibération du conseil municipal : janvier 2022

Finalisation du dossier programme : février 2022

Les phases « études » et « travaux » seront confiées au bailleur social pour la réalisation de cette opération.

État d'avancement

Des échanges avec le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes de l'île de Ré sont intervenus, pour définir le cadre réglementaire applicable à cette opération.

Des échanges sont intervenus entre la commune et les bailleurs suivants : HABITAT 17 et IAA (Immobilière Atlantic Aménagement)

Étapes de la mise en œuvre

Études préalables / Choix du maître d'œuvre

Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme

Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)

Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

de l'action

Personnels des administrations et entreprises communales Familles désireuses de s'installer aux Portes-en-Ré

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

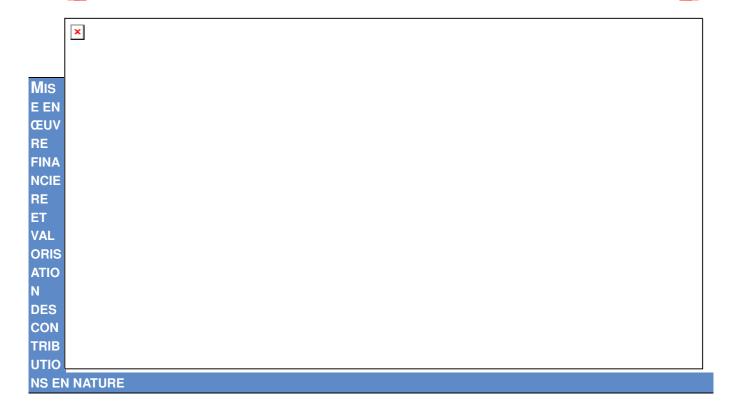
Augmenter la capacité de logements locatifs sur le territoire communal

Objectifs spécifiques :

- Accroître l'attractivité de la commune
- Faciliter le logement des salariés
- Faciliter l'installation de familles

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Honoraires (Maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, SPS,) Etudes préalables Assurances et frais divers Enveloppe travaux	80 000 7 000 15 000 800 000	Etat – DETR 20 %	180 400
Total HT	902 000 €		180 400 €

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.6 CREATION D'UNE MAISON DE PARTAGE - LOIX

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

A I

Nom Mairie de Loix

Adresse Place du marché- 17111 Loix

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Frédérique Boijoux

contact@loix,fr; 05-46-29-01-06

Coordonnées (tél – mail, ...)

Construction d'une maison en partage (8 hébergements)

Description de l'action

Localisation du projet

18 rue du Communal – 17111 Loix

Partenaire(s) de l'opération

Mairie	de	Loix
	Mairie	Mairie de

Partenaires identifiés

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2019-2020 : acquisition du terrain – études préalables

2021-2022-2023 : appel d'offre travaux

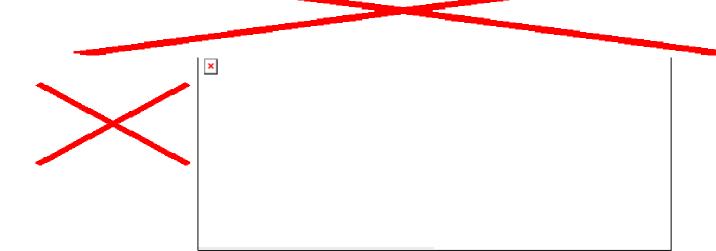
État	Appel d'offre en cours
d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Acquisition du terrain par la commune (770 000 €) Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires au titre de l'urbanisme (PC délivré) Lancement de l'appel d'offres (en cours) Début des travaux (septembre-octobre 2021)

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Economie : Travailleurs saisonniers, apprentis ou en contrats courts. Social :Hébergement d'urgence
Objectifs et résultats attendus	Objectif général:

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗅

Plan de financement estimation prévisionnelle

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etudes et maîtrise d'oeuvre Construction Aménagement et équipements intérieurs Voirie et liaisons douces, jardins	68 299,04 679 237,83 24 876,00 102 500,00	Département de Charente-Maritime (sollicité)	140 000,00
Total HT	881 200,87		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- •de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- •d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- •de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.7 Transformation Numerique des Services de la Communaute de communes

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Dématérialisation des assemblées, e-administration, nomadisme professionnel (intranet/téléphonie IP et télétravail)

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de l'Ile de Ré 3 Rue du Père Ignace 17410 Saint Martin de Ré

Personne en charge du dossier :

Coordonnées (tél - mail, ...)

Dématérialisation des assemblées (cartable numérique dédiés aux élus, convocation et vote numériques, dématérialisation des procédures d'élaboration et de transmission des délibérations)

Intranet/extranet (dédié aux communes) déploiement d'un intranet incluant l'ensemble des applicatifs métiers hébergés en full web, un espace communication interne, les outils de travail collaboratif.

Description de l'action

Expérimentation Gestion Relations Usagers services à déterminer (environnement, déchets, petite enfance...)

Téléphonie IP numéro unique: dédié aux agents de la collectivité

Télétravail:

Mise à disposition des agents d'outils informatiques, de solution de prise en main à distance (client VPN et/ou autres solutions) et matériel d'ergonomie formations des agents à la sécurité numérique, RGDP, numérique responsable, sensibilisation aux risques liés au télétravail, création d'un guide de bonnes pratiques

Localisation du projet

Ensemble des services de la Communauté de Communes (Préau, Siège, centre de transfert, et autres locaux dédiés aux services délocalisées

	Partenaire(s) de	Pilotage	Communauté de Communes
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	CNRACL, SOLURIS, Prestataires de services titulaires des marchés, élus du territoire et services des communes	

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2020-2021 : Diagnostic et mise en œuvre des groupes de travail, formations fin 2021 :dématérialisation des assemblées / téléphonie IP/ télétravail

2022 : intranet

2023 : extranet dédié aux communes / Gestion relations usagers

État d'avancement Processus engagé sur plusieurs axes actions de formations intégrées au plan de formation benchmarking réalisé et Marchés en cours de rédaction

Étapes de la mise en œuvre de l'action

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Agents de la collectivité, Élus communautaires et municipaux, administrés

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

- Engager les services dans une démarche d'e-administration écoresponsable
- Favoriser les pratiques collaboratives et dynamiser les modalités d'échanges internes
- Encourager des pratiques qualitatives dans la gestion des relations administration/usagers
- Fluidifier la communication CDC/communes et faciliter l'accès à l'information (axe du pacte de gouvernance)
- Sécuriser le système d'information de la collectivité et ses accès

Objectifs spécifiques :

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗆

Plan de financement estimation prévisionnelle

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Téléphonie IP Intranet /extranet logiciels dématérialisation assemblées matériels informatiques matériel ergonomie formations	50000 15000 15000 30000 5000 15000	CNRACL (FNDP)	50000
Total HT	130000 E		50000 E

Contribution en nature (le cas échéant)

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.81LIBELLE ACTION: LES ATELIERS NUMERIQUES LIBELLE ACTION: LES ATELIERS NUMERIQUES

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Le numérique au service de l'action des collectivité territoriales

Nom : Mairie d'Ars-en Ré

Adresse: 24, place Carnot - 17590 Ars-en-Ré

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Dan PAPOT

Coordonnées (tél - mail, ...): 05 46 29 40 21 - dgs@arsenre.fr

La commune a mis en place en octobre 2020, à la bibliothèque, un atelier numérique pour apporter une aide à nos administrés.

Des ordinateurs portables ont été acquis et les ateliers se déroulaient deux fois par semaine et étaient dispensés par des bénévoles.

Description de l'action

La crise sanitaire les a interrompu, mais ces derniers doivent reprendre début octobre 2021.

Afin de pérenniser cette action et de la développer, la commune envisage le recrutement d'un emploi civique, en complément des bénévoles. Ce recrutement permettrait d'offrir plus de plages d'action et répondre ainsi aux usagers afin de réduire au mieux la fracture numérique que certains de nos administrés connaissent.

Localisation du projet

13, rue du Havre - 17590 Ars-en-Ré

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage Mairie d'Ars-en-Ré

Partenaires identifiés

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Pérenniser l'action débutée en octobre 2020 par un recrutement fin 2021 d'un emploi civique.

État d'avancement	A l'étude par le collège d'élus dédiés à ce projet
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Reprise des ateliers numériques en octobre 2021 recrutement emploi civique fin 2021 formation de cet agent en 2022

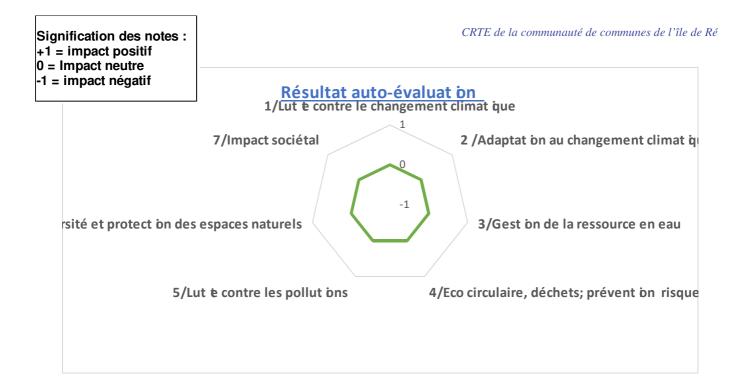
INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Administrés en difficulté avec l'outil numérique
Objectifs et résultats attendus	Objectif général : • permettre à tous nos administrés d'accèder à l'outil numérique Objectifs spécifiques : • aider et accompagner les administrés dans leurs démarches administratives,
	• former les administrés à l'outil numérique par les atèliers mis en place

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

		, ,	changement	3/Gestion de la ressource en	- 1	5/Lutte contre		7/Impact sociétal	
R	lésultat auto-								
é	valuation	0	0	0	0	0	0		0

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant H
Emploi civique (dont formations) Matériels informatiques	8000 4000	Collectivité d'Ars-en-Ré État	6400 5600
Total HT	12000		12000

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- d'équipements informatiques et de mobiliers,
- de bénévoles.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.9 CREATION D'UN ESPACE NUMERIQUE - LA COUARDE SUR MER

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Accès aux services publics

Nom: COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse: 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Personne en charge du dossier :

Maître d'ouvrage Elu : Madame Peggy LUTON – Adjointe en charge de la Vie Quotidienne

viequotidienne@lacouardesurmer.fr - 05 46 29 82 89

Agent: Monsieur Thomas TOINEL - Responsable des services

direction@lacouardesurmer.fr - 05 46 29 99 73

Création d'un espace numérique et accès aux droits de proximité pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'accès aux droits.

Description de l'action

Localisation du projet

Salle municipale situé dans l'îlot de la mairie

Partenaire(s) de	Pliotage	Commune de La Couarde-sur-Mer / Bibliothèque municipale
l'opération	Partenaires identifiés	Communauté de Communes, Ré Clé Ré, CAF, Pôle Emploi

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2021-2022:

- Rencontre des partenaires : Maison France Service, Département, CAF, RE CLE RE...
- Aménagement de la salle
- Acquisition mobilier et équipements informatiques

État d'avancement	Avril-août : stagiaire Master 2 missionnée (en partie) pour le suivi du projet	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Valider le lieu et organiser son aménagement Rencontrer et conventionner avec les partenaires Définir une organisation, un mode d'accès et de fonctionnement Lister les démarches et outils à prévoir en matière de sécurité 	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Tout public

Objectifs et résultats attendus

Objectif général:

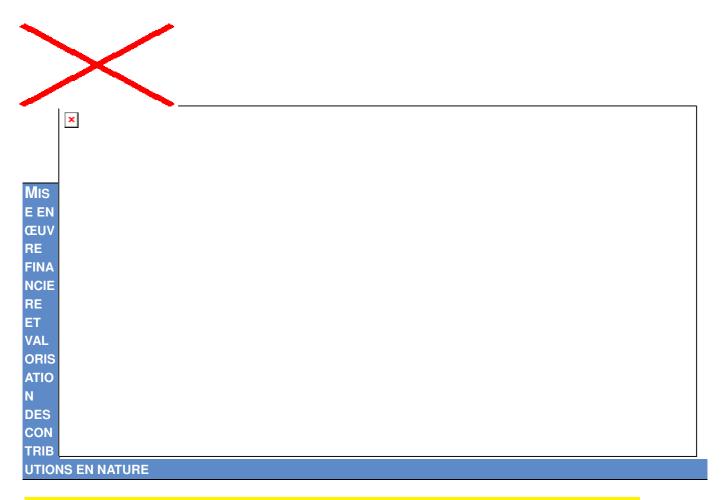
Lutter contre l'illectronisme et favoriser l'accès au xdroits

Objectifs spécifiques :

- Mettre en accès libre et gratuitement des outils informatiques avec ou sans intervention d'un aidant numérique ;
- Aider et accompagner les personnes pour la réalisation de certaines démarches administratives ;
- Organiser des ateliers autour de l'utilisation des outils numériques avec l'aide de partenaires ;
- Organiser des rendez-vous en présentiel ou en visio avec des partenaires type CAF, Pôle emploi, CPAM...);
- Autres développements : espace coworking, animations autour des jeux vidéo et multimédia ;

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Adhésion des partenaires institutionnels et associatifs au projet			
Intervention d'un aidant numérique			
Nombre de jours d'ouverture et nombre d'ateliers et animations organisées dans l'année (plus progression sur plusieurs années)			
Retour des usagers (positifs, négatifs, à améliorer)			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Mobilier (2 bureaux individuels,	4000,00		
3 tables)			
Postes informatiques fixes (2)	3000,00		
Ordinateurs portables (3)	6000,00		
Imprimante/scanner	1000,00		
Clés USB	100,00		
Vidéoprojecteur/écran	5000,00		
Frais de fonctionnement annuels	10 000,00		
Total HT	29100		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures

- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.10 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Soucieuse de l'exigence démocratique et des attentes de la population, la commune des Portes-en-Ré souhaite mettre en place la retransmission en ligne et l'enregistrement des séances du conseil municipal.

Maître d'ouvrage

Commune des Portes-en-Ré 19 rue de la Grenouillère 17880 LES PORTES-EN-RÉ

Personne en charge du dossier : Claire Martiak, DGS Coordonnées : 05.46.29.11.51 / dgs@lesportesenre.fr

Description de l'action

Cette action comporte trois volets:

- Sonorisation du Conseil Municipal : fourniture et installation du matériel nécessaire à la sonorisation des séances publiques du conseil municipal.
- Retransmission du Conseil Municipal : fourniture, installation du matériel nécessaire à la retransmission en direct sur le site internet de la commune des séances publiques du conseil municipal.
- Reprise formelle et intégrale des échanges de parole qui ont lieu lors des conseils municipaux

Localisation du projet

Mairie

19 rue de la Grenouillère

17880 LES PORTES-EN-RÉ

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Mairie des Portes-en Ré

Partenaires identifiés

SOLURIS

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Définition du programme : octobre 2021

Consultation des entreprises (devis) octobre-novembre 2021

Choix de l'entreprise retenue : novembre 2021 Installation des équipements : décembre 2021

État d'avancement	Néant
Étapes de la	Définition du programme
mise en œuvre	Consultation des entreprises
de l'action	Installation des équipements

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Agents et élus de la collectivité
Objectifs et résultats attendus	Objectif général : Apporter de la visibilité à l'action municipale Objectifs spécifiques : Transparence envers les citoyens Faciliter la rédaction des comptes-rendus de Conseils Municipaux

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Mis
E EN
ŒUV
RE
FINA
NCIE
RE
ET
- 1

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Equipement informatique, installation comprise	40 000		
Total HT	40 000 €		0€

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.11

AMENAGEMENT DE LA PLACE ANTIOCHE

DESCRIPTIF

Avec 3478 habitants recensés au 1^{er} janvier 2021, SAINTE MARIE DE RÉ demeure la Commune la plus élevée en termes démographiques sur le territoire de l'Île de Ré.

Forte de son patrimoine et de sa qualité de vie, la Commune séduit toujours de nombreuses familles qui décident de s'installer durablement sur ce territoire.

La Haute saison voit les statistiques considérablement augmenter atteignant près de 15 000 résidents.

Afin de maintenir une vie à l'année et de répondre aux besoins des résidents, SAINTE MARIE DE RÉ se doit de maintenir et de développer l'activité commerciale et l'offre de services.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La Commune s'articule autour de deux centre-bourgs majeurs, dont notamment la place Antioche qui regroupe de très nombreux commerces sédentaires, auxquels il convient de rajouter les commerçants ambulants, (marché couvert depuis 2021 et marché extérieur), ainsi que plusieurs professions libérales de santé.

En parallèle, deux projets majeurs vont se concrétiser à moyen terme sur ce secteur :

- Réalisation de 54 logements (locatif et accession sociale) par la Compagnie Vendéenne du Logement sur la zone du FOUGEROU
- Construction de 5 nouveaux commerces situés sur la place Antioche avec 4 logements en R+1 (opération privée)

L'enjeu est de prendre compte l'arrivée de nouveaux résidents avec la création d'un quartier en centre-bourg.

Il convient de repenser la place Antioche et ses alentours en termes de circulation, stationnement et mobilités douces.

Rendre la place piétonne en saison estivale à court terme, et probablement piétonne à moyen terme.

L'enjeu est aussi de maintenir l'accès aux commerces et services de proximité, une priorité pour maintenir la qualité de vie au quotidien des résidents.

L'aménagement de place vise également la végétalisation d'une partie de cet espace public.

	CRIE de la communaute de communes de l'ule de Re
Maître d'ouvrage	Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ
maitre d ouvrage	Personne en charge du dossier : DGS / DST Coordonnées (tél – mail,) : dgs@saintemeriedere.fr / dst@saintemariedere.fr 05.46.30.21.24

Réaménagement de la place Antioche pour permettre de concilier : - Activités commerciales, animations - Confort, convivialité - Accessibilité - Sécurité Description de l'action Végétaliser certaines zones de cet espace public : Rendre le sol plus poreux, absorption de l'eau facilitée - Développer la biodiversité - Réduire les îlots de chaleur - Influer sur la qualité de l'ait.

Localisation du projet

Place Antioche (17740 – SAINTE MARIE DE RÉ)

	Partenaire(s) de l'opération	DIIOTAGA	Commune SAINTE MARIE DE RÉ
		Partenaires identifiés	

CALENDRIER

Calendrier de	Automne 2020 : Début des travaux pour les Halles d'Antioche Livraison : juillet 2021 Fin 2021 : restitution des études relatives à l'aménagement de la place Antioche et définition d'un calendrier prévisionnel
réalisation	Entre 2022 et 2025 : phasage des travaux juin 2022 : Réception de l'ouvrage A compter de septembre 2022 : Agencement intérieur par l'exploitant : Novembre 2022 : Ouverture au public :

État	
d'avancement	

Septembre octobre 2021 : Etudes d'aménagement présentées par les bureaux d'études

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

- Résidents (permanents, secondaires et touristes)

Objectifs et résultats attendus

Objectif général:

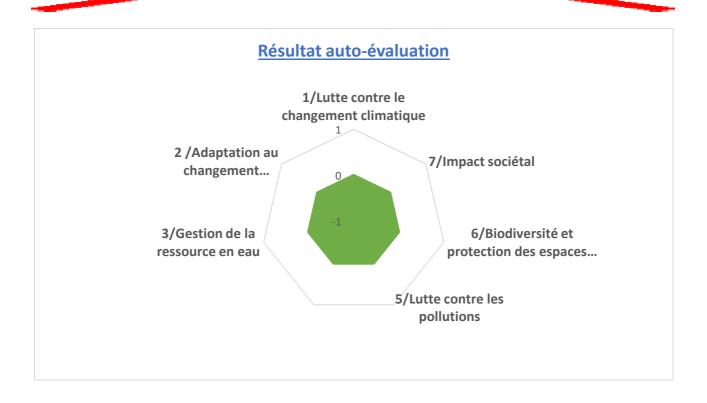
Redynamiser le centre-bourg Antioche

Objectifs spécifiques :

- Fluidifier le trafic automobile
- Favoriser les mobilités douces

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
227			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)





MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

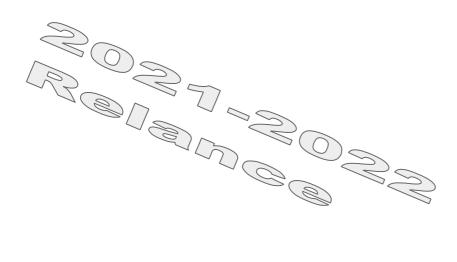
Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Cabinet d'étude	30 000 €		
Travaux d'aménagement et végétalisation Travaux de voirie (ensemble des phases)	800 000 €		
Total HT	830 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.12

CREATION D'UN PARKING ET ESPACES VERTS EN CENTRE-BOURG - CLOS FAQUET

DESCRIPTIF

Avec 3478 habitants recensés au 1^{er} janvier 2021, SAINTE MARIE DE RÉ demeure la Commune la plus élevée en termes démographiques sur le territoire de l'Île de Ré.

Forte de son patrimoine et de sa qualité de vie, la Commune séduit toujours de nombreuses familles qui décident de s'installer durablement sur ce territoire.

La Haute saison voit les statistiques considérablement augmenter atteignant près de 15 000 résidents.

Afin de maintenir une vie à l'année et de répondre aux besoins des résidents, SAINTE MARIE DE RÉ se doit de maintenir et de développer l'accès aux commerces de proximité et aux services.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La Commune s'articule autour de deux centre-bourgs majeurs, dont notamment la place Antioche qui regroupe de très nombreux commerces sédentaires, auxquels il convient de rajouter les commerçants ambulants (marché couvert et extérieur), ainsi que plusieurs professions libérales de santé.

Afin de renforcer les liaisons douces et à terme de rendre la place Antioche piétonne, il est envisagé de créer une aire de stationnement limitée à proximité du centre-bourg et d'un nouveau local dédié aux infirmières.

Sera également aménagé à cet endroit un jardin public.

Pour faciliter l'accès aux commerces et service, un passage piéton pourrait ainsi être créé directement à partir de cette poche de stationnement.

L'aménagement vise également la végétalisation d'une partie de cet espace public :

- Rendre le sol plus poreux, absorption de l'eau facilitée
- Développer la biodiversité
- Réduire les îlots de chaleur
- Influer sur la qualité de l'air.

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DGS / DST

Coordonnées (tél – mail, ...) : dgs@saintemeriedere.fr / dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

Création d'un espace limité de stationnement et d'un jardin public à proximité de la place Antioche : - Sécurisation des accès (rue du Clos) - Création d'un espace vert (re-végétalisation de la Commune) - Réalisation d'un passage piéton donnant accès à la Place Antioche Localisation du projet Place Antioche (17740 – SAINTE MARIE DE RÉ) Commune SAINTE MARIE DE RÉ

Partenaire(s) de	Pilotage	Commune SAINTE MARIE DE RE
l'opération	Partenaires identifiés	

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

Fin 2021: restitution des études

2022-2025 : phases pluriannuelles de travaux

Fin 2025 : réception souhaitée

État d'avancement	Etudes préalables en cours (ID CITÉ, PHYTOLAB et maître d'ouvre voirie)
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

- Résidents (permanents, secondaires et touristes)

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

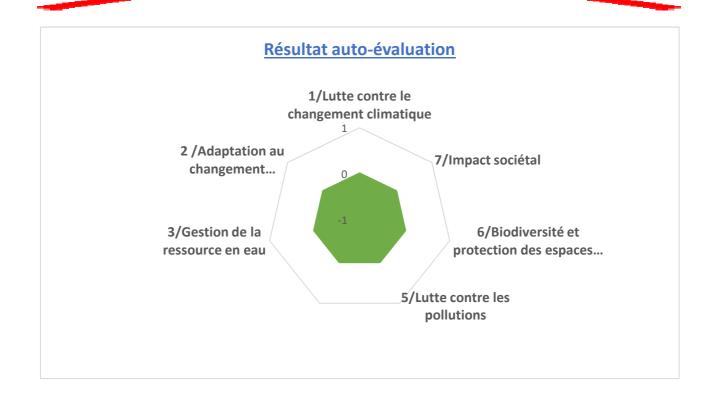
- Redynamiser le centre-bourg Antioche
- Privilégier les mobilités douces

Objectifs spécifiques :

- Répondre à la demande de stationnement (usagers et commerçants)
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

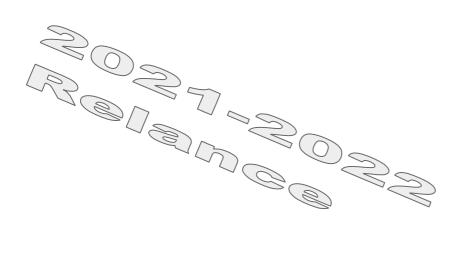
Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Cabinet d'étude	30 000 €		
Travaux d'aménagement et végétalisation Travaux de voirie	200 000 €		
Total HT	230 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.20 TRAVAUX DE REHABILITATION DU QUAI DE LA CRIEE (À ARS-EN-RÉ)

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

- Reconvertir une friche pour y accueillir de l'activité économique
- renforcement de la performance et de la maitrise énergétiques, rénovation
- mise en valeur du patrimoine de l'île (économique, culturelle et touristique)
- favoriser le développement de la vie permanente

Maître d'ouvrage

Nom : Communauté de communes de l'Ile de Ré

Adresse: 3 rue du Père Ignace-CS 28001-17410 Saint-Martin-de-Ré

Le projet consiste en la réhabilitation complète d'un bâtiment surnommé «La Criée » du nom du Quai sur lequel il est bâti. Le projet est situé sur un site inscrit. Ce bâtiment était inoccupé depuis 2010 (ex-DDE).

Description de

l'action

Ce projet permettra la création ou la restructuration de 3 pôles :

Un Pôle Economique avec la création de 7 unités commerciales (de 50 à 110 m²)

- Un confortement du Pôle Santé (actuellement 2 kinésithérapeutes et 2 infirmières) avec une extension d'une salle de soin supplémentaire de 20 m² et un réaménagement de l'accès
- Un Pôle Patrimonial avec un espace aménagé (sous gestion communale) de 140 m²/dédié à la mise en valeur du patrimoine de l'île

te projet comporte également du désamiantage

Localisation du projet

Le projet se situe au19 quai de la criée à Ars-en-Ré(17590), sur l'Ile de Ré. Les parcelles : Al 0902, Al 0901 et/Al 0900

Partenaire(s) de

Pilotage

Maitre d'œuvre (marché en cours d'élaboration)lancement courant octobre 2021

l'opération

Partenaires identifiés

Contrôleur technique et Coordinateurs CSPS

Gros-œuvre, charpentier, Menuisiers, plaquiste, peintre, électricien...

Architecte des Bâtiment de France

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Conception: 1er trimestre 2022 Travaux: printemps 2023

Livraison: fin 2023

État d'avancement

Marché de maitrise d'œuvre en cours d'élaboration

Étapes de la mise en œuvre de l'action

- Elaboration marché de maitrise d'œuvre / Choix du maître d'œuvre (procédure de négociation)
- Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme
- Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)
- Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Commerçants et habitants de l'ile de Ré, en particulier d'Ars-en-Ré et des communes avoisinantes

-

Objectif général:

- rénovation d'un bâtiment public et patrimonial
- développement économique et culturel

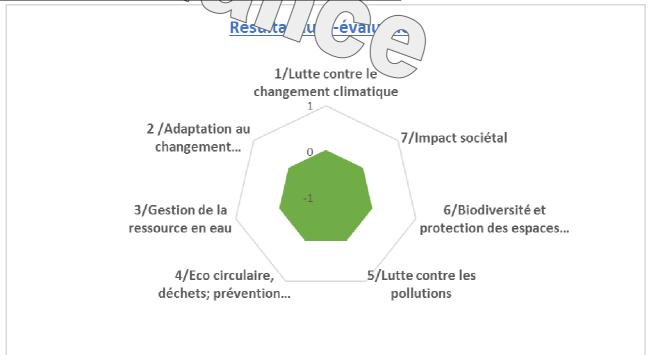
Objectifs et résultats attendus

Objectifs spécifiques:

- développement de la vitalité du port de la commune ainsi que de son attractivité
- développement des offres de soin

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Surface inutilisée et non chauffée	678.9 m²/	0 m²	2 à 3 ans
Nombre de local commercial (loyer)	0 / / >		2 à 3 ans
Surface amiantée	45m²	0m² / / /) /	2 à 3 ans

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
- Maîtrise d'œuvre	330 000€		
 Contrôleur technique 	10 500€		
- Coordinateur SPS	4 500€		
 Désamiantage et curage 	150 000€		
- Gros-œuvre et fondation	600 000€		
 Menuiseries extérieures et 	300 000€		
intérieures			
 Couverture et charpente 	300 000€		
- Plâtrerie	220 000€		
- Electricité/informatique	200 000€		
- Sol/Peinture	250 000€		
Total HT	2 365 000€		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.21

DEVELOPPEMENT, SOUTIEN ET DYNAMISATION DE VIE COMMERCIALE - LA COUARDE SUR MER

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Développement économique

Nom : COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse : 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier :

Elu : Monsieur Jean-Yves DUTERTRE – Conseiller délégué en charge de l'économie

economie-camping@lacouardesurmer.fr - 05 46 29 82 89

Agent : Madame Lucie SAPIN – Agent en charge du développement économique <u>animation@lacouardesurmer.fr</u> – 07 77 30 04 99

Développement, soutien et dynamisation de la vie commerciale du village à travers plusieurs actions :

- étude CCI de l'équipement et du fonctionnement commercial du village ;
- actions de promotion des marchés (halles du Mail et marché du centre) ;
- organisation d'une porte-ouverte de la zone artisanale ;
- actions de redynamisation économique du centre-ville en partenariat avec les commerçants organisés en association;
 - co-organisation et promotion d'actions festives en fin d'année ;
 - développement de l'attractivité du village par la réalisation d'aménagements urbains de qualité ;
 - valorisation des circuits-courts de consommation.

l'action

Localisation du projet

Village

Partenaire(s) de
l'opération
Toperation

е	Pilotage	Commune de La Couarde-sur-Mer
	Partenaires identifiés	Acteurs économiques et associations de commerçants CCI

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

Etude CCI : 2020-2021

• Diverses actions: 2021 et suivantes

État d'avancement

- Etude CCI en cours de réalisation
- Réalisation de réunions avec les commerçants du village
- Organisation d'animations
- Actions de promotion

Étapes de la mise en œuvre de l'action

•

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Objectifs et résultats

attendus

Objectif général :

• Développement, dynamisation et valorisation de l'économie locale

Objectifs spécifiques :

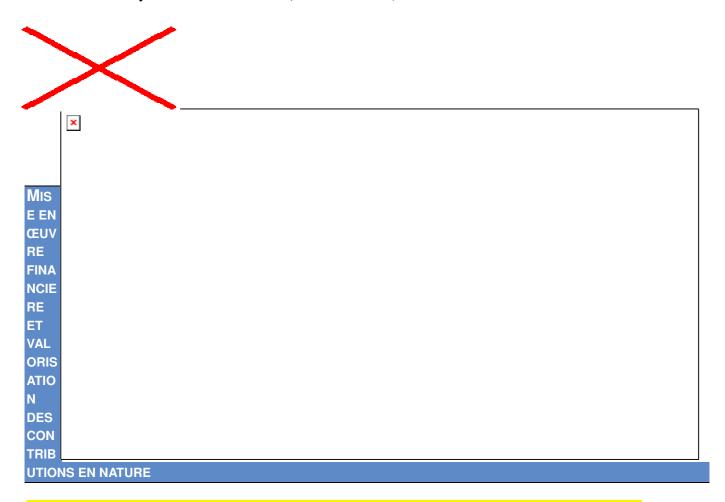
Connaître le tissu

- Connaître le tissu commercial et comprendre les comportements d'achat des consommateurs ;

 Connaître le tissu commercial et comprendre les comportements d'achat des consommateurs ;

 Connaître le tissu commercial et comprendre les comportements d'achat des consommateurs ;
- Connaître les acteurs économiques, créer un réseau pour tisser du lien entre eux, le territoire et la population ;
- Créer une newsletter à destination des acteurs économiques du village et organiser 2 à 3 réunions par an ;
- Redynamiser économiquement le centre village par les aménagements urbains et l'organisation de manifestations économiques (dont marché des petits producteurs les premiers jeudis du mois) mais aussi culturelles et festives ;
- Créer du lien entre les pôles commerciaux notamment entre le pôle du Mail et du Centre (notamment par la réalisation d'un projet artistique de la liaison viaire principale = rue de la Motte) ;
- Fédérer les acteurs économiques autour de projets communs ;

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en



Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT*	Financeurs	Montant HT
Etude CCI Aménagement paysager du centre Publicité Brochures Intervenants extérieurs	16 100,00 27 500,00 5000,00 5000,00 5000,00		
Total HT	58600		

^{*}Montants stade AVP

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.22 REAMENAGEMENT COMMERCIAL – REVITALISATION DU CENTRE BOURG

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SOUTIEN AU COMMERCE

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES
41 rue de la Mairie – 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Maître d'ouvrage

Madame le Maire – Lina BESNIER

Email: mairie@saintclementdesbaleines

Téléphone: 05 46 29 42 02

Projet de réaménagement commercial et de revitalisation du centre-bourg.

Ce projet global inclus :

Description de l'action

1/ la rénovation d'un local commercial avec logement à l'étage situé sur la place de l'Eglise

2/ construction d'une halle de marché visant à favoriser les circuits courts et les producteurs locaux dans le respect de la réglementation du PPRN 3/ construction d'un nouveau local commercial

Localisation du projet

Centre-bourg / Place de l'Eglise

Partenaire(s) de	Pilotage	MAIRIE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES
l'opération	Partenaires identifiés	MAIRIE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES SEMDAS sur la construction d'une halle de marché

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

er

Dernier trimestre 2021/1 trimestre 2022 pour la rénovation du commerce et logement place de l'Eglise

Au cours du mandat 2020/2026 pour les projets de construction de la halle de marché et de construction d'un nouveau local commercial : fiche projet 2023/2026

État	Procédure de consultation des entreprises en cours	
d'avancement		
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Choix du maître d'œuvre : ✓ Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : ✓ Appel d'offres : en cours jusqu'au 20 septembre 2021 Début des travaux : octobre 2021 	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible COMMERCANTS / ARTISANS soucieux de s'installer

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

• Dynamiser l'offre commerciale

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUV
RE FINA NCIE
RE ET VAL ORIS ATIO

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux de rénovation du commerce en rez de chaussée et du logement en étage	146 681 €	- Etat – DSIL : aide sollicitée à hauteur de	99 845 €
Total HT	146 681 €		99 845 €

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.24 OUVERTURE D'UN COMMERCE DE PROXIMITE PLACE EUDES D'AQUITAINE

DESCRIPTIF

er

Avec 3478 habitants recensés au 1 janvier 2021, SAINTE MARIE DE RÉ demeure la Commune la plus élevée en termes démographiques sur le territoire de l'Île de Ré.

Forte de son patrimoine et de sa qualité de vie, la Commune séduit toujours de nombreuses familles qui décident de s'installer durablement sur ce territoire.

La Haute saison voit les statistiques considérablement augmenter atteignant près de 15 000 résidents.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Afin de maintenir une vie à l'année et de répondre aux besoins des résidents, SAINTE MARIE DE RÉ se doit de maintenir et de développer l'activité commerciale et l'offre de services.

La Commune s'articule autour de deux centre-bourgs majeurs, auxquels il convient de rajouter la place Eudes d'Aquitaine où se situe l'Eglise.

L'enjeu est de maintenir un équilibre dans le développement des activités commerciales avec une offre de service de proximité réduisant ainsi impact des déplacements notamment motorisés.

Actuellement, la Place Eudes d'Aquitaine n'accueille aucun commerce de proximité. Or les besoins des résidents alentours et l'affluence des touristes rendent nécessaire l'ouverture d'un commerce de proximité.

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse: 32, rue de la République - 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DGS / DST

Coordonnées (tél – mail, ...) : dgs@saintemeriedere.fr / dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

Ouverture d'un commerce Place Eudes d'Aquitaine

- Activité principale : café restaurant traiteur
- Autres activités
 Exemples : services de proximité avec point épicerie, salon de thé, vente de produits rétais ciblés et de qualité, dépôt de pain, vente de cartes postales, de glaces, ...

Description de l'action

Commerce ouvert à l'année, convivial et intergénérationnel.

Qualité de l'offre commerciale et des services annexes développés

Opération pilotée en partenariat avec HABITAT 17 : réalisation de 2 logements locatifs sociaux (Habitat 17) en R+1

Localisation du projet

Place Eudes d'Aquitaine (17740 – SAINTE MARIE DE RÉ)

Partenaire(s) de	Dilotado	Commune SAINTE MARIE DE RÉ et HABITAT 17
l'opération	Partenaires identifiés	Habitat 17

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

<u>Début des travaux</u> : octobre 2021 Réception de l'ouvrage : juin 2022

Agencement intérieur par l'exploitant : à compter de septembre 2022

Ouverture au public : début 2023

État
d'avancement

Pré-notification des marchés (HABITAT 17)

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Marchés de travaux : en cours de pré-notification (HABITAT 17)

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

- Résidents (permanents, secondaires et tourisme)

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

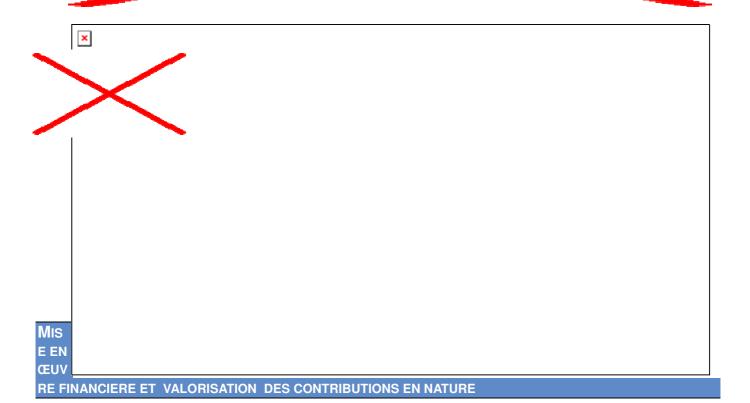
Redynamiser la Place Eudes d'Aquitaine

Objectifs spécifiques :

- Répondre aux attentes des résidents et de la population touristique
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
---------------------------------	------------	------------	---------------	--

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.



Orientation stratégique 1 : FAVORISER LA VIE PERMANENTE

ACTION 1.26 MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE DANS LES 10 COMMUNES

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Le numérique a métamorphosé le rapport entre les administrés et les administrations.

De ce fait, il a engendré une « fracture » entre les personnes compétentes en informatiques et qui disposent des outils et celles qui n'ont ni l'un et/ou l'autre.

Une des conséquences directes de ce phénomène est le non-accès aux droits et à l'information.

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de l'Ile de Ré 3 Rue du Père Ignace 17410 Saint Martin de Ré

Personne en charge du dossier : M. Brice SAMSON

Brice.samson@cc-ildere.fr 06 46 66 20 73 – 06 48 71 27 61

Description de l'action

Le conseiller numérique formé et certifié doit permettre à tout citoyen d'accéder à l'information sur ses droits et de pouvoir les faire valoir en étant conseillé et accompagné dans ses démarches en ligne.

Le conseiller numérique assurer dans ce cadre des permanences sur rendez-vous ou des animations de groupes pour favoriser l'appréhension des outils numérique et permettre par le biais d'une approche pédagogique l'autonomie des personnes.

Le conseiller numérique respecte une éthique dans l'approche des situations individuelles et une stricte confidentialité des informations personnelles qu'il est amené à connaître.

Enfin, le conseiller numérique favoriser le lien social en se rendant au plus près des administrés, sur chaque commune. Il assure un lien avec les partenaires associatifs et sociaux.

Localisation du projet

Communauté de communes et interventions sur l'ensemble des 10 communes de l'Ile.

Partenaire(s) de	Pilotage	Communauté de Communes
l'opération	Partenaires identifiés	Les communes, le service social départemental, les associations locales (caritatives et d'insertion sociale et professionnelle).

CALENDRIER

Calendrier de réalisation Prise de poste d'une conseillère numérique en février 2022 Formation de la conseillère numérique : 1 trimestre 2022 Déploiement des interventions individuelles dans un premier temps : jusqu'en août 2022 Déploiement des interventions collectives : à compter de septembre 2022

État d'avancement	✓ Recrutement effectué.
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés,) Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Les personnes ne disposant pas d'ordinateurs, de tablette ou de smartphone. Les personnes ne connaissant pas ou peu leurs droits et les institutions. Personnes fragilisées par la fracture numérique. Personnes peu mobiles.
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

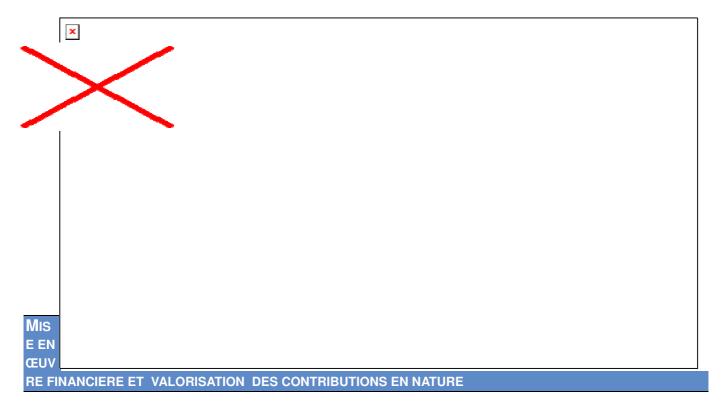
Favoriser l'inclusion numérique

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la connaissance et l'appréhension des outils numériques
- Permettre l'ouverture des droits des administrés
- Favoriser l'autonomie des personnes dans l'utilisation des outils numériques

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'utilisateurs des espaces numériques			
Nombre de droits ouverts grâce au dispositif			
Retour des partenaires sur les orientations			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Ressources humaines	30 000€ par an	Etat Communauté de communes	50 000€ sur 2 ans 5 000€ par an
Total HT			

Contribution en nature : mise à disposition des locaux par les communes

Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

ACTION 2.1 ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET L'ENVIRONNEMENT - LA COUARDE SUR MER

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Environnement-Biodiversité

Nom: COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse: 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier :

Elu : Madame Béatrice TURBE - Adjointe en charge de l'environnement

domainepublic@lacouardesurmer.fr - 05 46 29 82 89

Agent : Monsieur Michaël MARIAUD - Technicien bâtiments/VRD

technique@lacouardesurmer.fr - 06 29 91 07 16

Description de

Actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement :

- Valorisation du Label Terre Saine
- Gestion différenciée des espaces verts
- Désimperméabilisation des sols et végétalisation des espaces
- Organisation d'animations de promotion du végétal et de la biodiversité (opération « Ma rue en fleur », « troc-plantes »…)
- Organisation et promotion d'ateliers et d'animations de sensibilisation du jeune public à l'environnement local (plantes, estran...)
- Mise en place d'une granothèque à la bibliothèque municipale et promotion des ouvrages en faveur du jardinage, fleurissement...
- Programme annuel de plantation d'arbres ;
- Actions de valorisation du tri, compostage et de réduction des déchets ;
- Participation au « Mois de l'environnement » organisé tous les deux ans par la Communauté de Communes de l'île de Ré ;

Localisation du projet

Village

	Pilotage	Commune de La Couarde-sur-Mer
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	Bibliothèque municipale, Service de l'environnement de la CDC LPO

CALENDRIER	
Calendrier de réalisation	•
État d'avancement	•
Étapes de la mise en œuvre de l'action	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Tout public
	Objectif général : • Améliorer le cadre de vie par la préservation de l'environnement et la protection/développement de la biodiversité
	Objectifs spécifiques :

Objectifs et résultats attendus

- Fleurir le village avec des plantes variées favorisant la biodiversité
- Créer de nouveaux espaces verts par la désemperméabilisation des sols et gérer gestion des eaux pluviales en surface au moyen de noues végétales
- Gérer de manière raisonnée les ressources notamment l'eau en privilégiant des essences d'arbres et des vivaces résistantes et peu gourmandes en eau ;
- Lutter contre la prolifération des plantes invasives,
- Promouvoir la préservation de l'environnement (notamment sur l'emploi des produits phytosanitaires) à tous les publics par des animations, ateliers et par la valorisation du label Terre Saine

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui

Non

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT*	Financeurs	Montant HT
Fleurissement			
Plantation d'arbres	10 000,00		
Aménagements végétalisés	10 000,00		
	100 000,00 à		
	300 000,00		
Lutte contre les plantes invasives	10 000,00		
Animations/actions de	5000,00		
promotions			
Total HT	235 000 €		

^{*}Montants stade AVP

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Orientation stratégique 2: PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Action 2.3 Creation d'un Bassin de Decantation au Goisil - La Couarde sur Mer

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Environnement : eau/assainissement

Nom: COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse: 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Elu : Monsieur Patrick RAYTON - Maire maire@lacouardesurmer.fr – 05 46 29 82 89

Agent : Monsieur Michaël MARIAUD - Technicien bâtiments/VRD

technique@lacouardesurmer.fr - 06 29 91 07 16

Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales sur le secteur de Goisil en corrélation avec les orientations du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de 2011.

Description de l'action

Il a pour objectif de gérer la pollution des eaux de ruissellement de voiries, avant leur rejet au milieu naturel (océan atlantique).

Il consiste en un espace décaissé par rapport au niveau du terrain existant, et découpage en bassins de forme type marais salant, pour insertion paysagère. C'est un ouvrage étanche qui permet l'étalement et l'apaisement des eaux pluviales pour l'épuration par décantation des pollutions.

Superficie du terrain à aménager : 11 300 m²

Localisation du projet

Site de Goisil - Parcelle ZB 97

Partenaire(s) de	Pilotage	Commune de La Couarde-sur-Mer
l'opération	Partenaires identifiés	Bureau d'études A2i-INFRA et EAU-MEGA

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

• 2022-2023

État d'avancement

- Déclaration antériorité du réseau réalisé ;
- Autorisation d'urbanisme obtenue pour ouvrage d'accueil des coffrets électriques et armoire de commandes des pompes ;
- Autorisation du Ministère de la Transition écologique du 23/03/2021 pour réalisation de travaux en site classé.

Étapes de la mise en œuvre de l'action

- Actualisation marché de maîtrise d'œuvre ;
- Préparation du dossier de consultation des entreprises ;
- Montage financier du projet ;
- Lancement consultation des entreprises ;
- Notification des marchés et réalisation des travaux ;

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

 Améliorer la qualité de l'eau rejeté dans le milieu naturel par décantation des eaux pluviales;

Objectifs spécifiques :

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui

Non

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT*	Financeurs	Montant HT
Généralités	5000,00		
Terrassements	71 000,00	Etat	ND
Voiries	15 700,00		ND ND
Postes de relevage	273 000,00	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	
Réseaux	25 800,00	Département	ND ND
Ouvrages bois et espaces verts	20 800,00	Commune	ND
Aléas	20 565,00		
Total HT	431 865,00		

^{*}Montants stade AVP

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Orientation stratégique 2 : PRESERVEER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

ACTION 2.4 MODERNISATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) REFECTION ET MODERNISATION DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES 41 rue de la Mairie – 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Madame le Maire – Lina BESNIER

Email: mairie@saintclementdesbaleines

Téléphone : 05 46 29 42 02

Description de

Réhabilitation et rénovation d'une partie du réseau pluvial pour une meilleure gestion du traitement des eaux de pluie

Localisation du projet

Rue du Clos/rue du Centre

Partenaire(s) de	Pilotage	MAIRIE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES
l'opération	Partenaires identifiés	EAUX 17

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Début des travaux octobre 2021 pour une durée estimée de 3 mois

État	- maitrise d'œuvre confiée à la SAFEGE : ☑
d'avancement	- devis estimatif : en cours de finalisation et de signature prochaine
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Etude de faisabilité réalisée par la maîtrise d'œuvre : ✓ Signature du devis : à venir prochainement Début des travaux : octobre 2021

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	TOUT PUBLIC
--------------	-------------

Objectifs et
<u> </u>
résultats
attendus

Objectif général :

Maîtriser le traitement des eaux pluviales

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux de réhabilitation du réseau pluvial	52 640 €	Commune 100 %	52 640 €
Total HT	52 640 €		52 640 €

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE TE LE CADRE DE VIE

ACTION 2.5

REALISATION D'UNE NOUE PAYSAGERE

DESCRIPTIF

Dans le cadre de la création d'un nouveau quartier en centre-bourg (secteur FOUGEROU), la Commune de SAINTE MARIE DE RÉ va créer une noue paysagère à ciel ouvert, qui remplacera un réseau d'eau pluviale enterré et qui consitutuera un avantage certain en termes écologiques.

Cette noue permettra le traitement des eaux pluviales du secteur du Fougerou et des rues adjacentes, notamment les rues des Senses, la rue du Fougerou et une partie de la rue de la Côte Sauvage.

Elle sera réalisée le long du chemin rural des Senses au Grand Village, au lieu-dit « Le Fond des Salées »,

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Cette noue constituée de rives en pente douce, aménagée en espace vert avec la plantation d'arbres et de végétaux choisis pour leur pouvoir remédiatif.

Un mobilier adapté permettra de proposer des haltes sur ce chemin, en direction de la mer.

Pour ce faire, la commune envisage d'acquérir une bande de terrains d'environ cinq mètres de large sur toute la longueur des parcelles situées le long du chemin rural en question.

Enjeux à court terme :

- Dépollution efficace des eaux pluviales par décantation et par filtration dans le sol
- Régulation des débits
- Intégration paysagère
- Préservation de la biodiversité
- Aspect plurifonctionnel: cheminement piéton, espaces verts...
- Parcours de l'eau à ciel ouvert qui permet une surveillance visuelle du réseau (qualité, quantité, incidents)
- Sensibilisation des habitants
- Entretien facilité
- Réduction des effets d'îlots de chaleur

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République - 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DST

Coordonnées (tél – mail, ...) : dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré Réalisation d'une noue paysagère > Bornage sur l'ensemble des parcelles concernées Maîtrise d'œuvre portant sur la création de la noue paysagère > Rédaction des actes Description de > Acquisition des parcelles l'action > Plantation de végétaux > Installation de mobilier urbain Chemin des Senses (17740 SAINTE MARIE DE RÉ) Localisation du projet Commune SAINTE MARIE DE RÉ **Pilotage** Partenaire(s) de

CALENDRIER

l'opération

Calendrier de réalisation -	Octobre 2021: Réalisation du bornage Fin 2021: restitution des études de maîtrise d'œuvre Fin 2021: rédaction des actes notariés en la forme administrative 2022: Acquisition des parcelles Printemps 2022: réalisation des travaux 2022: Plantation des végétaux et installation du mobilier
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ONF

Partenaires identifiés

État d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	- Ensemble de la population
--------------	-----------------------------

Objectifs et résultats attendus

Objectif général:

Créer un réseau d'eau pluviales secteur du FOUGEROU

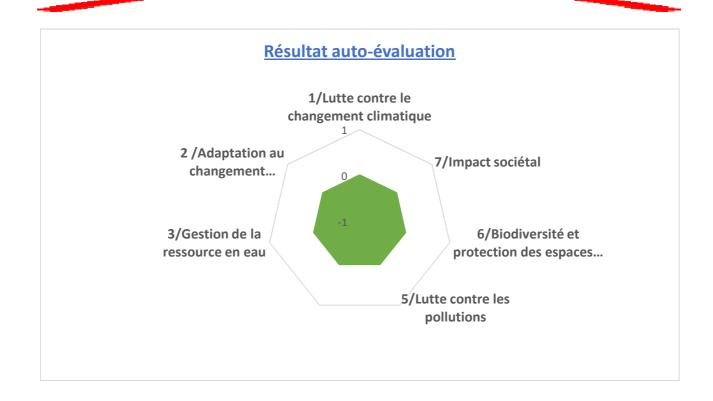
Objectifs spécifiques :

- Création d'une noue écologique et naturelle
- Aménagement d'un cheminement piéton jusqu'au bord de mer

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

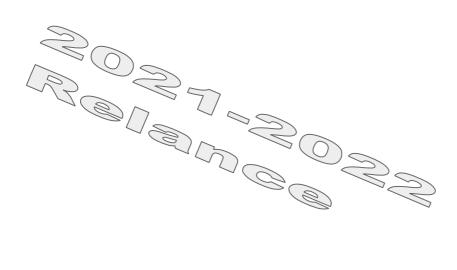
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Frais de bornage Acquisitions Rédaction des actes Maîtrise d'œuvre Travaux	7 200 € 23 700 € 11 400 € 2 000 € 50 000 €		
Total HT	94 300 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

ACTION 2.7

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

DESCRIPTIF

L'église Notre Dame de l'Assomption a connu deux principales périodes de construction au XVème siècle et XIXème siècle. Depuis 1921, le clocher est classé aux Monuments Historiques et attire tous les ans de nombreux visiteurs.

En 2018, un audit a été réalisé afin de définir la nature des travaux de restauration à engager ainsi que le phasage de cette opération

Le dossier de subvention déposé auprès de la DRAC ayant été déclaré recevable, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié.

Les études devraient ainsi pouvoir commencer fin 2021.

Les travaux seront planifiés sur plusieurs années et comprendront les phases suivantes :

enjeux de l'action (en lien avec le projet

Diagnostic et

(en lien avec le proje de territoire et le schéma AFOM)

Le montant estimé des travaux (hors assainissement et toutes phases comprises) est établi à 820 000 €H T

S'agissant des travaux relatifs au clocher, classé Monument Historique, ceux-ci s'élèvent à 300 000 HT avec taux provisoire de maitrise d'œuvre de 11,20 %.

Redonner tout son éclat à ce monument Sécuriser l'édifice

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : DGS / DST

Coordonnées (tél – mail, ...): dgs@saintemeriedere.fr / dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

				CRTE de la communauté d	le commune	s de l'île d	e R
	Restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption :						
	Phas		ıases	Maîtrise d'œuvre et Travaux			
		Phase page		études et analyses matériaulogiques			
]	Phase 1		Clocher (travaux extérieurs et intérieurs)			
Description de l'action		T	RAVAUX	D'ASSINISSEMENT			
1 4011011]	Phase 2		Vaisseaux (travaux extérieurs)			
]	Phase 3		Sacristie – Salle de catéchisme – Chevet – Pignon est – Assainissement – Travaux intérieurs			
				<u> </u>			
Localisation du projet	Place Eudes d'Aqu	iitaine (17740 – SA	INTE MARIE DE RÉ)			
Partenaire(s) de	Pilotage Commune SAINTE MARIE DE RÉ Partenaires identifiés DRAC		SAINTE MARIE DE RE				
l'opération			DRAC				
CALENDRIER							
	Restauration du c	locher	classé au	x Monuments Historiques	•		
				•			
	<u>Automne 2021</u> :			marché de maîtrise d'œuvre ses matériaulogiques			
Calendrier de réalisation		Diag	jnostic prév	entif archéologique			
	Le calendrier des diagnostic préventi			des travaux sera ensuit	e établi	selon	le
État	Notification du mar	ché de	maîtrise d'o	œuvre			
d'avancement	Automne 2021 : Dia	agnosti	c préventif a	archéologique			
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Voir calendriei	r de réa	lisation				

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

- Résidents (permanents, secondaires et touristes)

Objectifs et résultats attendus

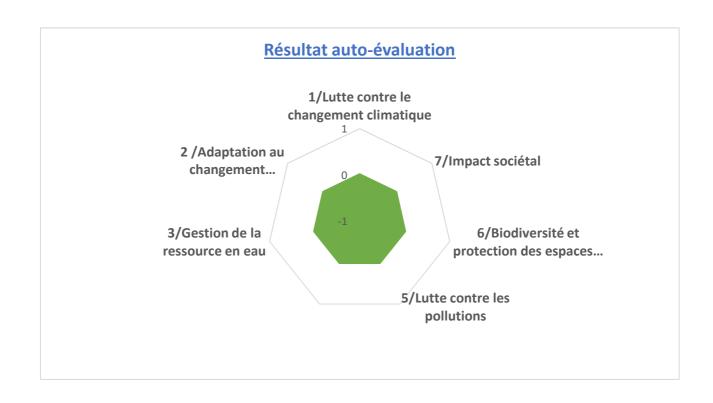
Objectif général :

- Redonner tout son éclat à ce bâtiment historique
- Sécuriser l'édifice

Objectifs spécifiques :

- •
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

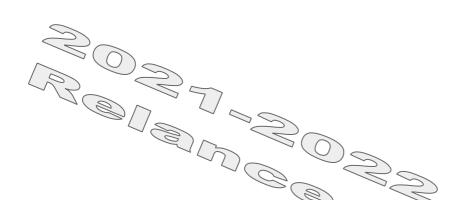
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Clocher Maîtrise d'œuvre Travaux Phase 2: Restauration des vaisseaux Maîtrise d'œuvre Travaux		Clocher DRAC (dans la limite de 40 %) Maîtrise d'œuvre (APS APD DCE ACT) Travaux	7 123 € 120 000 €
Phase 3: Restauration intérieure Maîtrise d'œuvre Travaux	26 700 € 300 000 €		
Total HT	830 000 €		127 123 €

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

ACTION 2.9

TRI DES BIODECHETS A LA SOURCE : EQUIPEMENTS DES FOYERS AVEC DES COMPOSTEURS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) En 2020, 9342 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées. Des caractérisations ont montré qu'elles contenaient 36% de biodéchets

Le tri à la source des biodéchets est un des leviers de la réduction des déchets.

Maître d'ouvrage

Nom Communauté de Communes de l'ile de Ré Adresse 3, rue du Père Ignace CS 28001

17410 SAINT MARTIN DE RE

Personne en charge du dossier : Sylvie DUBOIS

Coordonnées sylvie.dubois@cc-iledere.fr 06-77-21-42-64

Distribution gratuite de composteur individuel aux résidents volontaires.

Depuis 2012, 3425 composteurs ont été distribués ce qui représente un taux d'équipement de 29% pour les résidents permanents. L'objectif est d'atteindre un taux d'équipement de 50% des résidents permanents en 2016.

Description de l'action

Afin de distribuer environ 500 composteurs par an :

- Organisation d'animations dans les communes pour faire découvrir le compostage
- Distribution gratuite de composteurs
- Mise en place d'un suivi personnalisé de l'utilisation des composteurs

Localisation du projet

Territoire de l'ile de Ré

Partenaire(s) de l'opération

9	Pilotage	Communauté de Communes de l'ile de Ré	
	Partenaires identifiés	Associations (Réseau Compost Citoyen; Compost'Age)	

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

2022 à 2025

	CRIL de la communate de communes de l'ute de Re
État d'avancement	3425 composteurs distribués au 31/12/2020
Étapes de la mise en œuvre de l'action	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Résidents permanents
--------------	----------------------

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

50% d'équipement des foyers permanents

Objectifs spécifiques :

• Réduction des tonnages d'ordures ménagères de 10 à 15%

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de composteurs distribués (depuis 2012, 65% des composteurs sont distribués aux résidents permanents et 35% aux résidents secondaires)	3425	6300	2025

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Acquisition des composteurs	46 800,00 €		
Total HT			

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.1 TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'AILE SAINT-MICHEL

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

- renforcement de la performance et de la maitrise énergétiques (Transition énergétique)
- mise en valeur du patrimoine de l'île

Nom: Communauté de communes de l'Ile de Ré

Adresse: 3 rue du Père Ignace-CS 28001-17410 Saint-Martin-de-Ré

Maître d'ouvrage

Les travaux se composent:

- du remplacement de 17 fenêtres, simple vitrage, du dernier étage (combles) de l'aile Saint-Michel par des fenêtres double vitrages, dont :
 - 2 asservies par le SSI,
 - 2 fenêtres rondes (Œil-de-bœuf)
 - une fenêtre placée derrière l'ascenseur, donc non accessible par l'intérieur, et servant de ventilation haute à la gaine d'ascenseur. Le dimensionnement des orifices de ventilation est certainement à revoir (surdimensionnés donc trop d'appel d'air);

Description de l'action

la reprise de l'ensemble des appuis et rives zinc des menuiseries du dernier étage et mise en conformité ;

des travaux de ravalement dont:

- la réfection du pignon Est de l'aile Saint-Michel (environ 100 m², piquage et enduit), côté aile Saint-Louis
- la réfection de l'enquit (rebouchage) de façade Sud, au niveau de la jonction entre l'aile Saint-Michel et l'aile Saint-Louis.

Ces travaux de façades comporteront également une reprise d'une descente d'Eaux pluviales.

- du traitement parasitaire curatif du bois de la charpente.

L'aile-Saint-Michel a été classée au titre des Monuments-Historiques en 1999.

Localisation du projet

de Réfaisant partie de l'ancien hôpital Saint-Honoré

Partenaire(s) de	Pilotage	Maifre d'œuvre (architecte du patrimoine) - (marché en cours d'élaboration)
l'opération	Partenaires identifiés	Architecte des Bâtiment de France Contrôleur technique et Coordinateurs CSPS Gros-œuvre – Menuisiers

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Conception: 1er trimestre 2022 Travaux: 4ème trimestre 2022

État d'avancement	Marché de maitrise d'œuvre en cours d'élaboration	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Elaboration marché de maitrise d'œuvre / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés,) Début des travaux 	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Salariés de la Communauté de communes de l'Ile de Ré

Objectifs et résultats attendus

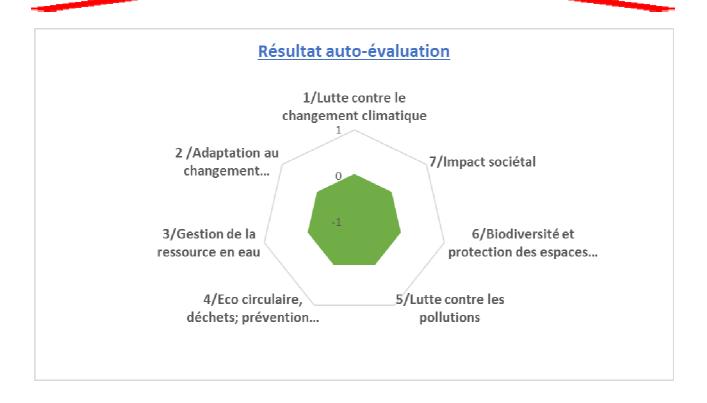
Objectif général:

- rénover et valoriser un bâtiment public et patrimonial

Objectifs spécifiques :

- Réduire la consommation d'énergie,
- Améliorer le confort thermique
- Réduire la déperdition d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation d'énergie	259 kWhep /m²/an	250 kWhep /m²/an	2 ans
Déperdition d'air	17978/W (14% par les menuiseries extérieures totales du bâtiment)	17 000 W	2 ans
			<



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
 Maîtrise d'œuvre (dont traitement parasitaire à suivre) 	22 500€		
- Contrôleur technique	1 800€		
- Coordinateur SPS	1 500€		
- Gros-œuvre (ravalement			
et appui maçonnerie de fenêtres)	40 000€		
- Menuiseries extérieures	70 000€		
- Couverture (Reprise de			
l'ensemble des appuis et rives	28 000€		
zinc)			
Total HT	163 800€		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.



Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER <u>DURABLEMENT LE TERRITOIRE</u>

ACTION 3.2 MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) L'ile de Ré compte plus de 20 000 logements dont 38% ont été construits avant 1975.

Les logements représentant 40% de la consommation d'énergie et 28% des émissions de GES.

L'objectif régional est de réduire de 35% la consommation des logements et de 66% leurs émissions de GES.

Maître d'ouvrage

Nom Communauté de Communes de l'ile de Ré Adresse 3, rue du Père Ignace CS 28001

17410 SAINT MARTIN DE RE

Personne en charge du dossier : Sylvie DUBOIS

Coordonnées sylvie.dubois@cc-iledere.fr 06-77-21-42-64

Description de

Informer gratuitement et en toute objectivité les résidents de l'ile de Ré sur l'isolation, les modes de chauffage, les énergies renouvelables, les aides financières, par le biais :

- d'une plateforme téléphonique,
- de permanences pour des rendez-vous physiques,
- d'accompagnement personnalisé dans des projets de rénovation
- d'animations autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables
- de participation aux évènements locaux
- de balades thermographiques

Localisation du projet

Territoire de l'ile de Ré

Partenaire(s) de	PIIOTAGE	Communauté de Communes de l'ile de Ré
l'opération	Partenaires identifiés	CRER

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

A partir de 2022

État d'avancement	En 2021, le territoire bénéficie des interventions du CRER dans le cadre d'une « plateforme en devenir » financée par la Région et l'ADEME.
Étapes de la mise en œuvre de l'action	A partir de 2022, poursuite des actions mises en place en 2021 (plateforme téléphonique, permanences, accompagnement personnalisé) et développement des démarches de sensibilisation (animations, participations aux évènements locaux,)

INDICATEURS ET EVALUATIONS

	Public cible	Tous résidents	
--	--------------	----------------	--

Objectifs et résultats attendus

300 contacts A1;60 A2; 10 accompagnements A4

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de résidents contactés par an	100	300	2023

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Technicien Info Energie (0.3 ETP)	15 000 €	Région 30% Etat/ADEME 50%	4 500 € 7 500 €
Total HT	15 000 €		12 000 €

Orientation stratégique 3: PROTEGER ETE AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.4 AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - LA COUARDE SUR MER

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Efficacité énergétique

Nom: COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse: 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier :

Elu : Monsieur Denis GIRAUDEAU – Adjointe en charge des bâtiments

Batiments-securite@lacouardesurmer.fr - 05 46 29 82 89

Agent : Monsieur Michaël MARIAUD – Technicien VRD/bâtiments

technique@lacouardesurmer.fr - 06 29 91 07 16

Coordonnées (tél - mail, ...)

Audit énergétique des bâtiments de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour établissement d'un plan pluriannuel d'investissement visant à réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Description de l'action

Localisation du projet

Bâtiments communaux : mairie, école, salles associatives, ateliers municipaux, base nautique, bâtiment de la bibliothèque, pôle santé et logements communaux.

P	Partenaire(s) de	Pilotage	Commune de La Couarde-sur-Mer
	l'opération	Partenaires identifiés	Bureau d'études retenu en juin 2021

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

Délai d'exécution : 3 mois (juillet-septembre 2021)

Restitution audit : septembre/octobre 2021

État d'avancement	Marché de prestations intellectuelles en cours (mai 2021)
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Analyse des offres et notification du marché Début audit Restitution audit Etablissement plan pluriannuel d'investissement

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Usagers des bâtiments communaux : élus, agents, associations, locataires...

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs spécifiques :

- Etat des lieux pour chaque bâtiment ;
 - Analyse critique ;
- Bilan énergétique global ainsi que par bâtiment ;
- Calcul des consommations ;
- Améliorations au moyen d'actions correctives et dans le cadre d'investissements.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Suivi des travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement			
Suivi du coût des consommations énergétiques par bâtiment			

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui

Non

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Audit énergétique	30 000,00 à 40 000,00		
Total HT			

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3: PROTEGER ETE AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.5

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - LA COUARDE SUR MER

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Efficacité énergétique

Nom: COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER Adresse: 9, Grande Rue – 17670 LA COUARDE

Personne en charge du dossier :

Maître d'ouvrage

Elu : Monsieur Denis GIRAUDEAU - Adjointe en charge des bâtiments

<u>Batiments-securite@lacouardesurmer.fr</u> – 05 46 29 82 89 Agent : Monsieur Michaël MARIAUD – Technicien VRD/bâtiments technique@lacouardesurmer.fr – 06 29 91 07 16

<u>lecimique@iacouardesumier.ir</u> = 00

Coordonnées (tél - mail, ...)

Travaux d'amélioration thermique des bâtiments de la Commune de La Couardesur-Mer sur la base du plan pluriannuel d'investissement réalisé suite à l'audit énergétique de 2021 visant à réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Description de l'action

Localisation du projet

Bâtiments communaux : mairie, école, salles associatives, ateliers municipaux, base nautique, bâtiment de la bibliothèque, pôle santé et logements communaux.

Partenaire(s) de	DIIATAAA	Commune de La Couarde-sur-Mer
l'opération	Partenaires identifiés	

CALENDRIER

Calendrier de	
réalisation	

2022-2026

État d'avancement	Marché de prestations intellectuelles en cours (mai 2021) pour réalisation audit énergétique juillet-septembre 2021.
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Réalisation audit Etablissement plan pluriannuel d'investissement Travaux correctifs Travaux d'amélioration thermique – Exemple : isolation, changement mode de chauffage, programmation en fonction des usages

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Usagers des bâtiments communaux : élus, agents, associations, locataires

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs spécifiques :

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Suivi des travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement			
Suivi du coût des consommations énergétiques par bâtiment			

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui

Non

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Selon retour audit Prévisionnel	30 000 € tous les ans pendant 5 ans		
Total HT			

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ETE AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.8 RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Travaux de réhabilitation de la mairie :

- Mise aux normes PMR du bâtiment (accessibilité), comprenant le réaménagement des locaux (salles dédiées à l'accueil au RDC), afin de répondre à la loi n°2005-102 du 11 février 2015
- Rénovation énergétique du bâtiment (menuiseries, chauffage, isolation), afin de réaliser des économies d'énergies

Maître d'ouvrage

Commune des Portes-en-Ré 19 rue de la Grenouillère 17880 LES PORTES-EN-RÉ

Personne en charge du dossier : Claire Martiak, DGS Coordonnées : 05.46.29.11.51 / dgs@lesportesenre.fr

La commune des Portes-en-Ré souhaite repenser entièrement la mairie, qui n'est aujourd'hui pas adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite et dont l'isolation thermique est médiocre.

L'équipe municipale envisage de réaménager ses locaux de la manière suivante :

Description de l'action

- Modification de l'accueil du public : l'accès se fera par la cour et sera entièrement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les actuels bureaux administratifs seront déplacés à l'étage pour créer au RDC deux salles de réunions et des sanitaires PMR. Le bureau du service de Police Municipale sera agrandi, en lieu et place de l'actuel accueil, pour recevoir en toute confidentialité les administrés. Les sanitaires de l'actuelle salle des mariages / salle du conseil seront également transformés pour permettre l'accessibilité aux PMR.
- Rénovation énergétique du bâtiment : compte-tenu des problématiques thermiques (froid l'hiver / chaud l'été) et des factures d'énergies constatées, le projet prévoit une isolation du bâtiment par le remplacement des menuiseries existantes (simple vitrage), la mise en place d'un système de chauffage programmable (actuellement radiateurs électriques des années 90), et l'isolation des murs extérieurs.

Localisation du projet

Mairie 19 rue de la grenouïllère

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Mairie des Portes-en-Ré

Partenaires identifiés

Mantre d'œuvre (architecte), contrôleur technique, SPS

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Consultation des maîtres d'œuvre : octobre 2021

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : décembre 2021

Consultation des entreprises : janvier 2022

Attribution du marché aux entreprises : mars 2022

Début des travaux : avril 2022

État d'avancement

Une première étude a été lancée en 2017 mais n'a pas abouti. Elle permet néanmoins de disposer de certains éléments techniques (relevé de géomètre, diagnostic « accessibilité », étude sur l'ergonomie)

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Études préalables / Choix du maître d'œuvre

Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme

Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)

Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Particuliers usagers du service public, entreprises et partenaires de la mairie

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

- Améliorer les conditions d'accueil du public, notamment le public à mobilité réduite
 - Améliorer la performance énergétique du bâtiment

Objectifs spécifiques :

- Rendre un service public de qualité, en permettant à tous les usagers, quel que soit leur degré de mobilité, d'accéder aux locaux de la mairie, y compris dans les services (état-civil, urbanisme...)
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement



CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Honoraires d'architecte	20 000 €		
Honoraires maître d'œuvre	20 000 €		
Gros œuvre démolition	80 000 €		
Menuiseries extérieures	100 000 €		
Menuiseries intérieures	29 590 €		
Cloisons doublages isolation	40 260 €	Etat – DETR 40 %	273 906 €
Electricité courants forts et faibles	46 750 €		
Plomberie ventilation	12 700 €		
Revêtement de sols	40 280 €		
Peinture	35 595 €		
Chauffage	45 000 €		
Alarme intrusion	5 000 €		
Total HT	684 765 €		273 906 €

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.9 RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT DES MARAIS DE LA PRÉE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La commune des Portes-en-Ré possède une salle dite « des Marais de la Prée » dont l'usage a évolué au cours du temps ; créée pour accueillir une halle à marché, elle est devenue salle polyvalente voire salle des fêtes ...

L'objectif est désormais d'optimiser sa surface, de créer un étage pour profiter de la grande hauteur sous toiture, et de réorienter son utilisation en privilégiant la pratique de sport divers dans le respect de la réglementation du PPRN.

Maître d'ouvrage

Commune des Portes-en-Ré 19 rue de la Grenouillère 17880 LES PORTES-EN-RÉ

Personne en charge du dossier : Claire Martiak, DGS Coordonnées : 05.46.29.11.51 / dgs@lesportesenre.fr

Description de

Il a été retenu les principes d'aménagement ci-dessous (il reviendra à la future maîtrise d'œuvre de proposer un projet architectural) :

- Aménagements pour la pratique sportive (Touchtennis, badminton, escalade, arts martiaux (Viet Vo Dao par exemple), boxe, gymnastique, danse, yoga, vélo elliptique...
- Création d'un étage intérieur avec accès indépendant pour les associations
- Amélioration thermique (chauffage/rafraichissement) permettant de mener des activités tout au long de l'année
- Isolation phonique pour permettre à cet espace d'accueillir des événements culturels (concerts, théâtre, ...)
- Ajout d'un vrai office avec son équipement et création d'un local poubelle

Localisation du projet

Salle des Marais de la Prée Place des Marais de la Prée

Partenaire(s) de	Pilotage	Mairie des Portes-en-Ré
l'opération	Partenaires identifiés	SEMDAS, Assistant à Maîtrise d'ouvrage, Maître d'œuvre (architecte), contrôleur technique, SPS

CALENDRIER



État d'avancement

La SEMDAS a mené une première étude en mai 2021 permettant de recenser les contraintes et opportunités du site et de définir un ensemble de travaux minimum pour requalifier ce site permettant de définir un budget d'investissement.

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Associations, clubs sportifs, usagers de la commune

Objectifs et résultats attendus

Objectif général:

Créer un lieu essentiellement sportif, un lieu de rassemblement, de fêtes, de culture, \dots dans des conditions confortables (thermique / phonique)

De par sa situation centrale dans le village, la salle des marais de la Prée est accessible par tous les habitants.

Objectifs spécifiques:

- Créer une offre sportive aux Portes-en-Ré, via des équipements adéquats
- Permettre à ce lieu d'exister en toutes saisons, et pour tous les publics (manifestations culturelles, festives, ...)
- Offrir aux associations des locaux (bureaux et stockage) pour mener à bien leurs missions

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etudes préalables Honoraires Assurance et frais divers TRAVAUX – Mission de base Création du niveau 1 RDC Office		Etat - DETR 25 % CdC - 20 %	307 000 € 245 600 €
Total HT	1 228 000 €		552 600 €

Orientation stratégique 3: PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.10

RENOVATION ENERGETQUE DE L'ECOLE MATERNELLE - LOIX

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;

Nom Mairie de Loix

Adresse Place du marché- 17111 Loix

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Frédérique Boijoux

contact@loix,fr; 05-46-29-01-06 Coordonnées (tél – mail, ...)

Transformation rénovation de l'école maternelle :

.Chauffage : remplacement de la chaudière au fioul par un système de pompe à chaleur

. Isolation : remplacement des portes et fenêtres de la salle de classe

Description de l'action

Ecole pilote « ecole du dehors » :

- . Isolation : installation d'un préau bioclimatique
- . Végétalisation de la cours de l'école « cours oasis »

Localisation du projet

Ecole maternelle – Place du marché – 17111 Loix

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage	Mairie de Loix
Partenaires identifiés	

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

2021-2022

État d'avancement

Permis de construire en cours

Étapes de la mise en œuvre de l'action

- •Choix du maître d'œuvre
- Autorisations réglementaires au titre de l'urbanisme (PC en cours)
- •Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)
- Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Objectif général :

•réduire la consommation d'énergie et améliorer le confort thermique du bâtiment

•s'adapter au changement climatique et à la chaleur en particulier (public sensible : jeunes enfants)

Objectifs et résultats attendus

Objectifs spécifiques :

- •Objectifs pédagogique : lien avec la nature, recyclage des matériaux et utilisation de matériaux recyclé (l'école maternelle de Loix est classe pilote « école du dehors » (la classe se déroule au maximum en extérieur)
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗆

Plan de financement estimation prévisionnelle

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Préau Huisserie Pompe à chaleur Réfection cours	60 000 25 000 20 000 15 000		
Total HT	120 000		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- •de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- •d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- •de prestation
- •de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.11 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) AMELIORAITION DE LA RESILIENCE DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TRANSITION ENERGETIQUE EN ZONE RURALE

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES 41 rue de la Mairie – 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Madame le Maire – Lina BESNIER

Email: mairie@saintclementdesbaleines

Téléphone: 05 46 29 42 02

Description de

Localisation du projet

Plan de modernisation de l'éclairage public sur une période de 5 années.

Ce projet prévoit le développement d'une gestion optimisée et plus intelligente

Sur l'ensemble du territoire de la commune

Partenaire(s) de	Pilotage	MAIRIE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES
l'opération	Partenaires identifiés	SDEER 17

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

ère

phase prévue dernier trimestre 2021 Une tranche prévue les 4 années suivantes

État d'avancement	Devis signé pour la tranche 1
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Devis signé, dépense engagée Début des travaux : octobre/novembre 2021 Réalisation d'une tranche en 2022 – 2023 -2024 et 2025

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

Optimisée la dépense d'éclairage public

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes	Montant	Financeurs	Montant
de dépense	HT		HT
Modification du réseau	61 445€	- SDEER à hauteur de 50 %	30 722 €
existant – Tranche 1		- Commune	30 723 €
Estimation 4 tranches restantes	240 000 €	Financement estimé SDEER 50 % Commune 50 %	120 000 € 120 000 €
Total HT	301 445 €		301 455 €

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.12

REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LIEES A L'ECLAIRAGE PUBLIC

DESCRIPTIF

Les consommations énergétiques représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

Le chauffage des bâtiments publics ainsi que l'éclairage public constituent un poste de dépense important sur lequel il est possible de mettre en place des actions pour diminuer les consommations d'énergie.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Labellisée « Village étoilé » depuis 2013 la Commune porte une attention particulière aux impacts de l'éclairage public :

- extinction complète de l'éclairage public entre 11h30 et 05h30
- aucune mise en lumière du patrimoine naturel,
- remplacement des réverbères au fur et à mesure des travaux de voirie par des luminaires publics, plus bas, orientés vers le sol et mise en place d'ampoules LED ocre

Ces dispositifs sont poursuivis tous les ans avec une attention particulière lors d'un changement ou de la pose d'un candélabre en veillant au remplacement des éclairages par des énergies moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement

Maître d'ouvrage

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Personne en charge

Personne en charge du dossier : DST

Coordonnées (tél - mail, ...): dst@saintemariedere.fr / 05.46.30.21.24

Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public Poursuivre une politique de diminution de l'éclairage public en privilégiant la sécurité Renouvellement des candélabres en optant pour des énergies moins Description de coûteuses et plus respectueuses de l'environnement l'action > Sensibiliser à la pollution lumineuse nocturne et à la protection de la biodiversité. Journées éco-citoyennes organisées tous les ans Manifestation annuelle « Nuit étoilée »en partenariat avec l'ANPCEN, l'association Ré-Astronomie et les associations environnementales (LPO et Ré nature Environnement) Territoire communal Localisation du projet Commune SAINTE MARIE DE RÉ **Pilotage** Partenaire(s) de

CALENDRIER

l'opération

Calendrier de réalisation	pr ca
realisation	- Jo

Partenaires identifiés

- Travaux/renouvellement de l'éclairage public : rogrammation pluri annuelle en lien avec les travaux de voirie le as échéant
- ournées éco-citoyennes
- Nuit étoilée (tous les ans en août)

ANPCEN - SDEER

État d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Actions engagées tout au long de l'année

INDICATEURS ET EVALUATIONS

		2		

Ensemble de la population

Objectifs et résultats attendus

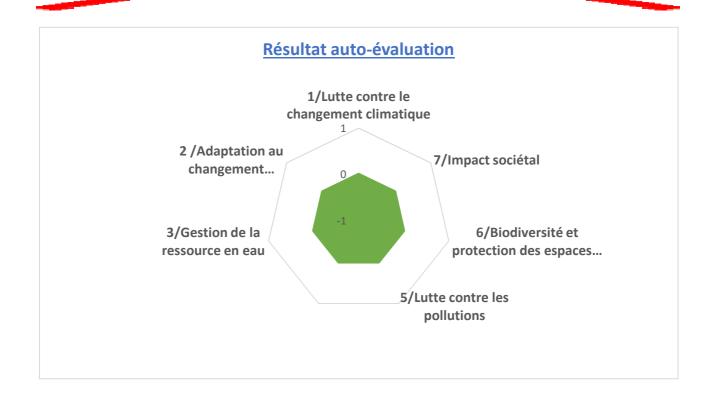
Objectif général :

• Diminuer les consommations d'énergie

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser le public
- •
- •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de participants aux manifestations	200 Depuis 2013	300	2023
Nombre de candélabres ou mode d'éclairage changés	Entre 10 et 20 par an		
Diminution des dépenses d'énergie			



MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense sur 4 ans	Montant HT	Financeurs Sur 4 ans	Montant HT
Renouvellement des candélabres / mode d'éclairage (montant	30 000 € /an	SDEER (50 %) 15 000 € / an	60 000 €
annuel) Nuit étoilée	1 600 €/an		
Total HT (2022 – 2025)	126 400 €		60 000 €

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 3 : PROTEGER ETE AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.13

REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE BATI PUBLIC

DESCRIPTIF

Les consommations énergétiques représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

Le chauffage des bâtiments publics ainsi que l'éclairage public constituent un poste de dépense important sur lequel il est possible de mettre en place des actions pour diminuer les consommations d'énergie.

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Dans cet objectif de recherche continue d'économie d'énergie que la Commune de SAINTE MARIE DE RÉ a décidé de réaliser un diagnostic portant sur l'ensemble de son patrimoine bâti.

L'enjeu est de pouvoir diminuer de façon significative ce poste de dépenses avec une amélioration de l'isolation phonique et thermique.

Cette recherche d'économie est également l'opportunité de sensibiliser le public via des réunions d'information en partenariat avec l'ADEME

La sensibilisation du public pourra également inclure la mise à disposition de CLIMAT BOX ou THERMO KITS.

Maître d'ouvrage

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse: 32, rue de la République - 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Personne en charge du dossier : DST

Coordonnées (tél - mail, ...): dst@saintemariedere.fr / 05.46.30.21.24

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics

- Réaliser un diagnostic sur l'ensemble des équipements publics
- > Définir une programmation pluriannuelle sur 4 ans
- Sensibiliser les administrés et les professionnels du tourisme (hébergeurs):
 - Réunions d'information : l'importance d'un diagnostic, les gestes clés, la réduction des coûts, une démarche environnementale
 - Mise à disposition de CLIMAT BOS ou THERMO KITS

Description de l'action

Localisation	du
projet	

Territoire communal

Partenaire(s) de
l'opération

Pilotage Commune SAINTE MARIE DE RÉ

Partenaires identifiés ADEME

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022 : Diagnostic

Première réunion publique

2022 - 2025 : Amélioration des performances énergétiques

État
d'avancement

Étapes de la mise en œuvre de l'action

Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

- Ensemble de la population

Objectifs et résultats attendus

Objectif général:

• Diminuer les consommations d'énergies

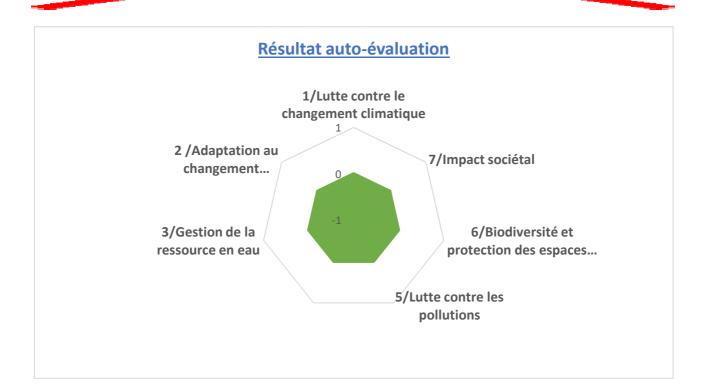
Objectifs spécifiques :

Sensibiliser el public

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de réunions organisées			
Nombre de participants aux réunions			
Nombre de bâtiments impactés			
Diminution des dépenses d'énergie			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)





MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

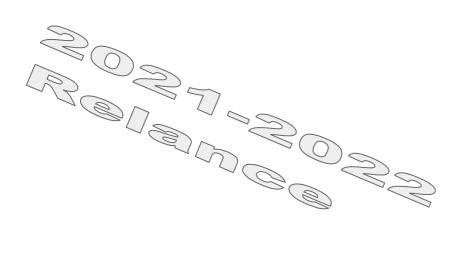
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Diagnostic Travaux	25 000 € 100 000 € / an Pendant 4 ans		
Total HT	425 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.20 RENOVATION DU PONT DE LA TONILLE - LOIX

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
Maître d'ouvrage	Nom Mairie de Loix Adresse Place du marché- 17111 Loix Personne en charge du dossier : Frédérique Boijoux contact@loix,fr ; 05-46-29-01-06 Coordonnées (tél – mail,)
Description de l'action	Rénovation du pont de la Tonille (accès ostréicole, entretien des digues, liaison cyclable et pédestre (sentier littoral)
Localisation du projet	La Tonille- 17111 Loix

Mairie de Loix

CALENDRIER

Calendrier de
réalisation

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Partenaires identifiés

2019-2020 : Diagnostic et études préalables 2021-2022-2023 : appel d'offre, travaux

	CITIZ de la communicación de la lacinación de lacinación de la lacinación de lacinación de la lacinación de la lacinación de lacinación de la lacinación de lacinación d
État d'avancement	DCE en cours d'élaboration
d availeement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 Diagnostic (réalisé) Choix du maître d'œuvre (réalisé) Etudes préalables (réalisées) Autorisations réglementaires (en cours) Lancement de l'appel d'offres (DCE en cours) Début des travaux (suivant autorisations réglementaires et périodes de nidification) – octobre 2022

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	Ostréiculteurs, habitants, touristes
Objectifs et résultats attendus	Objectif général: •maintenir la continuité territorial •maintenir la desserte ostreicole •maintenir la continuité de la piste cyclable et du sentier littoral – canaliser les flux touristiques (éviter l'éparpillement et le piétinement des espaces sensibles) Objectifs spécifiques: •

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui 🗆 Non 🗖

Plan de financement estimation prévisionnelle

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etudes (amiante, plomb, HAP; géotechnique de conception G1 et G2) maîtrise d'oeuvre Travaux	10 000,00 31 500,00 300 000,00		
Total HT	341 500,00		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- •de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- •d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- •de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

ACTION 3.21

CONSOLIDER LE CORDON DUNAIRE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Très attachée à la préservation de l'environnement et du littoral, la Commune de SAINTE MARIE DE RÉ s'engage tous les ans à consolider le cordon dunaire, contribuant à la protection des espaces naturels

Caractérisé par une flore et une faune remarquable, le littoral est soumis à de fortes contraintes écologiques.

C'est aussi un habitat naturel pour de nombreuses espèces.

L'enjeu est de préserver et consolider le cordon dunaire

Maître d'ouvrage

Nom : Commune de SAINTE MARIE DE RÉ

Adresse : 32, rue de la République – 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Personne en charge du dossier : DST

Coordonnées (tél - mail, ...): dst@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24

Consolider le cordon dunaire

- Pose de ganivelles
- Plantation de végétaux fixer le sable en place et favoriser le développement dunaire, offrir un substrat favorable à la reprise d'une végétation naturelle.
- Recouvrement par des branchages végétaux
- Raisonner le nettoyage des plages et préserver les laisses de mer
- > Sensibiliser les usagers
 - Organiser l'accès aux plages sans atteinte à la végétation dunaire
 - mettre en place des chemins d'accès bien encadrés et une signalétique de guidage pour limiter le piétinement sur les dunes
 - renforcer les chemins sensibles à l'érosion et les descentes de plages par un revêtement adapté (géotextile, caillebotis mobiles, matériel végétal adapté au site...).
 - Sensibiliser les usagers à l'érosion côtière et à la gestion des espaces dunaires :
 - panneaux d'interdiction ou réglementaires ;
 - panneaux d'information ou outils pédagogique

Description de l'action

Localisation du
projet

Littoral communal

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune SAINTE MARIE DE RÉ
	Partenaires identifiés	ONF Communauté de Communes Ile de Ré

CALENDRIER

Octobre 2021 : Diagnostic en partenariat avec l'ONF

Calendrier de réalisation

<u>2022</u>: Définition des actions prioritaires

Définition d'un calendrier pluriannuel

2022 - 2026 : Réalisation des actions de consolidation du

cordon dunaire

État d'avancement	Diagnostic à venir
Étapes de la mise en œuvre de l'action	Voir calendrier de réalisation

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Objectifs et résultats attendus

Objectif général :

Préserver le littoral

Objectifs spécifiques :

• Sensibiliser le public à la protection du cordon dunaire

•

•

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)





MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

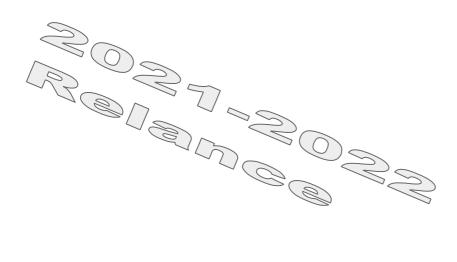
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Diagnostic / Etude ONF Travaux de consolidation du cordon dunaire	10 000 € 10 000 €/an		
Total HT (2022 – 2026)	60 000 €		

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- · de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération



FP1-1 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DESCRIPTIF: FONCIER AGRICOLE, REMISE EN CULTURE POUR DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, MARAICHAGE, ELEVAGE

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs, développer les circuits courts, lutter contre le gaspillage alimentaire sont des enjeux majeurs. C'est pourquoi, pour les concrétiser, la Communauté de communes de l'Île de Ré s'engage dans la coconstruction d'un Projet Alimentaire Territorial, à l'échelle de 4 territoires, en y associant les acteurs locaux.

Un Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Il est élaboré de manière partagée.

Nom : Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Adresse : 3 Rue du Père Ignace

CS 28001

Maître d'ouvrage

17410 SAINT-MARTIN DE RE

Personne en charge du dossier : Madame Agnès LE DORTZ, responsable du service économie / 05.17.83.23.09 / 06.74.66.07.45 / agnes.ledortz@cc-iledere.fr

Un cadre réglementaire :

Le Projet Alimentaire Territorial répond à plusieurs objectifs, en s'appuyant sur un cadre législatif, édicté par Loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, le Plan National pour l'Alimentation 2019-2023 et la loi pour "l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous" (dite loi

Egalim) promulguée le 1 novembre 2018.

Les objectifs sont ainsi :

Description sommaire du projet

- **Environnementaux** : développer la consommation locale et les cultures existantes, préservation des ressources, lutter contre le gaspillage alimentaire,
- **Économiques** : consolider les filières et produits locaux, rapprocher l'offre de la demande, les circuits courts, réfléchir à une restauration collective locale,
- **Sociaux** : promouvoir l'éducation alimentaire dans un objectif de santé publique, sensibiliser les plus jeunes aux métiers de l'agriculture, valoriser le patrimoine local...

Un projet à l'échelle du bassin de vie :

Pour ce qui concerne la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire de l'Ile de Ré, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a souhaité rejoindre trois collectivités du continent (Communauté de Communes Aunis Sud, Communauté de Communes Aunis Atlantique, Communauté d'Agglomération de La Rochelle).

Les 4 EPCI de La Rochelle, de l'Aunis et de l'Ille de Re sont engagés dans une démarche alimentaire territoriale, à des stades d'avancement différents. Les 3 premiers sont associés dans une démarche de préfiguration du Projet Alimentaire

Territorial, dans le cadre de l'AAP DRAAF en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

En s'associant aux 3 autres EPCI du continent, le territoire de l'Île de Ré s'inscrit dans une démarche collaborative et mutualisée déjà existante dans le cadre de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, le Projet Alimentaire Territorial peut être mené à l'échelle du bassin de vie, avec des producteurs qui travaillent à cette échelle et avec des thématiques communes (foncier agricole, installation de porteurs de projet, problématique de transmission, lisibilité de l'offre des producteurs, structuration des commandes en restauration collective publique, animation et formation des cuisiniers, transition agro-écologique, protection de la ressource en eau). Ainsi, les objectifs de ce Projet Alimentaire Territorial partagé sont :

- La promotion de l'alimentation durable : sensibilisation, conscientisation et expérimentation des publics (scolaires jusqu'aux consommateurs finaux, en passant par les familles, les publics en précarité et les touristes).
- La consolidation et la valorisation de filières durables de production et de distribution des produits du territoire

Une gouvernance adaptée :

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance adaptée, de s'appuyer sur le levier de la restauration collective publique et de mutualiser les réflexions sur le foncier agricole.

Pour mener à bien le Projet Alimentaire territorial, une **gouvernance supraterritoriale** regroupant les 4 EPCI sera mise en place pour la démarche globale et les actions transversales.

Compte tenu de la diversité et multitude des acteurs à intégrer, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée, à laquelle la Communauté de Communes de l'Île de Ré participera financièrement.

La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial au niveau de 4 EPCI sousentend la mise en place d'actions communes, comme l'animation et la sensibilisation du grand public, la mise en place d'actions conjointes, mais à adapter selon les territoires, telles que la sensibilisation du public scolaire. La Communauté de Communes de l'Ile de Ré participera au financement du poste d'animation du Projet Alimentaire Territorial, dont le recrutement est prévu fin 2021.

Cependant, il convient de prendre en considération l'avancée de chacun des territoires et ses besoins pour atteindre les objectifs en termes de promotion de l'alimentation durable et des filières durables de production.

C'est pourquoi une **gouvernance à l'échelle de chacun des territoires** sera mise en place pour tenir compte des particularités. Le but étant de fédérer le plus d'acteurs locaux, ainsi les associations des producteurs agricoles et coopératives agricoles, les distributeurs et commerçants, les organismes en charge de la gestion de la restauration collective du territoire de l'Île de Ré, les services de l'Etat, la Région et le Département, la Chambre d'Agriculture, le Réseau Agricole des Îles Atlantiques seront associés, selon les thématiques abordées.

La démarche s'appuiera également sur le comité consultatif citoyen, constitué dans le cadre du schéma de développement durable

Si la Communauté de communes de l'Île de Ré a déjà mis en place une politique de

promotion de produits du terroir par la création de l'appellation « Saveurs en Ré » en 2016, les pratiques agricoles, essentiellement tournées vers la vigne et la pomme de terre, dominent au détriment d'une agriculture vivrière.

L'ambition d'une diversification agricole peut s'appuyer sur les travaux du Comité Intercommunal de Gestion de l'Agriculture et de l'Environnement (CIGALE) qui a défini, en 2016, la mise en exploitation de 478 ha supplémentaires, contribuant à une augmentation des surfaces agricoles de près de 30 % avec un objectif de 100 % bio.

Par ailleurs, des études ont été réalisées pour un projet d'irrigation de 90 ha de parcelles agricoles à Sainte Marie de Ré. Le projet d'irrigation consisterait à la réutilisation des eaux usées traitées à la station de traitement de La Flotte.

Afin de diversifier la production agricole en développant le maraîchage, le territoire de l'Île de Ré nécessite :

- la réalisation d'un diagnostic agricole pour identifier le foncier agricole disponible exploitable en maraîchage et production alimentaire,
- la mise en place d'une politique de maîtrise foncière, axée sur les reprises d'exploitation et la diversification de production possible, la concertation avec les instances foncières ou propriétaires fonciers pour une remise en culture.
- la réalisation d'une étude de sol permettant d'identifier la qualité du sol et les actions pour l'enrichir,
- la mise en place d'un système d'irrigation à partir des eaux usées traitées de la station de traitement de La Flotte.

Localisation du projet

Périmètre de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

	Pilotage	Communauté de Communes de l'Ile de Ré
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	Communes, SAFER, MSA, Département, Associations, chambre d'agriculture
	Publics ciblés	Agriculteurs, coopératives, CUMA, porteurs de projets agricoles

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022 - 2026

État d'avancement

er

1 semestre 2021 :

- Intégration aux réflexions engagées par les 3 autres EPCI
- Rendu du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture au niveau des 4 EPCI avec un diagnostic partiel sur le territoire de l'Île de Ré

ième

2 semestre 2021 :

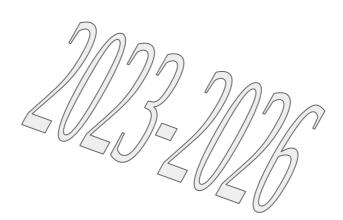
Assises agricoles de l'Ile de Ré

FINANCEMENTS

Coût estimatif du projet

Financements mobilisables

- Les fonds européens (FEADER, LEADER, FEDER)
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Les appels à projets du Plan National Alimentaire
- Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine
- L'ADEME



FP1.4 CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE - CANTINE SCOLAIRE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) DEVELOPPEMENT ALIMENTATION LOCALE

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES 41 rue de la Mairie 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Madame le Maire – Lina BESNIER

email: mairie@saintclementdesbaleines.fr

Téléphone : 05 46 29 42 02

PROJET 2023-2026

Description sommaire du projet Le projet consiste en l'achat d'équipements nécessaires et à la formation du personnel pour abandonner la gestion de la cantine scolaire par une cuisine centrale et passer à une cuisine locale en privilégiant les circuits courts et le bio

Localisation du projet

Cantine scolaire du RPI ST CLEMENT/LES PORTES

	Pilotage	Mairie
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	SIVOS du RPI
	Publics ciblés	Utilisateurs - Usagers

CALENDRIER

CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré

Calendrier de réalisation	Pas de calendrier précis entre 2023-2026
État d'avancement	Stade de projet
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	Non défini
Financements mobilisables	

PROJET 1.13 - LIBELLE DU PROJET : CREATION DE JARDINS PARTAGES

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Valoriser le territoire

Maître d'ouvrage

Nom: Mairie d'Ars-en Ré

Adresse: 24, place Carnot + 17590 Ars-en-Ré

Personne en charge du dossier. Dan RAROT

Coordonnées (tél - mail, ...) : 05 46 29 40 21 - dgs@arsenke.hr

La commune réfléchit au développement de l'agriculture urbaine en privilégiant la création de jardins partagés.

Ce nouveau lieu de vie permettrait d'offrir à nos administrés la possibilité de disposer d'un jardin potager et notamment pour les plus démunis.

Description sommaire du projet

Ce projet serait également un vecteur important pour se retrouver autour d'activités sociales et culturelles.

Localisation du projet

Ars-en-Ré

	Pilotage	Mairie d'Ars-en-Ré
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	Association des jardiniers
	Publics ciblés	Tout public

CALENDRIER

Calendrier de	
réalisation	

2026

État d'avancement	Projet
_	
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	À déterminer.
Financements mobilisables	Fonds propres, aides de l'état

PROJET 1.14 - LIBELLE DU PROJET : REHABILITATION ET REMISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Remise aux normes et réhabilitation de la salle des fêtes

Maître d'ouvrage

Nom: Mairie d'Ars-en Ré

Adresse: 24, place Carnot + 17590 Ars-en-Ré

Personne en charge du dossier : Dan RAROT

Coordonnées (tél - mail, ...) : 05 46 29 40 21 - dgs@arsence.fr

changer. \ Dans le même temps

Dans le même temps, une réflexion sera portée sur la récupération des eaux de pluie, la gestion des déchets, l'installation d'une VMC double flux et selon les dispositions d'urbanisme des tuiles solaires.

La commune souhaite réhabiliter la salle des fêtes construite en 1952. L'ensemble du chauffage (panneaux rayonnants) et des ouvertures sont à

Description sommaire du projet

De plus une étude acoustique montre une faible insonorisation de ce bâtiment qui nuit à la tranquillité des proches riverains.

Localisation du projet

Salle des fêtes - 11 rue du havre - 17590 Ars-en-Ré

	Pilotage	
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	
	Publics ciblés	Tout public

CALENDRIER

Calendrier de réalisation	2026
État d'avancement	Projet
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	À déterminer.
Financements mobilisables	Fonds propres, aides de l'état - du CD 17 et aides attribuées par les fournisseurs d'énergie à travers les certificats d'économie d'énergie (CEE).

PROJET P1.15 - LIBELLE DU PROJET : REHABILITATION ET REMISE AUX NORMES DE LA GENDARMERIE SAISONNIERE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Remise aux normes et réhabilitation des logements d'un bâtiment communal accueillant les gendarmes l'été.

Maître d'ouvrage

Nom: Mairie d'Ars-en Ré

Adresse: 24, place Carnot + 17590 Ars-en-Ré

Personne en charge du dossier : Dan RAROV

Coordonnées (tél - mail, ...) : 05 46 29 40 21 - dgs@arsente,fr

Description sommaire du

proiet

La commune souhaite réhabiliter l'ensemble pour créer une salle de spectacle ou d'exposition dans la grande salle. Les logements communaux seraient réhabilités pour accueillir notamment des hébergements temporaires pour des classes de voile, des groupes d'adultes ou de jeunes.

Le local des gendarmes sera maintenu fonctionnellement pour un usage partiel durant les périodes saisonnières.

Localisation du projet

Gendarmerie - 14 rue du havre - 17590 Ars-en-Ré

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	SEMDAS
	Partenaires identifiés	
	Publics ciblés	Classes scolaires – personnes dans l'urgence de logement

CALENDRIER

Calendrier de réalisation	2023-2025
État d'avancement	Pré-étude réalisée par la SEMDAS
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	556 394 € HT

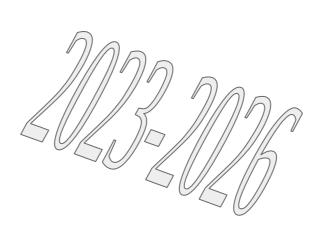
Fonds propres, aides de l'état - du CD 17 et aides attribuées par les fournisseurs d'énergie à travers les certificats d'économie d'énergie (CEE). mobilisables

Financements

FP1.16 - CREATION DE JARDINS PARTAGES

DESCRIPTIF	
BECOMM III	
Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)	
	N M · · · I B: I BI
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Rivedoux-Plage Adresse 40 avenue Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX-PLAGE Personne en charge du dossier : Lisa TEIXEIRA Coordonnées (tél – mail,)
Description sommaire du projet	Restauration des clôtures et installations d'un jardin partagé existant et création d'un nouvel espace de jardins partagés : clôture, alimentation en eau, autres installations nécessaires au fonctionnement des jardins
Localisation du projet	Rue des Poterres, et rue de la Lorieuse 17940 RIVEDOUX PLAGE
	Mariada Divadaux placa
Partenaire(s) de	Pilotage Partenaires identifiés Mairie de Rivedoux plage
l'opération	Publics ciblés Habitants de la commune
CALENDRIER	
Calendrier de réalisation	

	CRIE de la communate de communes de l'ite de Re
État d'avancement	Etude en cours
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	
Financements mobilisables	



FP1.17 - CREATION D'UN POLE SANTE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) L'état des lieux communal montre un besoin de prestation « santé » grandissant

L'objectif principal est de pouvoir répondre aux particularités et aux besoins en services de santé d'une collectivité placée en position centrale au niveau du territoire au regard de plus des contraintes des communes limitrophes

Maître d'ouvrage

Non défini actuellement

Projet en cours de construction partenarial (commune et professionnels de santé locaux)

Description sommaire du projet

Conforter l'existant du pôle santé au Clos Marin, qui regroupe au cœur du village de nombreux praticiens du secteur médical et paramédical (médecins généralistes, dentiste, ophtalmologistes, cabinets d'infirmiers ou de kinésithérapeute...).

Dans le cadre d'une projection pluriannuelle, rationnaliser les espaces et les moyens pour structurer l'existant, à savoir offrir la possibilité de disposer d'une structure avec une véritable existence morale de type « Maison de Santé Pluriprofessionnelle de proximité ». Cette l'eré étape permettra d'ouvrir les champs du possible et d'attirer d'autres confrères et acteurs de la santé dont l'exercice répondra aux besoins de la population (gynécologie, gastro-entérologie, anesthésie, rhumatologie, échographie.).

La commune dispose par ailleurs d'espaces supplémentaires à répartir et à construire qu'il faudra repenser pour donner de la cohérence et du sens à ce projet dimensionnant.

Localisation du projet

Commune du Bois Plage en Ré / Résidence du Clos Marin

	Pilotage	Mairie du Bois Plage en Ré
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	Professionnels de santé
	Publics ciblés	Population communale et limitrophes

CALENDRIER

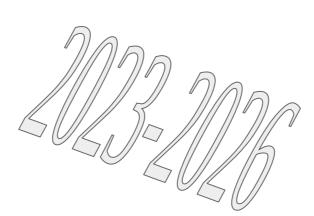
Calendrier de réalisation

Définition du projet et comités de pilotage : 2021 -2022

Travaux: 2023 -2024

Mise en fonctionnement: 2025 -2026

	CRIE de la communaute de communes de l'ue de Re	
État d'avancement	Construction des comités de pilotage en cours Définition des partenaires	
FINANCEMENTS		
Coût estimatif du projet	En fonction de l'option retenue (maintien ou agrandissement de l'existant) entre 50 000 € et 350 000 €	
Financements mobilisables	DSIL / DETR Conseils départemental et régional	



FP1.18 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU COMMERCE LOCAL

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Proposer aux commerçants locaux (marché couvert et enseignes de proximité) une action de développement numérique (plateforme clik and collect, vente en ligne...)

Maître d'ouvrage

Non défini actuellement

Effectuer un diagnostic des besoins locaux en matière de stratégie numérique territoriale

Description sommaire du projet

- Développer une solution numérique locale (mettre en place des mesures de soutien pour les commerces en proposant par exemple un accompagnement pour effectuer la mise en place de commandes en ligne et de récupération de commandes sur un point de vente).

Localisation du projet

Commune du Bois Plage en Ré

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Mairie du Bois Plage en Ré
	Partenaires identifiés	Caisse des Dépôts
	Publics ciblés	Population communale et limitrophes

CALENDRIER

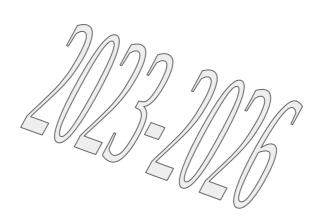
Calendrier de réalisation

Définition du projet : 2021

Travaux: 2022

Mise en fonctionnement : 2022

	CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré
État d'avancement	Cadrage de l'action en cours
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	A l'étude
Financements mobilisables	Caisse des Dépôts



FP1.19 - CREATION D'UNE MEDIATHEQUE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Transformation d'une friche industrielle

Adı

Nom : Maire de La Flotte

Adresse: 25 cours Félix Faure - LA FLOTTE

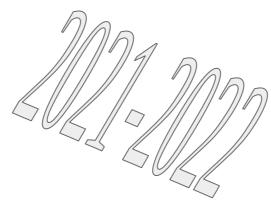
Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Maire de La Flotte

Coordonnées (tél – mail, ...)

Création d'une médiathèque sur une ancienne friche industrielle

Description sommaire du projet



Localisation du projet

Commune de La Flotte

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Mairie de La Flotte

Partenaires identifiés

Publics ciblés

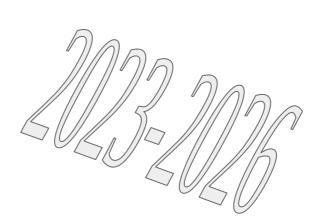
Habitants de la commune

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2023-2026

	CRTE de la communauté de communes de l'île de Ré
État d'avancement	Etude en cours
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	
Financements mobilisables	CD17 – Région



FP1-23 - CREATION D'UN HOTEL D'ACTIVITES

DESCRIPTIF: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Dans le cadre du projet de création d'une zone d'activités à Sainte Marie de Ré, projet de création d'un hôtel d'activités

Nom : Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Adresse : 3 Rue du Père Ignace

CS 28001

Maître d'ouvrage

17410 SAINT-MARTIN DE RE

Personne en charge du dossier : Madame Agnès LE DORTZ, responsable du service économie / 05.17.83.23.09 / 06.74.66.07.45 / agnes.ledortz@cc-iledere.fr

Description sommaire du projet

Afin de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux et de mutualiser un équipement et des services, dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activités des Gruasses à Sainte Marie de Ré, la Communauté de communes projette la mise en place d'un hôtel d'activités.

Localisation du projet

Sainte Marie de Ré – Zone d'activités des Gruasses

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Communauté de Communes de l'Ile de Ré

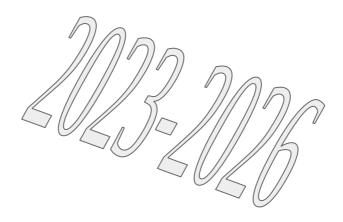
Partenaires identifiés

Commune/acteurs économiques, Chambre Consulaire

Publics ciblés

Ærtis⁄ans⁄

CALENDRIER			
Calendrier de réalisation	En fonction des délais d'acquisition du foncier		
État d'avancement	Procédures d'acquisitions foncières en cours		
FINANCEMENTS			
Coût estimatif du projet	En cours de définition		
Financements mobilisables			



FP1.25 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) CONSTRUCTION D'UNE HALLE MARCHE

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES

41 rue de la Mairie 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Maître d'ouvrage

Madame le Maire – Lina BESNIER

email: mairie@saintclementdesbaleines.fr

Téléphone: 05 46 29 42 02

PROJET 2023-2026

Le projet consiste la construction d'une halle de marché visant à favoriser les circuits courts et les producteurs locaux et ce dans le respect de la réglementation du PPRN

Description sommaire du projet

Localisation du projet

Clos de la mairie / Place de l'Eglise

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Mairie
	Partenaires identifiés	SEMDAS
	Publics ciblés	Utilisateurs - Usagers

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Début des travaux envisagés septembre 2022

État d'avancement

Etude réalisée par la SEMDAS (mission assistance aux collectivitéS)

FINANCEMENTS

Coût estimatif du Estimé à 91 500 € projet

Financements mobilisables

Aide du département dans le cadre du fonds de revitalisation 40% + 5% majoré de la dépense

Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

FP2.2 - CREATION D'UNE RESERVE ORNITHOLOGIQUE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Préservation de la biodiversité sur l'île

Nom : Maire de La Flotte

Adresse: 25 cours Félix Faure - LA FLOTTE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Maire de La Flotte

Coordonnées (tél – mail, ...)

Description sommaire du projet

Création d'une réserve d'eau pour lutter contre les incendies via la station d'épuration et création d'une réserve ornithologique

Localisation du projet

Commune de La Flotte

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Mairie de La Flotte

Partenaires identifiés

Publics ciblés

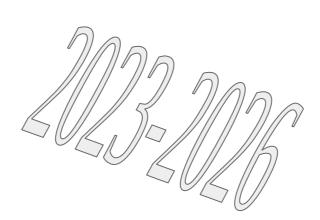
Habitants de la commune

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2023-2026

État d'avancement	Etude en cours
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	
Financements mobilisables	CD17 – Région – Agence de l'eau



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

FP2.7 - RESTAURATION DE L'ABBAYE DES CHATELIERS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Mise en valeur du patrimoine de l'île

140111

Nom: Maire de La Flotte

Adresse: 25 cours Félix Faure - LA FLOTTE

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Maire de La Flotte

Coordonnées (tél – mail, ...)

Description sommaire du

Remise en état de l'édifice te embellissement

Localisation du projet

projet

Commune de La Flotte

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Partenaires identifiés

Compagnons de Saint Jacques

Publics ciblés

Habitants de la commune

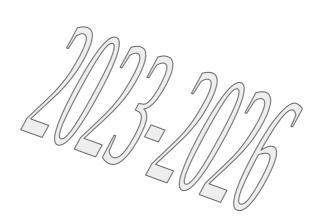
Mairie de La Flotte

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022

État d'avancement	En cours de cadrage
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	
Financements mobilisables	



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

FP2.8 - RESTAURATION DE L'ABBAYE DES CHATELIERS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le projet de territoire et le

schéma AFOM)

Mise en valeur du patrimoine de l'île

Maître d'ouvrage

Nom : Maire de Saint Martin de Ré

Personne en charge du dossier : Maire de Saint Martin de Ré Coordonnées (tél – mail, ...)

Description sommaire du projet

Restauration de L'édifice patrimonial

Localisation du projet

Commune de Saint Martin de Ré

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage Mairie de La Flotte

Partenaires identifiés

Publics ciblés

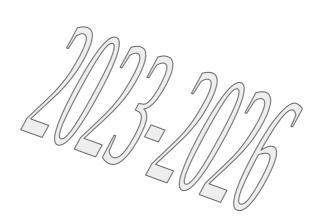
Habitants de la commune

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022

État d'avancement	En cours de cadrage
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	
Financements mobilisables	



Orientation stratégique 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRES DES BIODECHETS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) En 2020, 9342 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées. Des caractérisations ont montré qu'elles contenaient 36% de biodéchets

Le tri à la source des biodéchets est un des leviers de la réduction des déchets.

Maître d'ouvrage

Nom Communauté de Communes de l'ile de Ré Adresse 3, rue du Père Ignace CS 28001

17410 SAINT MARTIN DE RE

Personne en charge du dossier : Sylvie DUBOIS

Coordonnées sylvie.dubois@cc-iledere.fr 06-77-21-42-64

Installation de 50 abri-bacs, points d'apport volontaire de bio-déchets et distribution à chaque résident (secondaire ou permanent) d'un bio-seau.

Installation progressive des points d'apport volontaire, entre 2023 et 2025, afin de tester leur acceptation par les riverains.

Description sommaire du projet

Au préalable, une filière de compostage devra être mise en place, sur l'ile de Ré ou sur le continent. Dans ce dernier cas, les bio-déchets devront transiter par le centre de transfert, avant d'être repris et transportés vers l'installation de compostage sur le continent.

Les coûts de transport et de transformation des biodéchets en compost ne sont pas pris en compte dans cette fiche projet.

Localisation du projet

Territoire de l'ile de Ré

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Communauté de Communes de l'ile de Ré
	Partenaires identifiés	Cyclad
	Publics ciblés	Les résidents ne disposant pas d'un jardin dans lequel installer un composteur individuel ou ne souhaitant pas en avoir un

Calendrier de réalisation	2023 à 2025
État d'avancement	A ce jour, aucun point d'apport volontaire de bio-déchets n'existe sur le territoire de l'ile de Ré
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	162 000 € HT
Financements mobilisables	

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PROJET 3.3 AUDIT ENERGETQUE DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITE

Enjeux : améliorer les performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Maître d'ouvrage Nom : Communauté de communes de l'île de Ré

Adresse: 3 rue du Père Ignace- CS 28001-17410 Saint-Martin-de-Ré

Personne en charge du dossier : Denis FRADIN

Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments de la collectivité pour engager les travaux de rénovation thermique ad hoc

Description de l'action

Localisation du projet

Territoire de l'île de Ré

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Communauté de communes de l'île de Ré

Partenaires identifiés

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022-2023

État d'avancement	Cadrage des études en cours
Étapes de la mise en œuvre de l'action	marchés,)Début des travaux

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	
Objectifs et résultats attendus	Amélioration des performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
η_{00}			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui X Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
En cours de définition			
Total HT		non connu à ce jour	

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

MANAMANANA

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PROJET 3.6 RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

Améliorer les performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Maître d'ouvrage Nom : Commune de Saint Martin de Ré

Personne en charge du dossier : Maire de Saint Martin de Ré

Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments de la collectivité pour engager les travaux de rénovation thermique

Description de l'action

Localisation du projet

Saint Martin de Ré

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Commune de Saint Martin de Ré

Partenaires identifiés

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

En cours de cadrage

État d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	
Objectifs et résultats attendus	Amélioration des performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
η_{00}			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui X Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
En cours de définition			
Total HT		non connu à ce jour	

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PROJET 3.7 RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

Améliorer les performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Maître d'ouvrage Nom : Commune d'Ars en Ré

Personne en charge du dossier : Maire d'Ars en Ré

Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments de la collectivité pour engager les travaux de rénovation thermique

Description de l'action

Localisation du projet

Saint Martin de Ré

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Commune d'Ars en Ré

Partenaires identifiés

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

En cours de cadrage

État d'avancement	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible	
Objectifs et résultats attendus	Amélioration des performances thermiques des bâtiments de la collectivité

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
η_{00}			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui X Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
En cours de définition			
Total HT		non connu à ce jour	

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

MANAMANANA

AGER Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PROJET 3.14

LIBELLE ACTION: LEG POISOT - REHABILITATION DU BATIMENT ET CREATION DE TROIS LOGEMENTS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Rénovation énergétique d'un bâtiment et relance de la construction durable

Nom : Mairie d'Ars-en Ré

Adresse: 24, place Carnot – 17590 Ars-en-Ré

Maître d'ouvrage

Personne en charge du dossier : Dan PAPOT

Coordonnées (tél - mail, ...): 05 46 29 40 21 - dgs@arsenre.fr

Le bâtiment est situé au 35, rue Thiers, en plein centre-bourg, sur la parcelle AC460 d'une surface de 135 m².

Légué à la commune, ce bâtiment a été utilisé temporairement par un cabinet médical (dentiste) en rez-de-chaussée donnant sur la rue Thiers et un logement à l'arrière, accessible depuis l'impasse et sur 3 niveaux. Il n'y a pas de liaison entre le cabinet et le logement.

L'ensemble est vacant depuis une dizaine d'années.

La commune souhaite réhabiliter l'ensemble pour créer des logements locatifs.

Le bâtiment sur la rue Thiers sera aménagé sur un niveau avec un logement de 58 m² habitable (T2). Le logement sera accessible de plain-pied depuis la rue.

Le garage donnant sur la rue du 11 novembre sera réhabilité pour créer un espace commun aux trois logements (cellier/ box fermé, local OM, garage à vélos, buanderie éventuelle).

Description de l'action

Le reste du bâtiment donnant sur l'impasse sera aménagé en 2 logements (T2 de 58~m2 et T3 de 61~m2) et chambre d'amis mutualisable (14 m2) pour les trois logements.

Les deux logements seront accessibles depuis l'impasse via une entrée commune et un escalier.

Un pallier au R+1 desservira les deux logements et la chambre d'amis.

Une demande de la commune était de réfléchir à des espaces communs pour les locataires.

Il est proposé un cellier commun avec buanderie potentielle, un box individuel pour chaque locataire, une chambre d'amis à partager qui serait gérée par la collectivité dans un premier temps et un espace commun plus classique de local OM et local vélo.

Un chauffage collectif sera étudié ainsi qu'un récupérateur d'eau pouvant alimenter les toilettes.

Localisation du projet

35, rue Thiers 17590 Ars-en-Ré

Partenaire(s) de l'opération

Mairie d'Ars-en-Ré **Pilotage**

Partenaires identifiés

SEMDAS

Calendrie

Calendrier de réalisation

Lancement du concours MOE en 2022 pour début des travaux fin 2022, début 2023

État d'avancement

Étude réalisée par la SEMDAS

A titre d'exemple :

Étapes de la mise en œuvre de l'action

- Études préalables SEMDAS
- Lancement concours MOE fin 2021
- Autorisations réglementaires notamment au titre de l'urbanisme 2022
- Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) en 2022
- Début des travaux : fin 2022-début 2023

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Public cible

Demandeurs de logement à l'année

Objectifs et résultats

Objectif général:

• permettre d'offrir du logement à l'année à des tarifs abordables

Objectifs spécifiques :

attendus

accueillir des locataires à l'année ne pouvant pas accéder aux logements sociaux

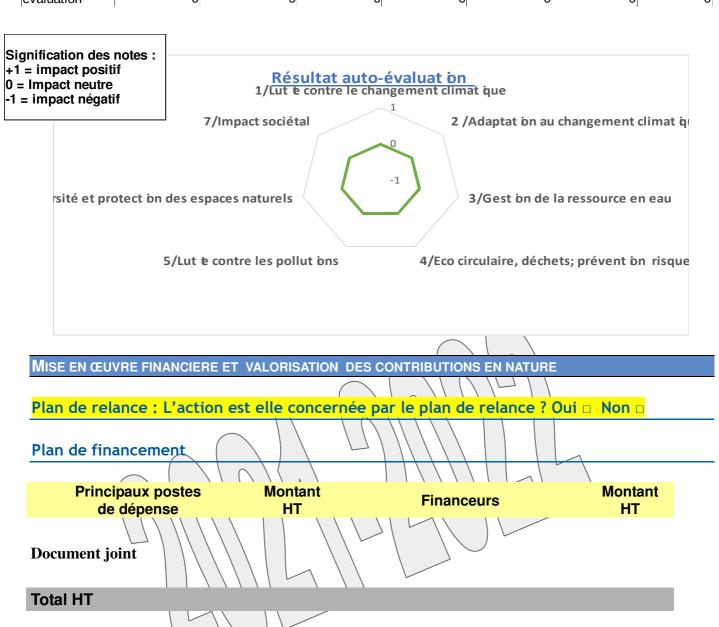
Indicateurs de suivi

Valeurs initiales Valeurs cibles

Cibles à atteindre en

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation

	0	changement	3/Gestion de la ressource en		5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal	
Résultat auto-		-						
évaluation	0	0	0	0	0	0		0



Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

de terrains, biens mobiliers ou immobiliers

Contribution en nature (le cas échéant)

- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PROJET 3.15 RENOVATION ENERGETOIUE DES BATIMENTS

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITE – SYSTEME DE CHAUFFAGE

Enjeux : supprimer les systèmes de chauffage existants consommateurs d'Energie pour les remplacer par un système de chauffage collectif et durable.

Maître d'ouvrage

Nom : Mairie de Rivedoux-Plage

Adresse 40 avenue Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX-PLAGE

Personne en charge du dossier : Lisa TEIXEIRA

Coordonnées (tél - mail, ...)

Mise en place d'un chauffage urbain pour l'alimentation des locaux communaux situés en centre bourg et à proximité les uns des autres : Salle des fêtes, mairie, école, bibliothèque municipale.

Ce chauffage sera alimenté par une ressource durable.

Description de l'action

Cette action ne peut être dissociée de la rénovation énergétique des bâtiments concernés : ouvertures, isolation – voir fiche orientation stratégique 1 – 2023-2026.

Localisation du projet

Avenue Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX-PLAGE

Partenaire(s) de l'opération

Pilotage

Mairie de RIVEDOUX-PLAGE

Partenaires identifiés

Département

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

Chauffage: 2022

État d'avancement	Phase d'études préalables	
Étapes de la mise en œuvre de l'action	 A titre d'exemple : Études préalables / Choix du maître d'œuvre Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés,) Début des travaux 	

INDICATEURS ET EVALUATIONS

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
η_{00}			

Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de relance : L'action est elle concernée par le plan de relance ? Oui X Non 🗆

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Non connus à ce jour			
Total HT		non connu à ce jour	

Contribution en nature (le cas échéant)

Il est possible de valoriser les contributions en nature, sans contrepartie financière, qui peuvent notamment consister à la mise à disposition :

- de terrains, biens mobiliers ou immobiliers
- d'équipements, de matériaux ou de fournitures
- de prestation
- de personnel.

Ces dépenses sont mobilisée pour la mise en œuvre exclusive de l'opération

MANAMANANA

PROTEGER ET AMENGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PROJET 3.13: RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action (en lien avec le

RENOVATION ENERGETIQUE

projet de territoire et le schéma AFOM)

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES

41 rue de la Mairie 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Maître d'ouvrage

Madame le Maire – Lina BESNIER

email: mairie@saintclementdesbaleines.fr

Téléphone: 05 46 29 42 02

PROJET 2023-2026

Le projet consiste en la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux et en la réalisation de travaux si nécessaire

Description sommaire du projet

Localisation du projet

L'ensemble des bâtiments communaux

	Pilotage	Mairie
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	/
	Publics ciblés	Utilisateurs - Usagers

Calendrier de réalisation	Pas de calendrier précis entre 2023-2026
État d'avancement	Stade de projet – audit non réalisé
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	Non défini
Financements	
mobilisables	

PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PROJET 3.17: RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DU GODINAND

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

RENOVATION THERMIQUE

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

COMMUNE DE SAINT CLEMENT DES BALEINES

41 rue de la Mairie 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Maître d'ouvrage

Madame le Maire – Lina BESNIER

email: mairie@saintclementdesbaleines.fr

Téléphone: 05 46 29 42 02

PROJET 2023-2026

Le projet consiste en la rénovation thermique de la salle du Godinand – bâtiment d'équipement sportif

Description sommaire du projet

Localisation du projet

Salle du Godinand

	Pilotage	Mairie
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	/
	Publics ciblés	Utilisateurs - Usagers

Calendrier de réalisation	Pas de calendrier précis entre 2023-2026
État	Stade de projet
d'avancement	
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du	Non défini
projet	
Financements mobilisables	

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

FP3.18 - RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

L'objectif principal

Laidet.

(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) L'objectif principal est de pouvoir répondre aux particularités et aux besoins de sécurité d'une collectivité placée en position centrale au niveau du territoire au regard de plus des contraintes des communes limitrophes

L'état des lieux communal montre un besoin de rénovation du groupe scolaire Paul

Maître d'ouvrage

Non défini actuellement

Projet en cours de construction partenarial (commune et DSDEN)

Description sommaire du projet

Le groupe scolaire Paul Laidet comprend une école maternelle et une école primaire dont la construction remonte au début des années 1960. Après l'étude de plusieurs scenarii de rénovation, ainsi qu'un scenarion de démolition / reconstruction, la mairie de Le Bois Plage en Ré a décidé de réaliser une restructuration lourde du pâtiment alors que le site restait occupé afin d'assurer l'enseignement des cours pendant les travaux.

Les principaux objectifs de cette restructuration sont :

- Amélioration des performances thermiques du bâtiment
- Amélioration de la qualité et du confort intérieur du bâtiment
- Amélioration du caractère fonctionnel n
- Mises aux normes réglementaires (PMR, incendie)

Localisation du projet

Commune du Bois Plage en Ré / Groupe scolaire Paul Laidet

	Pilotage	Mairie du Bois Plage en Ré
Partenaire(s) de l'opération	Partenaires identifiés	DSDEN
	Publics ciblés	Population communale et limitrophes

Définition du projet et comités de pilotage : 2021 -2022 Travaux : 2023 -2024 Calendrier de Mise en fonctionnement: 2025 -2026 réalisation Construction des comités de pilotage en cours État d'avancement **FINANCEMENTS** 400 000 € Coût estimatif du projet DSIL / DETR **Financements** Conseils départemental et régional

mobilisables

Education Nationale

Orientation stratégique 3 : PROTEGER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

FP3.19 - RENOVATION ENERGETIQUE DE L'EQUIPEMENT SCOLAIRE

DESCRIPTIF

Diagnostic et enjeux de l'action

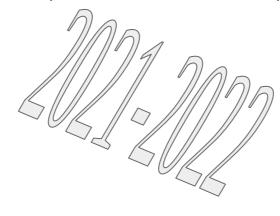
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM) Améliorer les performances thermiques du bâtiment

Commune de La Flotte

Maître d'ouvrage

- Remplacement des chaudières au fioul par des pompes à chaleur

Description sommaire du projet



Localisation du projet

Commune de La Flotte

Partenaire(s) de
l'opération

	Pilotage	Mairie de La Flotte
е	Partenaires identifiés	
	Publics ciblés	Population communale et limitrophes

CALENDRIER

Calendrier de réalisation

2022

État d'avancement	Cadarge de l'opération en cours
FINANCEMENTS	
Coût estimatif du projet	Non défini
Financements mobilisables	

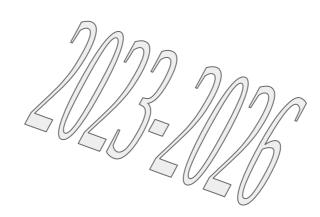


Tableau de financement prévisionnel des opérations inscrites au contrat de relance et de transition écologique 2021-2026

Communauté de communes de l'île de Ré – Octobre 2021

Fiche- action /	Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Période de réalisation	Catégorie d'opération	Coût global (HT)	Autofinance	ement	État		CD17		Conseil rég	ional	al Fonds europ		Établissements publics		Autres finan	ceurs
projet				realisation	(inv / fct)	(П)	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
P1.1	Favoriser la vie permanente	Communauté de communes de l'île de Ré			Fonctionnement															
A1.2	Favoriser la vie permanente	Commune de Sainte Marie de Ré	Création d'un réseau d'irrigation pour développer le maraîchage	2023	Investissement	607 000,00 €	607 000,00 €	100,00%												
A1.3	Favoriser la vie permanente	Commune de Sainte Marie de Ré	Approvisionnement local bio pour la restauration scolaire	2022	Fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%												
P1.4	Favoriser la vie permanente	Commune de Saint Clément des Baleines	Circuits courts de proximité / Cantine		Fonctionnement															
A1.5	Favoriser la vie nermanente		Scolaire Création de logements – Haut des	2023	Investissement	902 000,00 €			180 400,00 €	20.00%						 				-
A1.6	Favoriser la vie permanente		Treilles Création d'une Maison de Partage	2021-2023	Investissement	881 200,00 €	741 200,00 €	75,00%	100 100,00 C	20,0070	140 000,00 €	15,00%								
A1.7	Favoriser la vie permanente	Communauté de communes de l'île de Ré	Transformation numérique des services	2021-2023	Investissement	130 000,00 €	80 000,00 €	60,00%											50 000,00 €	40,00%
A1.8	Favoriser la vie permanente		Création d'ateliers numériques	2021-2022	Fonctionnement	8 000,00 €	6 400,00 €	53,00%	5 600,00 €	47,00%										
					Investissement Investissement	4 000,00 € 19 100,00 €		400.000												-
A1.9	Favoriser la vie permanente	Commune La Couarde sur Mer	Création d'un espace numérique	2021-2022	Fonctionnement	10 000,00 €	29 100,00 €	100,00%												
A1.10	Favoriser la vie permanente	Commune Les Portes en Ré	Développement d'outils numériques	Fin 2021	Investissement	40 000,00 €	40 000,00 €	100,00%												
A1.11	Favoriser la vie permanente	Commune de Sainte Marie de Ré	Revitalisation urbaine – Réaménagement de la Place d'Antioche	2021-2022	Investissement	830 000,00 €														
A1.12	Favoriser la vie permanente	Commune de Sainte Marie de Ré	Revitalisation urbaine – Aménagement du centre bourg – Clos Faquet	2022-2025	Investissement	230 000,00 €														ı
P1.13	Favoriser la vie permanente	Commune d'Ars en Ré	Création de jardins partagés		Investissement															
P1.14	Favoriser la vie permanente	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Réhabilitation de la salle des fêtes Remise aux normes de la gendarmerie		Investissement							-								<u> </u>
P1.15	Favoriser la vie permanente		saisonnière		Investissement	556 394,00 €														
P1.16	Favoriser la vie permanente	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Création de jardins partagés		Investissement															
P1.17		·	Création d'un Pôle Santé Développement numérique du		Investissement															
P1.18	Favoriser la vie permanente		commerce local		Fonctionnement															
P1.19	Favoriser la vie permanente	Communauté de communes de l'île	Création d'une médiathèque Développement économique –		Investissement															
A1.20	Favoriser la vie permanente	de Ré	Réhabilitation du Quai de La Criée Développement, soutien et dynamisation	2022-2023 2021 et	Investissement	2 365 000,00 €														
A1.21	Favoriser la vie permanente	Commune La Couarde sur Mer	de la vie commerciale	suivantes	Investissement	58 600,00 €	58 600,00 €	100,00%												
A1.22	Favoriser la vie permanente	Commune de Saint Clément des Baleines	Réaménagement commercial – Revitalisation du centre bourg	Fin 2021-2022	Investissement	146 681,00 €			99 845,00 €	68,00%										
P1.23	Favoriser la vie permanente	Communauté de communes de l'île de Ré	Création d'un hôtel d'activité		Investissement															ı İ
A1.24	Favoriser la vie permanente	Commune de Sainte Marie de Ré	Ouverture d'un commerce de proximité – Place Eudes d'Aquitaine	2021-2023	Investissement	355 050,00 €														
P1.25	Favoriser la vie permanente	Commune de Saint Clément des	Création d'une halle de marché		Investissement	91 500,00 €														
A1.26	Favoriser la vie permanente	Baleines Communauté de communes de l'île de Ré	Conseiller numérique	2022-2023	Fonctionnement	60 000,00 €	10 000,00 €	17,00%	50 000,00 €	83,00%										
	Préserver l'environnement,	de Ré	<u> </u>	2022 2020	T Griotadinionion	00 000,00 0	10 000,00 €	17,0070	00 000,00 0	00,0070										
A2.1	le patrimoine et le cadre de vie	Commune La Couarde sur Mer	Actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement		Fonctionnement	235 000,00 €														
P2.2	Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie	Commune de La Flotte	Création d'une réserve ornithologique		Investissement															
A2.3	Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune La Couarde sur Mer	Création d'un bassin de décantation au Goisil	2022-2023	Investissement	431 865,00 €														
A2.4	Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune de Saint Clément des Baleines	Modernisation du réseau d'eaux pluviales	Fin 2021	Investissement	52 640,00 €	52 640,00 €	100,00%												
A2.5	Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune de Sainte Marie de Ré	Réalisation d'une noue paysagère	2022	Investissement	94 300,00 €														
A2.6	vie Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune de Sainte Marie de Ré	Restauration du clocher de l'église	2022	Investissement	830 000,00 €			127 123,00 €	15,00%										
P2.7	vie Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune de La Flotte	Restauration de l'abbaye des Chateliers	2022	Investissement															
P2.8	vie Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de	Commune de Saint Martin de Ré	Restauration de la Poudrière		Investissement															
- 2.3	vie Préserver l'environnement,																			
A2.9	le patrimoine et le cadre de vie	Communauté de communes de l'île de Ré	Mise à disposition de biocomposteurs	2022-2025	Investissement	46 800,00 €	46 800,00 €	100,00%												
P2.10	Préserver l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie	Communauté de communes de l'île de Ré	Mise en place de points d'apport volontaire pour les biodéchets	2023-2025	Investissement	162 000,00 €				T										
A3.1	Protéger et aménager durablement le territoire		Rénovation énergétique de l'Aile Saint Michel	2022	Investissement	163 800,00 €	163 800,00 €	100,00%												
A3.2	Protéger et aménager durablement le territoire	Communauté de communae de l'île	Mise en place d'une plateforme d'accompagnement pour la rénovation	2022	Fonctionnement	15 000,00 €	3 000,00 €	20,00%					4 500,00 €	30,00%					7 500,00 €	50,00%
P3.3	Protéger et aménager		énergétique Audit énergétique des bâtiments de la	2022-2023	Fonctionnement							<u> </u>				-				
	durablement le territoire	de Ré	collectivité		1								L	L		<u> </u>				

Fiche- action /	Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Période de réalisation	Catégorie d'opération (inv / fct)	Coût global (HT)	Autofinancement		État		CD17		Conseil régional		Fonds européens		Établissements publics		Autres financeurs	
projet							Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
A3.4	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune La Couarde sur Mer	Audit énergétique des bâtiments communaux	Fin 2021	Fonctionnement	35 000,00 €	35 000,00 €	100,00%												
A3.5	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune La Couarde sur Mer	Amélioration thermique des bâtiments communaux	2022-2026	Investissement	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00%												
P3.6	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Saint Martin de Ré	Rénovation énergétique de l'éclairage public		Investissement															
P3.7	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune d'Ars en Ré	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		Investissement															
A3.8	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune Les Portes en Ré	Réhabilitation / Rénovation énergétique de la Mairie	2022	Investissement	684 000,00 €			273 906,00 €	40,00%										
A3.9	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune Les Portes en Ré	Réhabilitation / Rénovation énergétique de la salle omnisports		Investissement	1 228 000,00 €			307 000,00 €	25,00%							245 600,00 €	20,00%		
A3.10	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Loix	Rénovation énergétique de l'école maternelle	2022	Investissement	120 000,00 €	120 000,00 €	100,00%												
A3.11	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Saint Clément des Baleines	Modernisation / Rénovation énergétique de l'éclairage public	2021-2025	Investissement	301 445,00 €	150 722,50 €	50,00%									150 722,50 €	50,00%		
A3.12	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Sainte Marie de Ré	Réduction des consommations électriques liées à l'éclairage public		Investissement	126 400,00 €	66 400,00 €	50,00%									60 000,00 €	50,00%		
A3.13	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Sainte Marie de Ré	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux	2022-2025	Investissement	425 000,00 €	425 000,00 €	100,00%												
P3.14	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune d'Ars en Ré	Rénovation énergétique / réhabilitation du bâtiment POISOT		Investissement															
P3.15	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Rivedoux Plage	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		Investissement															
		Commune de Saint Clément des Baleines	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		Investissement															
P3.17	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Saint Clément des Baleines	Rénovation thermique de la salle du Godinand		Investissement															
P3.18	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune Le Bois Plage en Ré	Rénovation énergétique du groupe scolaire		Investissement	400 000,00 €														
P3.19	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de La Flotte	Rénovation énergétique de l'équipement scolaire		Investissement															
A3.20	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Loix	Rénovation piste cyclable / Pont de la Tonille	2022-2023	Investissement	341 500,00 €	341 500,00 €	100,00%												
A3.21	Protéger et aménager durablement le territoire	Commune de Sainte Marie de Ré	Consolidation du cordon dunaire	2022-2026	Investissement	60 000,00 €	60 000,00 €	100,00%												
					Tota	13 397 275,00 €	3 387 162,50 €	#N/A	1 043 874,00 €	#N/A	140 000,00	#N/A	4 500,00 €	#N/A	0,00 €	#N/A	456 322,50 €	#N/A	57 500,00 €	#N/